*Juin 2019 - Juin 2020*

# REVUE DE PRESSE

## *Thibault Bazin*

*Député de la 4ème circonscription de Meurthe-et-Moselle*



ASSEMBLÉE NATIONALE

# SOMMAIRE


**JUIN 2019 ..... 2**

**JUILLET 2019 ..... 7**

**SEPTEMBRE 2019 ..... 23**

**OCTOBRE 2019 ..... 39**

**NOVEMBRE 2019 ..... 53**

**DÉCEMBRE 2019 ..... 57**

**JANVIER 2020 ..... 61**

**FÉVRIER 2020 ..... 64**

**MARS 2020 ..... 74**

**AVRIL 2020 ..... 90**

**MAI 2020 ..... 101**

**JUIN 2020 ..... 107**

# Politique : Une «carte jeune» pour sauver Les Républicains

Au lendemain d'une défaite historique aux européennes, onze « jeunes » députés du parti Les Républicains ont lancé un Comité du renouvellement pour sauver une droite menacée de disparition.

Julien Lécuyer | 04/06/2019

Partager Twitter




« *Ce qui nous unit est simple*, résume le député du Pas-de-Calais Pierre-Henri Dumont (31 ans), l'un des signataires de cet « *appel de la nouvelle génération» : si la droite disparaît, le Rassemblement national gagne. Nous ne pouvons nous y résoudre.* »

Le parti en est là. Martyrisés dans les urnes dimanche 26 mai (8,48 %), privés de président depuis la démission de Laurent Wauquiez, Les Républicains cherchent le sursaut salvateur. Il pourrait venir du « conclave » des anciens organisé ce mardi autour du président du Sénat Gérard Larcher. Pourrait-il tenir à l'émergence d'une « carte jeune » ?

## Ne pas laisser le champ médiatique aux anciens

Pierre-Henri Dumont, et les autres signataires (1), ne s'en cachent pas : « *La carte jeune, c'est pour se faire connaître, c'est un classique de la politique française.* » Mais au-delà du coup de com', il y a l'idée de ne pas laisser le champ médiatique et l'avenir de LR à ces éternelles mêmes figures du parti, rejetées, jugent-ils, par les Français : Nadine Morano, Jean-François Copé… qui peuplent depuis quelques jours les plateaux télé.

Il y a aussi, et surtout, la volonté de reconstruire la « *force motrice* » des Républicains : son identité. « *Entre les Macronistes qui veulent à tout prix adapter la société à un monde qui bouge, et le RN qui veut construire des murs pour s'en tenir à l'écart, nous, nous pensons qu'il y a la possibilité de changer ce monde* », assène le jeune député et ancien maire de Marck.

## Peser sur le long terme

S'ils ont reçu un accueil favorable de leurs aînés (Laurent Wauquiez, Christian Jacob, et même Xavier Bertrand, qui a pourtant quitté la famille !), les signataires de l'appel veulent désormais peser sur le long terme, renouer avec les élus locaux qui se sont éloignés, faute de voix au chapitre, « *rompre avec les certitudes* » programmatiques. « *Et pourquoi pas piloter les futurs états généraux* » qui doivent redéfinir les valeurs cardinales du parti.

(1) Thibault Bazin, Émilie Bonnivard, Ian Boucard, Marine Brenier, Fabien Di Filippo, Julien Dive, Virginie Duby-Muller, Maxime Minot, Aurélien Pradié et Raphaël Schellenberger.

Projecteur

# OÙ EST LA DROITE ? EXISTE-T-ELLE ENCORE ? (suite de la page 11)

## Tribune « Nous voulons reconstruire la droite »

**Thibault Bazin, député de la 4e circonscription de Meurthe-et-Moselle et Fabien Di Filippo le député de Moselle ont signé l'appel de la nouvelle génération des Républicains « nous devons reconstruire la droite » dont voici le texte :**

« Nous, jeunes députés Les Républicains élus malgré la vague En marche en juin 2017, ancrés dans tous les territoires de France, ruraux comme urbains, populaires comme plus favorisés, aux parcours et aux sensibilités complémentaires, appelons la droite française à un sursaut.

Nous avons conscience que la droite n'est pas éternelle et qu'il est désormais de notre devoir de prendre tout notre part à la reconstruction d'une alternative crédible au duel mortifère que se livrent Emmanuel Macron et Marine Le Pen car les Français méritent mieux que ce non-choix permanent.

Nous avons une grande responsabilité car nous savons que là où la droite disparaît du paysage politique, l'extrême droite triomphe. C'est le cas dans les quartiers, dans les terres rurales, dans le bassin minier du Nord de la France. La politique cynique de la terre brûlée menée par le président de la République mènera, inéluctablement, dans trois ans, dans huit ans, plus tard peut-être, à l'accession des extrêmes à l'Elysée.

### « Il est urgent de prendre un nouveau départ »

Aujourd'hui les Français ne regardent plus la droite, ni ses idées ni ses représentants, il est urgent de prendre un nouveau départ. Nous savons que la droite elle-même est la première responsable de la déroute des élections européennes et que nous devons recréer un lien avec les Français.

Nous voulons offrir une alternative nouvelle et crédible pour l'avenir. Nous devons redonner aux Français en général, au peuple de droite et du centre en particulier, l'envie de voter à nouveau pour un projet, et non pas contre une personnalité. Depuis combien de temps les Français n'ont-ils pas vécu une élection heureuse ?

Nous ne créerons pas un destin français commun si deux France s'affrontent sans se parler, si deux France se toisent sans travailler ensemble, si deux France se détestent au point de ne plus jamais en faire une.

Aujourd'hui la droite française a perdu ses repères. Nous sommes incapables d'expliquer aux Français pourquoi ils devraient voter en notre faveur. Les Français ne comprennent plus qu'elle est notre vision de la société.

Notre socle commun, à partir duquel l'ensemble de notre projet, de nos idées et de nos propositions pour les Français découlerait, doit être celui du travail. Le travail qui émancipe la jeunesse, le travail qui permet de fonder une famille, le travail qui responsabilise chaque citoyen, le travail qui permet d'accéder à la propriété, le travail qui intègre l'immigré, le travail qui répond à l'urgence climatique, le travail qui débloque l'ascenseur social.

Notre droite est une droite populaire, crédible, sincère enracinée. Celle qui n'a pas oublié les grands enseignements du général de Gaulle, les réussites de Georges Pompidou, la sincérité de Jacques Chirac, l'audace de Nicolas Sarkozy.

Le temps est venu de fabriquer des idées audacieuses, nouvelles. Le temps est venu pour la nouvelle génération d'apporter toute sa contribution à la refondation de la droite. Le temps est venu pour nous de prendre nos responsabilités.

Nous ne transformerons pas notre déroute en victoire si nous n'opérons pas une remise en question et un profond travail sur ce que nous proposons et ce que nous incarnons. Il faut avoir le courage de nous repenser, de nous transformer, de nous réinventer. **Nos messages devront être portés à tous les échelons de notre mouvement, par des figures nouvelles, issues des territoires** car il est impossible de faire croire aux Français que nous changeons si ceux qui portent notre voix aujourd'hui la portait déjà hier ou avant-hier.

Nous devons retrouver autour de la table l'ensemble des sensibilités qui ont toujours fait nos réussites. Celles et ceux qui se sont éloignés de notre famille politique doivent y retrouver toute leur place. La main doit être tendue, et elle doit être acceptée.

### « Créer un comité du renouvellement »

Nous considérons que le lancement rapide des Etats généraux de la droite par Laurent Wauquiez est une première étape positive. Nous saluons l'initiative de Gérard Larcher de réunir les représentants des territoires qui font nos réussites locales. Leurs enseignements doivent nourrir notre vision nationale[1].

Aujourd'hui nous lançons un appel pour compléter et enrichir cette initiative sénatoriale par la création d'un Comité du renouvellement qui portera la voix de la nouvelle génération de la droite française. Nous y rassemblerons les parlementaires, les maires, les élus départementaux et régionaux, les candidats aux élections passées et à venir et les différents acteurs locaux, tous ceux qui ont en commun de croire en l'avenir et de porter des sensibilités diverses et modernes.

Ce Comité du renouvellement, pendant de l'initiative sénatoriale, sera chargé de réfléchir, proposer, animer la refondation de notre mouvement que le peuple de droite appelle de ses vœux.

Nous souhaitons que ce Comité du renouvellement, tout en gardant son indépendance, trouve une place officielle au sein de notre mouvement politique et y soit reconnu par nos statuts.

Notre démarche n'est pas un épisode. Elle est une prise de conscience collective et durable. Notre implication s'inscrira dans un temps long, mais pour l'avenir de nos idées et de notre pays.

Nous appelons le président de notre mouvement et l'ensemble des acteurs de notre famille politique à entendre et à répondre à notre appel.

Il y a urgence. Nous sommes le présent et l'avenir de la droite française, de ses idées, de sa survie, et nous prenons aujourd'hui nos responsabilités. »

(1) Cette tribune avait été écrite avant l'annonce de la démission de Laurent Wauquiez



## Thibault Bazin : « S'unir autour d'un projet rassembleur »

Il est disposé à payer de sa personne pour ouvrir la voie au renouveau et **INSTALLER LA JEUNE GÉNÉRATION** aux avant-postes. Il n'est pas du style à se lancer sabre au clair mais il manifeste une ambition, celle de compter et de prendre place parmi les valeurs montantes de la droite.

**Pourquoi cette tribune ? Pour faire parler de vous ?**

Thibault Bazin

« Parce qu'on était dans la séquence où Laurent Wauquiez avait annoncé des états généraux, ce qui était une bonne initiative. Ensuite il y a eu la proposition d'organiser une réunion commune. On entendait sur le terrain que cela était piloté en haut lieu par les responsables de premier rang. On nous disait il faut changer de locuteurs, on voulait aussi rendre visible qu'il y avait de nouveaux talents capable de participer à la refondation. »

**Après la démission de Laurent Wauquiez, la donne a-t-elle changé ?**

« Non, tout est à refaire. Si tout dépendait de la tête ce serait trop simple. Il faut donner un autre visage à la droite. »

**Le départ de Laurent Wauquiez vous a-t-il surpris ?**

« C'était l'une des hypothèses. Il a pris la décision que beaucoup appelaient de leurs vœux. J'ai été sincèrement touché par la manière digne et responsable dont il s'est exprimé. Il a pris cette décision dans l'intérêt général. Les gens ne pourront plus dire il y a de l'isolement et de la bunkérisation comme dans l'affaire Fillon. »

**Comment allez-vous peser dans l'avenir ?**

« A ma modeste place, je suis prêt à apporter ma pierre. Je m'intéresse beaucoup à la thématique du logement. Parmi les signataires de la tribune il y a un député qui s'intéresse à la politique de la ville, un autre au handicap, un autre au sport. On n'est pas que dans le régalien. On est de sensibilité différente, on se parle, on échange les informations, on n'est pas d'accord sur tout, mais on a envie de s'en sortir.

« ON A ENVIE DE S'EN SORTIR »

La mise en retrait de Laurent Wauquiez ne doit pas faire oublier qu'il faut plus que jamais s'unir autour d'un projet rassembleur qui donne du sens au vote pour la droite. »

**Votre tribune est-elle toujours d'actualité ?**

« Elle reste plus que jamais d'actualité. Il n'y a pas une marque de jeunisme. D'ailleurs je fais remarquer que je suis engagé en politique depuis 2008. Fabien Di Filippo aussi. Nous avons 11 ans d'exercice. Et nous sommes tous engagés au niveau local. L'idée est de s'appuyer sur de nouvelles têtes.

Il ne faut pas oublier que nous avons conquis notre siège de député en 2017 dans un contexte apocalyptique. Cela nous permet d'être libre. La voix que l'on porte est celle qui est ressentie sur le terrain. A plusieurs reprises j'ai voté d'une façon différente de celle de mon groupe. On a des choses à apporter, justement en repartant du terrain, en faisant des propositions sur l'écologie, la mobilité, le handicap. Ça touche les citoyens. »

**Quelle stratégie vous préconisez ?**

« Il faut avoir une approche collégiale, se retrouver en famille. Il ne faut pas songer à la présidentielle, on a vécu une terrible défaite que personne n'avait prévue à un tel niveau. Comment redonne-t-on envie. On a vécu un temps difficile, il faut rassembler tout le monde.

Ce qui nourrit le vote Le Pen, c'est l'injustice sociale et quand on met des cartons rouges dans l'urne, on n'a pas trouvé la solution.

On est un parti de gouvernement. On a la possibilité historique de rassembler les deux France en portant un programme qui donne de l'espoir. »

Propos recueillis par Pierre Taribo

POLITIQUE

# LES NOUVELLES TETES DE LR A L'ASSAUT DU PARTI

Par CNEWS - Mis à jour le 06/06/2019 à 15:31
Publié le 06/06/2019 à 15:29



Le député du Lot Aurélien Pradié est l'initiateur de ce «comité du renouvellement» de LR destiné à relancer la droite. [© PASCAL PAVANI / AFP]

**Elle rêve de prendre la relève. Après la débâcle du parti aux européennes (8,5%), et alors que de nombreux cadres quittent le navire, la jeune garde de LR s'emploie à pousser ses pions pour peser dans la reconstruction d'une «droite moderne».**

Quelques jours avant la démission de Laurent Wauquiez, déjà, onze députés de la nouvelle génération avaient appelé à la création d'un «Comité du renouvellement» au sein du parti – une «bonne initiative», selon le patron du groupe LR à l'Assemblée, Christian Jacob. Issus de différentes chapelles de LR (sarkozystes, chiraquistes, wauquiezistes...), mais bien décidés à mettre de côté leurs différences pour l'occasion, ils ont renouvelé leur demande dans une tribune publiée sur les réseaux sociaux, cette semaine, assurant vouloir «faire respirer les idées de la droite», tout en récusant «toute initiative de putsch [ou] de division». Parmi eux, qui sont les têtes d'affiches ?

C'est l'initiateur de ce «comité du renouvellement». Ancien président des Jeunes UMP (ex-LR) du Lot, il avait parrainé Laurent Wauquiez pour le congrès LR de 2017, à l'issue duquel ce dernier avait été élu président du parti. Revendiquant une proximité d'idées avec la droite chiraquienne, Aurélien Pradié a créé la surprise en battant un candidat LREM aux législatives de 2017, avec 51,3% des voix.

Si, dans leur tribune, les jeunes LR saluent la «démarche» initiée par le président du Sénat, Gérard Larcher, pour «reconstruire un projet qui rassemble la droite et le centre», l'élu de 31 ans estime que «ce n'est pas suffisant», martelant que l'appel des jeunes députés «n'est pas un épisode», mais une «prise de conscience collective et durable».

## FABIEN DI FILIPPO

Après avoir travaillé dans le privé (groupe Auchan), Fabien Di Filippo est devenu député de la Moselle à l'issue des législatives il y a deux ans. Fin 2017, l'élu de 31 ans a parrainé Laurent Wauquiez, avant d'être nommé secrétaire général adjoint de LR chargé des adhésions. Lors des séances de l'hémicycle, il apparaît comme le député «le plus perturbateur», avec «98 remarques ou interpellations à lui tout seul» en octobre 2017. Il est ainsi présenté dans les médias comme «le puncher de l'opposition» ou «le trublion des Républicains».

Selon le député du Lot de 33 ans, le nouveau collectif veut «parler aux jeunes Français qui ne regardent même plus» la droite. Ils veulent s'atteler aux sujets «que la droite a abandonnés handicap, agriculture, environnement...», plaidant pour avoir «des positions aussi fortes sur ces sujets que sur l'immigration et la sécurité». Il se targue aussi du fait que la jeune garde, porteuse d'une «droite moderne», peut «regarder dans les yeux» les ex-LR ralliés à Emmanuel Macron tels Sébastien Lecornu et Gérald Darmanin.

## PIERRE-HENRI DUMONT

Diplômé de Sciences Po Paris, ancien responsable des Jeunes Populaires (ex-Jeunes Républicains), Pierre-Henri Dumont est élu en 2017 député du Pas-de-Calais face au RN. Il s'est distingué dans l'hémicycle par ses interventions musclées, tant contre la majorité que les groupes de gauche, notamment lors des débats sur le projet de loi de moralisation de la vie publique.

## VIRGINIE DUBY-MULLER

Ancienne sarkozyste ayant soutenu la présidence de Laurent Wauquiez, Virginie Duby-Muller a renouvelé en 2017 son mandat de députée en 2017, face à une candidate LREM. La députée de 39 ans est ensuite désignée première vice-présidente du groupe LR à l'Assemblée. Elle fait partie des rares cadres à avoir appelé François Fillon, visé par une affaire, à se retirer de la course à la présidentielle de 2017.

Parmi les autres signatures de la tribune, figurent Thibault Bazin, député de Meurthe-et-Moselle, 34 ans, Marine Brenier (Alpes-Maritimes, 32 ans), Emilie Bonnivard (Savoie, 38 ans), Ian Boucard (Territoire de Belfort, 31 ans), Julien Dive (Aisne, 34 ans), Maxime Minot (Oise, 31 ans) et enfin, le benjamin Raphaël Schellenberger (Haut-Rhin, 29 ans). Une photo de classe rajeunie qui entend apporter sa pierre à à la reconstruction d'un vieux parti à la dérive.

Grand Est | Politique

# Les députés LR serrent les rangs contre le Premier ministre

Les députés LR ont voté majoritairement contre la confiance au Premier ministre, contrairement au vote précédent de juillet 2017 où les trois quarts du groupe s'étaient abstenus. Trois députés du Grand Est ont fait exception.

Par **Ph. R.** - 13 juin 2019 à 05:03 | mis à jour à 06:24 - Temps de lecture : 2 min



Le seul point commun entre le scrutin post-déclaration générale du Premier ministre de 2017 et celui qui s'est déroulé ce mercredi tient au même nombre de votants parmi les députés LR du Grand Est : 18. Ils sont en effet 18 encore inscrits au groupe LR sur les 49 députés élus dans les circonscriptions du Grand Est.

La grande différence réside dans les votes : alors qu'ils étaient 16 sur 18 à s'être abstenus il y a deux ans, ils se retrouvent 15 sur 18 à avoir voté contre la confiance ce mercredi, comme la majorité du groupe parlementaire LR. Trois députés LR du Grand Est ont choisi l'abstention.

## Cinq députés n'ont pas changé d'avis

Ils sont seulement cinq à n'avoir pas modifié leur vote par rapport à 2017 : les députés alsaciens Laurent Furst (Bas-Rhin), Eric Straumann et Jacques Cattin (Haut-Rhin), qui s'étaient abstenus il y a deux ans, restent sur la même position. Faut-il discerner dans leurs motivations une attitude tactique à l'approche du vote (dans une semaine) sur la collectivité européenne d'Alsace, dossier pour lequel ils étaient particulièrement engagés ?

Les deux autres députés qui n'ont pas modifié leur vote sont deux élus de l'Aube, qui avaient voté contre en 2017 : Gérard Menuel et Valérie Bazin-Malgras.

## Les Lorrains plus critiques

Les cinq députés LR lorrains qui s'étaient abstenus en 2017 votent contre la confiance au Premier ministre, non sans avoir expliqué ici et là qu'ils se refusaient à une opposition systématique (vote de 40 % des textes) : Thibault Bazin (54), les trois Vosgiens Gérard Cherpion, Stéphane Viry, Jean-Jacques Gaultier et le Mosellan Fabian Di Filippo ont suivi la majorité de leur groupe qui a dit non à Édouard Philippe contrairement à 2017. Prêts à jouer les mousquetaires d'un parti en difficulté, à neuf mois des municipales ?

Le Point Politique

# Christian Jacob, "bon sens" et rouerie pour prendre les rênes de LR

*AFP*

Publié le 21/06/2019 à 17:26 | AFP

Premier candidat à la tête de LR, Christian Jacob est un chiraquien historique qui, après des années de syndicalisme agricole et trois portefeuilles ministériels, dirige depuis près de neuf ans les députés de droite, en "trait d'union" des sensibilités.

Le nom de l'ancien agriculteur-éleveur de 59 ans, qui revendique un "bon sens paysan", a rapidement circulé pour succéder à Laurent Wauquiez, qui a démissionné après l'échec historique de LR aux européennes. "Nous avons besoin de nous retrouver autour d'une personnalité qui apaise, rassemble, concilie", l'a adoubé dans le JDD Brice Hortefeux, proche de Nicolas Sarkozy.

Poussé par les caciques du parti et seul candidat déclaré pour l'instant, il apparaît comme le grand favori pour prendre les rênes en octobre d'un parti en crise, d'autant qu'il ne cultive lui-même pas d'ambition présidentielle.

Légitimiste et régulièrement confirmé comme patron du groupe LR, l'élu "a l'immense avantage de pouvoir parler à tout le monde, grands élus locaux, anciens présidents, anciens ministres, députés, et d'être le trait d'union un peu de toutes les droites", souligne auprès de l'AFP Damien Abad, le vice-président de LR.

Gaulliste dans l'âme, et plutôt conservateur, Christian Jacob, ex-maire de Provins (Seine-et-Marne), est "issu de la France profonde" et "sait s'adresser aux militants", abonde Marc Le Fur, autre collègue du Palais Bourbon.

Dans le conflit pour la tête du parti qui avait opposé en 2012 François Fillon et Jean-François Copé, dont Christian Jacob est l'ami, "il avait su garder le contact avec ceux qui nous avaient quittés", rappelle-t-il. "Garder la maison, et tendre la main à ceux qui se sont éloignés, c'est ce qu'on lui demande aujourd'hui aussi".

Mais "Jacob, ça fait Wauquiez", prévient une source parlementaire, craignant que cela ne conduise à la mort du parti.

**"Pas le nirvana"**

Sa candidature pour le parti "n'est pas forcément le nirvana, mais ça permet d'éviter l'hémorragie", tempère un responsable, à l'heure du départ de Valérie Pécresse et du soutien de dizaines d'élus locaux à Emmanuel Macron en vue des municipales de 2020.

Pour de la nouveauté en tête d'affiche, il faudra attendre. Possible concurrent, Guillaume Peltier appuie sur ce point faible: Christian Jacob "n'incarne pas le renouvellement". Mais "il a conscience que ce défi devra être relevé en parallèle", assure Thibault Bazin, membre de la jeune garde. "Il pourrait s'entourer d'éléments nouveaux" et "faire une belle équipe" avec "du sang neuf", suggèrent des caciques.

Né dans une famille installée depuis des générations dans la Brie, Christian Jacob, qui a arrêté l'école à 17 ans, brevet agricole en poche, a plus d'un tour dans son sac. "As de la tactique et compagnon solide", salue Guillaume Larrivé. Adepte des formules à l'emporte-pièce, il peut être "un vrai tueur", affirme un détracteur.

A la tête du Centre national des jeunes agriculteurs de 1992 à 1994, député depuis 1995, Christian Jacob a été plusieurs fois ministre: en 2002 à la Famille, puis aux PME et à la Fonction publique. C'est Nicolas Sarkozy qui a mis fin, en 2007, au parcours ministériel de ce fidèle de Jacques Chirac.

"Je suis chiraco-chiraquien !", aime dire cet homme affable, bon vivant et chasseur à ses heures, père de deux enfants et heureux grand-père de quatre petits-enfants.

Christian Jacob est apprécié de ses pairs de gauche comme de droite. "Il est d'un +commerce agréable+ avec un bon sens paysan qui sait mêler franchise des relations et opiniâtreté dans la défense de ses points de vue", lui reconnaît même André Chassaigne, chef de file des députés PCF.

Christian Jacob étrille, lui, les "marcheurs", perçus comme "hors sol" et sans colonne vertébrale, et s'émeut d'un manque de "considération pour l'opposition parlementaire" de la part d'Emmanuel Macron.

Celui qui a connu dans le temps "mépris social" et "mépris de classe" lançait dernièrement dans l'hémicycle: "On nous a survendu un +nouveau monde+ qui est en fait pire que l'ancien car il est blessant, hautain et condescendant".

21/06/2019 17:23:24 - Paris (AFP) - © 2019 AFP

L'EST RÉPUBLICAIN



Lorraine | Politique

# Le palmarès des 21 députés lorrains, deux ans après

Une poignée de députés se détachent pour leur investissement dans leur travail de législateur parmi les 21 parlementaires qui siègent depuis un peu plus de deux ans à l'Assemblée nationale. Les députés d'opposition devancent le plus souvent leurs collègues de la majorité.

Par **Jérémie LORAND et Philippe RIVET** - 05 juil. 2019 à 05:00 | mis à jour à 07:28 - Temps de lecture : 3 min



Plus de 400 000 points d'écart entre le député en tête de notre baromètre (10 critères clés pondérés par un barème) et le dernier. Entre Thibault Bazin, député (LR) de Lunéville et Christophe Arend, député (LREM) de Forbach. Un écart qui s'est creusé au fil des mois depuis le début de la législature en juin 2017, entre ceux qui s'investissent le plus fortement dans leur mission de législateur au Palais Bourbon et les autres que fait ressortir notre classement général, après trois baromètres intermédiaires ( août 2017, janvier et juin 2018 ). L'infographie met l'accent sur l'évolution observée sur l'année écoulée, entre juin 2018 et ce début juillet.

## Présence en commission : rapport de 1 à 4

Sur les deux ans passés, Thibault Bazin a été près de 4 fois plus présent en commission, là où se fait l'essentiel du travail législatif, que son collègue LR des Vosges le plus absent, Jean-Jacques Gaultier (314 présences contre 83). Ce dernier fait partie des quatre députés, avec Laurent Garcia (MoDem, agglo de Nancy), Christophe Arend et Caroline Fiat (LFI, Pont-à-Mousson), qui ont participé à moins de 100 réunions en commission. Même contraste pour les interventions en commission, entre 742 pour Bazin et 15 pour Gaultier.

Les interventions en hémicycle présentent aussi de puissants contrastes : Fabien Di Filippo (LR, Sarrebourg) accuse 4 265 interventions tandis qu'Isabelle Rauch (LREM, Thionville) plafonne à 25 prises de parole.

## Les tiercés de tête

Sur les deux ans, on relève des trios qui se distinguent fréquemment dans leurs différents engagements à l'Assemblée. Bazin, Di Filippo et Fiat sur le podium général ; Di Filippo, Bazin, Fiat pour les interventions dans l'hémicycle. Mais pour la présence en commission, Bazin est rejoint par Émilie Cariou (LREM, Verdun) et Xavier Paluszkiewicz (LREM, Longwy). Bertrand Pancher (Libertés et territoires, Bar-le-Duc) rejoint Bazin et Potier pour le nombre d'amendements déposés. On notera qu'une seule députée, Nicole Trisse (LREM, Sarreguemines), n'a déposé aucun amendement.

## Top 10

Dans le top 10, ce sont surtout les députés d'opposition qui l'emportent. Alors que LREM et ses alliés MoDem sont majoritaires (10 + 2), on retrouve dans ce peloton seulement deux députés marcheurs, mais 4 LR, 1 France insoumise, 1 PS, 1 UDI, 1 LT. Trois sont vosgiens (sur 4 élus dans le département), trois meurthe-et-mosellans (sur 6 élus). La Meuse fait carton plein avec ses deux députés.

La Moselle se contente de deux élus dans le top dix (sur neuf députés élus dans le département). Il reste aussi aux députés à ne pas négliger le terrain. Difficilement mesurable, objectent ceux qui se retrouvent dans les profondeurs du palmarès. Pas incompatible, répliquent les mieux classés à Paris. Aux citoyens d'apprécier.

Rémédéville | Urbanisme

# La nouvelle aire de jeux, une réalisation collective

La nouvelle aire de jeux va permettre au village de retrouver un peu de vie. Mais c'est également le symbole d'une aventure humaine, puisque les habitants se sont joints aux employés communaux afin d'aider ces derniers à créer cet espace qui profitera à tous.

07 juil. 2019 à 05:01 - Temps de lecture : 2 min

| | Vu 316 fois



Les élus, comme ici Thibault Bazin, et les enfants ont inauguré la nouvelle aire de jeux. Thibaut Bazin mouille la chemise pour le plaisir des enfants  Photo ER

Lunettes de soleil, chapeaux et tenues légères, les enfants, leurs parents et les élus s'étaient préparés à la chaleur pour ne rien manquer de l'inauguration de l'aire de jeux. Un véritable symbole, car l'aire de jeux est le fruit d'une mobilisation importante des habitants de la commune, qui ont œuvré à sa mise en place tout en sécurisant son utilisation.

## Des habitants en soutien des agents municipaux

« Ces travaux ont bénéficié de la plus belle des subventions, l'humain ! Les travaux ont démarré début février et se sont terminés ce matin même. Ce fut une très belle aventure. Au fil des jours, en plus du travail de nos deux employés municipaux, des habitantes et habitants ont petit à petit intégré l'équipe, souvent les lundis et quelques fois à d'autres moments afin d'y apporter leurs compétences », souligne le maire Dominique Mouginet, qui égraine la liste des bénévoles et ceux qui se sont impliqués d'une façon ou d'une autre à cette réalisation.

Et la liste est longue, tant les « coups de main » étaient nombreux et variés en allant du petit café de Thérèse Béllony, au prêt de matériel, à la confection du tissu qui cachait le panneau de l'aire de jeu, une réalisation originale peinte par Christophe Rossi, qui dévoile ainsi encore un nouveau talent. Le maire raconte l'histoire de la construction de l'aire de jeux, au fil des mois, avec la participation d'adolescents, de membres d'associations comme Rémé-Loisirs.

Les élus ont coupé le ruban tricolore pour ainsi ouvrir officiellement l'aire de jeux, aux enfants visiblement très impatients de partir à la découverte et aux aventures dans ce nouvel espace !

## Des animations pour l'occasion.

Barbe à papa, gâteaux, friandises, boissons fraiches sous chapiteau et un brumisateur géant pour rafraichir petits et grands.

L'EST RÉPUBLICAIN



Tonnoy

# Photos. Les agriculteurs demandent aux parlementaires de ne pas ratifier le CETA

Les FDSEA et les Jeunes Agriculteurs 54 ont invité, ce vendredi matin à la ferme de Sandronviller à Tonnoy, les parlementaires du département à venir constater in situ les conséquences de la signature par le parlement du traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (CETA) prévue le 17 juillet prochain.

Par **Cédric JACQUOT** - 12 juil. 2019 à 20:06 | mis à jour à 20:15 - Temps de lecture : 1 min

| Vu 1062 fois

| Vu 1062 fois



06 / 15

Les FDSEA et les Jeunes Agriculteurs ont invité les parlementaires du département, à la ferme de Sandronville à Tonnoy, à venir constater in situ les conséquences de la signature du traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (CETA) prévue le 17 juillet prochain. Thibault BAZIN, député LR de la 4ème circonscription de Meurthe-et-Moselle. Tonnoy, le 12 juillet 2019. Photo Cédric Jacquot

Le Journal du Dimanche

# La tribune de 25 députés LR contre le Ceta : "Ne faisons pas de l'alimentation un marqueur de classe sociale"

21h15 , le 20 juillet 2019

Par **Redaction JDD**

**Vingt-cinq députés expliquent dans une tribune pourquoi ils refusent de ratifier le Ceta, le traité de libre-échange entre l'UE et le Canada.**

La ratification du traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, le Ceta, a donné lieu mercredi dernier à de vifs débats à l'Assemblée jusque tard dans la nuit. Le texte doit officiellement être ratifié mardi. Les Républicains ont notamment rejeté un traité qui, selon leur chef de file Christian Jacob, pourrait "déstabiliser la filière bovine" française. Dans une tribune que publie le JDD, 25 autres élus de son groupe s'alarment de la multiplication des traités de libre-échange et de son impact sur l'alimentation. Voici leur texte :

## "Ne faisons pas de l'alimentation un marqueur de classe sociale"

"Mardi nous nous exprimerons à l'Assemblée nationale sur le traité de libre-échange Ceta lors d'un vote solennel.

La majorité ne cesse de nous vilipender à cause des réserves que nous émettons à l'encontre de ce traité. Au lieu de chercher à comprendre les raisons profondes de l'inquiétude des français sur ce traité, elle préfère caricaturer toute opinion divergente de la sienne. Ne pas approuver le Ceta reviendrait à être un vil réactionnaire protectionniste, fermé au monde; ce raisonnement est à la fois simpliste et caricatural.

*«Aucun contrôle ou vérification sur la présence d'hormone ne sera possible»*

Le problème n'est pas exclusivement celui du Ceta ; il réside dans l'accumulation de ces traités de libre-échange. L'erreur originelle est d'avoir appréhendé les uns après les autres ces traités et non dans leur accumulation.

Aujourd'hui le Ceta, demain le Mercosur, après-demain le 'Parc' avec la Nouvelle-Zélande. Les intentions déclarées paraissent toujours louables : offrir au consommateur français des produits moins chers et augmenter son pouvoir d'achat.

Alors que les règles européennes interdisent les farines animales et les hormones de croissances, le Canada les autorise. Le gouvernement ne cesse de répéter que ces viandes importées correspondront à nos standards, cela est faux. Les contrôles s'effectuent sur une pièce vivante, ce qui sera importé ce ne seront pas des pièces vivantes, mais des carcasses. Aucun contrôle ou vérification sur la présence d'hormone ne sera donc possible.

*«Le consommateur français aura l'illusion d'avoir du pouvoir d'achat»*

Il est indéniable que l'équivalence des normes ne sera pas assurée, avec comme conséquence la détérioration de la qualité de nos produits alimentaires et un réel problème au niveau sanitaire.

Le consommateur français aura l'illusion d'avoir du pouvoir d'achat, sans réaliser que cela sera au détriment de la qualité des produits qui seront dans son assiette.

Les répercussions sont bien plus profondes. Comme si notre société n'était déjà pas assez fracturée, ces traités comme le Ceta vont créer un nouveau marqueur de classe sociale : l'alimentation.

La France comptera deux types de consommateurs, les plus aisés qui mangeront des produits locaux de haute qualité, profitant des circuits courts ou du bio et les plus modestes qui devront consommer le pire des produits importés avec une qualité sanitaire discutable.

*«L'alimentation française et européenne doit rester un secteur stratégique»*

La réelle problématique posée n'est pas pour ou contre les échanges avec nos amis canadiens, c'est bien celle de la nouvelle fracture sociale dans notre société et de ce que nous souhaitons avoir comme qualité alimentaire dans nos assiettes, plus particulièrement pour nos concitoyens les plus défavorisés.

L'alimentation française et européenne doit rester un secteur stratégique en matière de souveraineté et de sécurité sanitaire.

Nous nous refusons à faire de l'alimentation un nouveau signe de marqueur social, c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas accepter la ratification du Ceta."

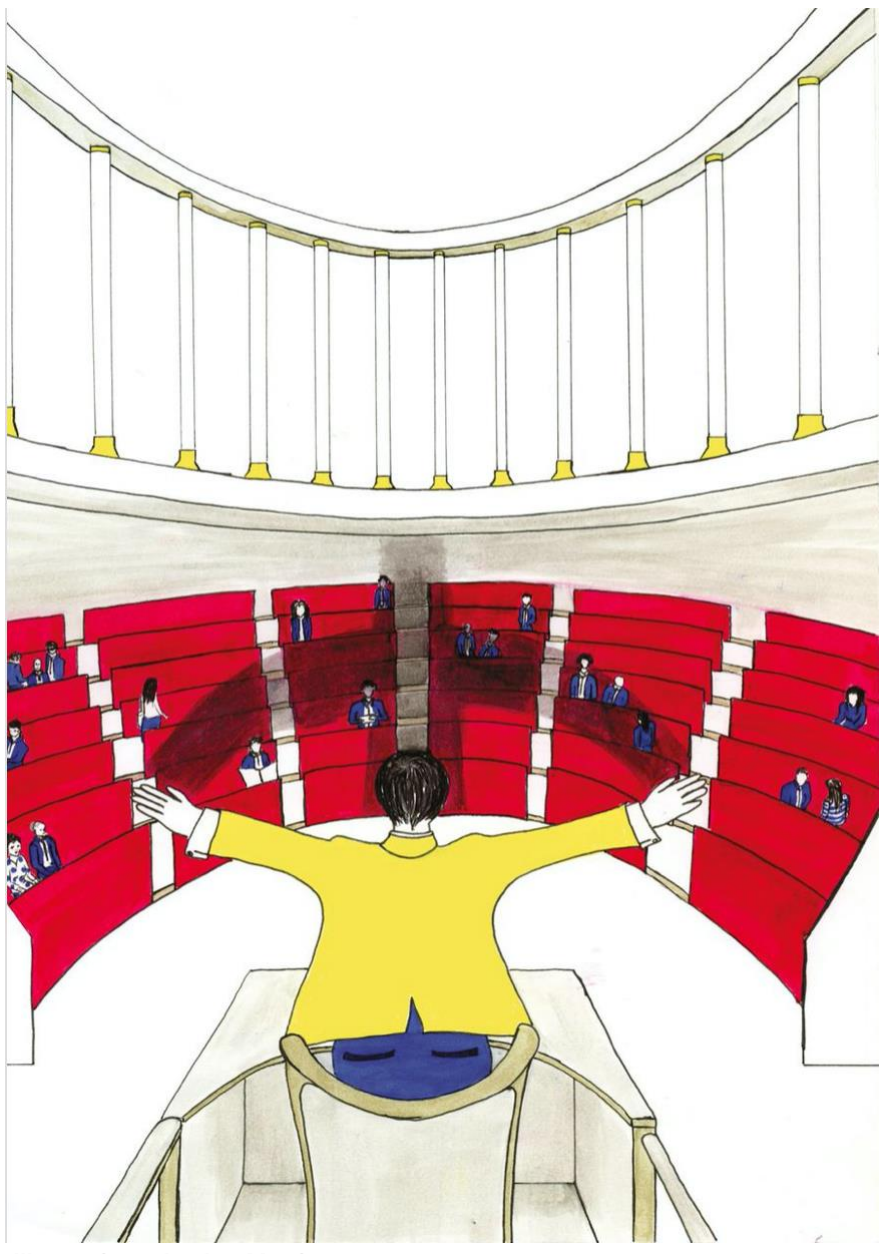
**Liste des signataires :**

- Julien DIVE député de l'Aisne
- Marine BRENIER députée des Alpes-Maritimes
- Mansour KAMARDINE député de Mayotte
- Valérie BOYER députée des Bouches-du-Rhône
- Patrick HETZEL député du Bas-Rhin
- Virginie DUBY-MULLER députée de la Haute-Savoie
- Bernard PERRUT député du Rhône
- Marie-Christine DALLOZ député du Jura
- Jean-Louis THIERIOT député de Seine-et-Marne
- Nadia RAMASSAMY députée de la Réunion
- Eric STRAUMANN député du Haut-Rhin
- Brigitte KUSTER députée de Paris
- Maxime MINOT député de l'Oise
- Isabelle VALENTIN députée de la Haute-Loire
- Dino CINIERI député de la Loire
- Arnaud VIALA député de l'Aveyron
- Pierre VATIN député de l'Oise
- Philipe GOSSELIN député de la Manche
- Emmanuel MAQUET député de la Somme
- Stéphane VIRY député des Vosges
- Marc LE FUR député des Côtes-d'Armor
- Fabrice BRUN député de l'Ardèche
- Éric PAUGET député des Alpes-Maritimes
- Thibault BAZIN député de Meurthe-et-Moselle
- Pierre CORDIER député des Ardennes

ENQUÊTE

# Cachez ce saint que je ne saurais voir : vivre sa foi en politique

— 22 juillet 2019 à 12:45



Illustrations Jordan Martin

Parlementaires et acteurs politiques sont souvent réticents à évoquer leur appartenance religieuse publiquement. Des positions qui ont changé au cours de l'histoire.

Cette enquête a été réalisée par Paul Idczak, dans le cadre du projet *Lies (Leurres, illusions, énigmes, simulacres),* le magazine école de la 40e promotion de l'Institut pratique de journalisme de Paris-Dauphine.

*«Les responsables politiques ont fini par neutraliser en eux toute possibilité de dire qu'ils ont une accointance avec une religion.»* Assis dans la salle de réunion vitrée de la Maison diocésaine de Paris, à l'ombre des tours de Notre-Dame, le père Laurent Stalla-Bourdillon, fines lunettes et chemise de prêtre, a dirigé pendant six ans le Service pastoral d'études politiques (Spep), l'institution qui accompagne les parlementaires catholiques. S'il a quitté le service en septembre 2018, l'homme déplore la vision de la religion au sein du monde politique : *«Aujourd'hui, si vous avez le moindre contact avec une institution catholique, vous êtes quelqu'un de suspect.»*

Charles de Gaulle, en son temps, ne ratait jamais une occasion de participer à la messe dans son fief, la bien nommée Colombey-les-Deux-Églises. De retour dans la capitale, le premier président de la Ve République s'était même résolu à ouvrir une chapelle à l'intérieur de l'Élysée. Un demi-siècle plus tard, la situation religieuse a radicalement évolué, et le lieu de culte présidentiel est devenu une simple salle d'attente pour visiteurs du soir.

Les temps ont changé. Depuis quelques années, le nombre de non-croyants a dépassé celui des croyants, et la pratique régulière de la messe n'est plus une habitude que pour un Français sur vingt. Une partie de la classe politique continue tout de même à se consacrer à l'office. À quelques hectomètres du Palais-Bourbon, les reflets matinaux rehaussent le vert d'eau des carreaux des murs encadrant l'autel de la chapelle Jésus-Enfant, jauni par les ampoules d'intérieur. Il n'est que 8 heures mais le curé est déjà sur le qui-vive, face à un public réduit, dispersé au hasard parmi les rangées de chaises en bois. Tous les mercredis

matin, un représentant de la paroisse Sainte-Clotilde anime la messe des parlementaires. Une cérémonie hebdomadaire au cours de laquelle des députés passent, le temps d'une demi-heure, des bancs de l'Assemblée nationale à ceux de l'assemblée liturgique pour se recueillir auprès de Dieu. Le nombre et l'identité de ces élus ne sont jamais similaires, au gré des impératifs de boulot et des déplacements en circonscription de chacun. Mais tous ont deux points communs : leur pratique assidue de la religion catholique en privé, et la dissimulation de cet aspect de leur vie dans l'espace politique. Car, chez *«la fille aînée de l'Église»* qu'a constituée la France, le catholicisme n'est plus ce référentiel spirituel de jadis, ébranlé, certes, mais pas rompu par le tournant de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État.

Face à cette évolution, assumer publiquement sa foi catholique tient désormais plus de la gageure que du gage de réussite pour le personnel politique. La députée La République en Marche (LREM) Marie Tamarelle-Verhaeghe est une fidèle de la messe du mercredi matin. Son avis est sans équivoque : *«Aujourd'hui, le mot "religion" est tout de suite associé au prosélytisme et au communautarisme.»* Assise en face de la table ronde garnie de dossiers qui trône au milieu de son bureau parlementaire, l'élue de 56 ans ne prend pas de pincettes lorsqu'il s'agit de parler de sa foi. Reste qu'entre l'assumer et *«l'exprimer»,* il y a une différence. *«Aux yeux du grand public, exprimer une croyance, c'est déjà vouloir convaincre»,* regrette la députée de l'Eure en interrogeant du regard par intermittence ses deux collaborateurs attentifs. Elle préférerait que les croyances de chacun soient *«explicites plutôt que sous-jacentes»* dans l'espace politique. Bref, que tout le monde puisse assumer sa spiritualité sans jugement de valeur déséquilibré en faveur *«des non-croyants»*.



La réticence des parlementaires et des acteurs politiques non élus à évoquer leur appartenance religieuse ne repose pourtant sur aucun texte juridique. La loi de 1905 proclame certes le respect de la neutralité, mais uniquement pour les représentants de l'État. Autrement dit, aussi bien les élus de l'Assemblée nationale que du Sénat ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de faire étalage de leurs croyances auprès de leurs collègues parlementaires sans outrepasser la loi. *«La République garantit la liberté de conscience»,* assure l'article 1 de la loi de séparation des Églises et de l'État. Pendant de nombreuses années, les députés ne se gênaient d'ailleurs pas pour ériger leur foi sur un piédestal, notamment dans leurs professions de foi.

La situation est encore plus limpide pour ceux qui ne sont élus nulle part, puisque, par définition, ils ne représentent personne. Tête de liste des Républicains (LR) pour les élections européennes de mai et désormais eurodéputé François-Xavier Bellamy échappe néanmoins à cette règle. Catholique et ouvertement opposé à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), l'agrégé de philosophie de 33 ans avait déclaré, micro en main en 2014, *«il n'y a qu'une seule bonne raison de croire au Christ, et cette seule raison, c'est la certitude que le christianisme dit la vérité»*.

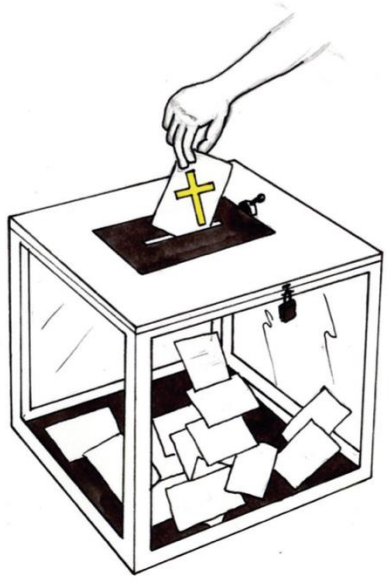
L'évolution du Versaillais est tout de même particulière. *«Au départ, François-Xavier Bellamy est porteur d'un religieux normatif et politique,* rappelle le sociologue Philippe Portier, spécialiste des liens entre religion et politique. *Tout son discours actuel vise désormais à s'éloigner de cet aspect pour dire que sa foi est une simple ressource spirituelle qu'il peut mettre au service du bien commun.»* Le diplômé de l'École normale supérieure a ainsi récemment qualifié de *«caricatures stupides»* les critiques sur ses positions sociétales, précisant notamment qu'il ne comptait pas *«revenir»* sur la loi Veil. La tête de liste LR pâtit tout de même de ses liens avec les milieux traditionalistes : en décembre 2018, sa présence annoncée à la fête du livre de Renaissance catholique - il ne s'y rendra finalement pas- aux côtés du Vendéen Philippe de Villiers avait fait grincer quelques dents. Et pour cause : l'association indique œuvrer *«au rétablissement du règne social du Christ»*.

## L'influence des chapelles

Ce prosélytisme a une forme que l'on devine en creux : celle qui découle de la Manif pour tous. La loi votée en 2013 autorisant le «mariage pour tous» a effectivement fait émerger une opposition très véhémente, brandissant des slogans bien souvent homophobes lors des rassemblements. Le mouvement a bénéficié du soutien d'une frange de la droite, dont celui de certains élus catholiques. Par ricochet, l'intégrité laïque de certains de leurs collègues croyants a pu être atteinte. *«On a l'impression qu'on va être amalgamés si on parle de notre foi,* confirme Marie Tamarelle-Verhaeghe. *En tant que "réacs", "coincés", ou de "droite conservatrice".»* C'est pourtant la *«solidarité»* catholique de la députée qui l'a inspirée *«lors du vote de la loi asile et immigration»* au cours duquel elle s'est abstenue. Et aucunement sur les questions sociétales comme la procréation médicalement assistée (PMA), à laquelle elle est favorable.

Les influences religieuses et leur impact sur les décisions politiques sont au cœur du questionnement des élus eux-mêmes, mais aussi des responsables du culte. Pour Laurent Stalla-Bourdillon, un politique qui se présente comme religieux est aujourd'hui perçu comme quelqu'un *«qui a hérité en bloc d'un concept de pensée qui l'a totalement aliéné»*. Pourtant, continue le père de sa voix grave, *«dans la foi catholique, il y a la séparation des pouvoirs, et un grand respect du législatif»,* qui empêcheraient de facto toute ingérence du religieux dans le politique.

Cette séparation est-elle effective au moment, par exemple, de légiférer ? Les avis divergent. Thibault Bazin, député LR de Meurthe-et-Moselle, évoque *«de multiples visages dans l'Église, et donc des sensibilités différentes»*. Lui-même reconnaît *«ne rien avoir à cacher»* sur sa pratique de la foi, sans qu'il ne l'affirme car, *«en tant que politique»,* il n'a *«pas à le faire»*. *«Il est légitime que les grands courants religieux s'expriment sur les sujets qui les concernent»,* considère, pour sa part, le député MoDem des Pyrénées-Atlantiques Vincent Bru. Lorsqu'il entre dans l'hémicycle, l'élu de 64 ans, régulier de la messe, concilie *«ses convictions et le bien commun»* notamment sur des textes qui peuvent *«heurter la conscience personnelle»*. Mais le centriste reste avant tout influencé par *«l'ouverture à l'Europe et la doctrine sociale de l'Église»,* que l'opinion *«a tendance à laisser de côté»*.



Revendiquée ou pas, la foi d'un politique n'est pas la même selon sa famille politique et selon ses expériences personnelles. C'est ainsi que, pour Emmanuelle Ménard, députée de l'Hérault apparentée au Rassemblement national (RN), *«on ne sépare pas le politique et le religieux. Tant que mes convictions catholiques ne mettent pas en danger la République, je ne vois pas pourquoi on m'empêcherait de les porter dans l'hémicycle»*. Justement, l'épouse du maire de Béziers apparenté RN Robert Ménard, à la manière de François-Xavier Bellamy, fait face aux critiques pour ses positions souvent identitaires – anti-mariage pour tous, elle a également co-dirigé avec son mari le site d'information d'extrême droite Boulevard Voltaire. L'obédience politique de l'élue de 49 ans est directement associée à sa foi. *«Je suis certainement en contradiction avec tout un tas d'élus non-croyants, notamment sur la bioéthique,* avoue Emmanuelle Ménard. *Mais mes opinions ont tout autant droit de cité que celles de quelqu'un qui ne croit en rien du tout.»*

Ces *«difficultés»* sont exacerbées lorsque les chapelles religieuses et politiques s'entremêlent. La députée Agnès Thill, qui a été exclue du groupe LREM à l'Assemblée nationale, fait ainsi figure d'exception parmi les catholiques de son groupe : son opposition ouverte à la PMA pour toutes, sa sortie sur le *«lobby LGBT à l'Assemblée nationale»* ainsi que des mots tendancieux sur l'islam (sur Twitter, elle a qualifié la religion musulmane de *«problème»*) ont emmené l'élue devant la commission des conflits de son parti. Et, parce qu'elle est croyante, elle dit avoir été *«immédiatement été traitée d'obscurantiste par [ses] collègues»*. Aujourd'hui, la marcheuse de 54 ans confie *«ne plus exister en tant que députée ni même en tant qu'individu, mais uniquement en tant que catholique»,* ce qui, selon elle, *«discrédite totalement»* son activité dans les travées de la chambre basse. *«Quand je m'exprime, c'est la religion qui me fait dire les choses, et quand je ne m'exprime pas, on m'attribue des pensées qui ne sont pas les miennes»,* ajoute Agnès Thill, pour qui sa foi chrétienne relève *«de l'intimité»* et la fait *«réfléchir sur le sens des choses et de l'humanité»*.

Elle n'a d'ailleurs jamais évoqué ouvertement sa religion, si ce n'est dans un livre publié en 2014 intitulé *Mots de Dieu pour les maux de la vie*. La pratique religieuse d'Agnès Thill, est-ce pour autant ce qui est reproché à l'élue ? *«Au sein d'En Marche, on peut tout à fait être catholique et opposé à la PMA,* tempère sa collègue Fiona Lazaar, *partisane d'une laïcité ouverte. Le tout, c'est de savoir respecter les uns et les autres.»* Pour la vice-présidente du groupe LREM à l'Assemblée, Agnès Thill *«a brusqué les citoyens»* lorsqu'elle *«a évoqué l'existence d'un "lobby LGBT"»* dans l'hémicycle.

## Critiques ciblées et retour du spirituel

Les sorties anti-PMA répétées de la députée auraient en revanche contribué à son maintien au sein du groupe parlementaire majoritaire. *«Si on l'avait exclue du groupe, l'opinion publique aurait pu penser que c'était à cause de son opposition à la PMA,* déplore Fiona Lazaar. *Alors que ce sont ses dérapages qui ont provoqué sa convocation devant la commission des conflits.»* Pour défendre sa position controversée sur la PMA, Agnès Thill a invoqué *«des mots sortis de leur contexte»*. Le président de la République, Emmanuel Macron, pourrait en faire autant. En avril 2018, le chef de l'État a fait polémique en déclarant, lors d'une intervention devant les évêques de France au collège des Bernardins, qu'il fallait *«réparer le lien»* entre l'Église et l'État. Pour Jean-Pierre Delannoy, diacre au Service pastoral d'études politiques et longtemps fonctionnaire à l'Assemblée nationale, cette polémique prouve que *«le vivre-ensemble suppose l'effacement du déterminant religieux dans le langage collectif»*.

Il raconte un épisode qui l'a marqué au cours de la précédente mandature. *«En commission, Bernard Cazeneuve avait prononcé l'expression mea culpa*, raconte le diacre, assis sur le long canapé jaune des locaux du Spep. *Noël Mamère* [ancien député Europe Ecologie Les Verts, ndlr] *a alors rétorqué au ministre de l'Intérieur qu'il ne devait pas employer de vocabulaire religieux à l'intérieur de l'Assemblée !»* De par sa longue expérience dans la chambre basse, Jean-Pierre Delannoy a pu observer l'évolution d'une tendance qui *«n'est pas majoritaire, mais a pas mal de retentissement»*. En effet, avec l'émergence des réseaux sociaux, *«parler de ses convictions intimes peut très vite amener à des querelles inutiles»,* regrette Nicolas Cadene, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité. Dans la dernière étude de la commission consultative, publiée en février 2019, 60% des personnes interrogées trouvaient ainsi que la laïcité n'était évoquée qu'à travers la polémique. *«Dans une association, lorsqu'il y a une brebis galeuse, on ne parle que d'elle,* résume le député LREM des Hautes-Pyrénées Jean-Bernard Sempastous. *Et on oublie tout ce qu'il peut y avoir de beau dans la religion.»*



Parmi les élus militants laïques présents dans les médias, les plus véhéments se trouvent à La France insoumise (LFI). *«À l'Assemblée, ce sont les seuls tenants d'une laïcité dure et d'une tolérance zéro sur la religion»,* affirme le député Modem Vincent Bru. Le livret sur la laïcité de l'Avenir en commun, le programme des Insoumis pour la présidentielle de 2017, est la référence de ses représentants sur le sujet. Le document évoque notamment un *«cléricalisme déguisé»* qui *«n'appartient pas qu'à l'extrême droite»* et revendique son opposition à la subsistance du Concordat en Alsace-Moselle – territoires d'exception à la loi de 1905 sur lesquels les ministres du culte sont rémunérés par l'État. *«Au sein de LFI, il n'y a pas de combat contre la religion,* tempère Adrien Quatennens, député insoumis du Nord. *Certains membres du mouvement ont évidemment des convictions religieuses. Mais le principe même de la loi de séparation est qu'on ne pourra jamais mettre les gens d'accord sur la religion, parce que la science n'est pas capable de dire qui a raison ou tort. La mise à distance du sujet en politique évite donc que la religion ne devienne une chape de plomb au-dessus du débat public et des croyances de chacun.»*

Du côté de LREM, la question est sujette à des débats en interne: en trois ans d'existence, le mouvement présidentiel n'a toujours pas déterminé de ligne commune. Ce qui a pu créer quelques dissensions – la secrétaire d'État à l'Égalité femmes-hommes, Marlène Schiappa, ayant notamment consacré un essai assez radical à la question (*Laïcité, point !,* 2018), alors même qu'Emmanuel Macron s'appliquait parallèlement à rouvrir le dialogue avec les différents cultes.

Ces rapports de force entre les formations politiques font partie des raisons pour lesquelles les élus catholiques ne parlent plus ouvertement de leur foi. Ils cachent néanmoins une réalité générale plus ouverte. *«Aujourd'hui, nos responsables politiques osent prononcer des discours que l'on n'aurait jamais osé tenir dans les années 1930»,* explique Philippe Portier en

citant le discours d'Emmanuel Macron aux Bernardins. Le sociologue insiste sur la différence entre *«le religieux normatif»,* qui déplaît, et *«le religieux en tant que ressource spirituelle»,* qui recevrait *«un grand assentiment de la part de l'opinion publique»*. Ainsi, la baisse continue de la pratique religieuse en France contribuerait à apaiser les débats, à rouvrir la voie au dialogue avec les cultes et à faire à nouveau émerger une *«bienveillance»*. Car, pointe Philippe Portier, *«on ne voit plus aujourd'hui l'Église comme une force matérielle inexpugnable et offensive»* comme cela pouvait être le cas lorsque les catholiques étaient majoritaires sur le territoire français. Puisque l'Église n'a plus les moyens d'atteindre le pouvoir, son image se serait améliorée auprès de la population… sauf, donc, lorsqu'elle réapparaît dans la sphère politique. *«Cela reste tout de même une avancée,* conclut le chercheur. *Avant, il y avait la raison et la religion. Aujourd'hui, on peut être un politique croyant et être considéré comme rationnel.»*

# CETA • Vote des députés : CETA faute ou pas ?

Publié le : 26/07/2019

**Avec 266 voix pour, 213 contre et 74 abstentions, le projet de loi de ratification du très controversé CETA a été adopté à l'Assemblée nationale mardi dernier... Si l'essentiel des abstentionnistes avaient voté contre, le projet de loi était retoqué... Comme quoi, s'abstenir c'est soutenir !**

Malgré les alertes sur les risques importants induits par cet accord, le déni de démocratie lié à une discussion expéditive en plein cœur de l'été, et l'échec, à peu de voix près, de la motion de rejet du texte, une majorité de députés de la Majorité (pourtant  jamais aussi divisée) ont donc donné leur accord.

Ceux-là même qui applaudissaient le matin Greta Thunberg, l'emblème de la marche des jeunes pour un renouveau environnemental, ont voté un accord climaticide l'après-midi aux antipodes de l'Accord de Paris, et permettant aux multinationales d'attraire des Etats devant un tribunal arbitral...

Depuis lors, et face à la légitime question de « qu'a voté mon député », plusieurs médias commencent à donner la liste des votes nominatifs ! Certains s'émeuvent de cette transparence... Mais quid du droit de savoir ? Du droit de contrôler l'action de ces élus ? Cette transparence est indispensable.

Oui, le texte a divisé la majorité LREM/Modem. Si 52 députés LREM se sont abstenus (6 pour le Modem), 9, notamment des élus ruraux et des experts en écologie, ont voté contre : Benoît Potterie (député du Pas-de-Calais) ; Sandrine Le Feur (membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire) et Erwann Balanant (membre de la commission des affaires économiques), tous deux députés du Finistère, Albane Gaillot (élue du Val-de-Marne) et Eric Alauzet (député du Doubs) ont publié des communiqués de presse, expliquant que selon eux l'accord ne permet pas de répondre aux enjeux actuels, au premier rang desquels la biodiversité et le climat, puisqu'il ne prévoit pas de dispositions contraignantes...

Lionel Causse (député des Landes), Yves Daniel (député de Loire-Atlantique), Olivier Gaillard (député du Gard), Jean-François Mbaye (élu de Val-de-Marne) et Xavier Paluszkiewicz (député de Meurthe-et-Moselle) ont également voté contre.

Plus particulièrement, la vraie-fausse proposition de « veto climatique » a posé problème. Barbara Pompili, ancienne secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, s'est ainsi abstenue après avoir déclaré que s'il y avait plus de garanties sur la réalité de ce « véto climatique », elle aurait voté le texte. Si la majorité était divisée sur ce texte, le refus de ce dernier a, en revanche, réuni l'opposition pour différents motifs : l'enjeu sanitaire et environnemental, l'épineux tribunal d'arbitrage, etc. Bref, toutes nos critiques !

L'ensemble des groupes Socialiste et apparentés, France Insoumise, Gauche démocrate et Républicaine ont voté contre.

Les Républicains, ont tous voté contre à une voix près.  Il s'agissait essentiellement de s'opposer à la concurrence déloyale qu'impliquerait selon eux l'accord CETA entre les agriculteurs canadiens et français, à la défaveur de ces derniers. Seule la députée Constance Le Grip (Haut-de-Seine), Vice-Présidente de la Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation, a voté en faveur du CETA. Parmi les 15 non-inscrits qui comptent des figures aussi diverses que Nicolas Dupont-Aignan, Marine Le Pen, Delphine Batho, Jean Lassalle ou encore Matthieu Orphelin, on compte également 14 contre et un seul pour, émanant de Patrick Loiseau, membre de la commission de la Défense Nationale et des forces armées, député de Vendée. Dans son opposition, le groupe UDI a été plus partagé : 2 pour, 14 contre et 10 abstentions.

Bref, oui, sur des textes aux enjeux aussi majeurs, il est important de connaître le vote de son député ! Alors, vous trouverez ci-dessous la liste nominative des votes.

En tout état de cause, le combat continue. Le texte doit être examiné à la rentrée au Sénateur. Comptez sur l'UFC-Que Choisir pour se mobiliser !

| Groupe Les Républicains | (104 membres) | | |
|---|---|---|---|
| **Pour : 1** | | | |
| • Constance Le Grip | | | |
| **Contre : 96** | | | |
| • Damien Abad<br>• Emmanuelle Anthoine<br>• Julien Aubert<br>• Nathalie Bassire (par délégation)<br>• Thibault Bazin<br>• Valérie Bazin-Malgras<br>• Valérie Beauvais<br>• Jean-Yves Bony<br>• Ian Boucard<br>• Jean-Claude Bouchet<br>• Valérie Boyer<br>• Marine Brenier (par délégation)<br>• Xavier Breton<br>• Bernard Brochand<br>• Fabrice Brun<br>• Gérard Cherpion (par délégation)<br>• Dino Cinieri (par délégation)<br>• Éric Ciotti<br>• Pierre Cordier<br>• Josiane Corneloup<br>• François Cornut-Gentille<br>• Marie-Christine Dalloz<br>• Olivier Dassault<br>• Bernard Deflesselles (par délégation)<br>• Rémi Delatte<br>• Vincent Descœur<br>• Fabien Di Filippo | • Éric Diard<br>• Julien Dive (par délégation)<br>• Jean-Pierre Door (par délégation)<br>• Marianne Dubois (par délégation)<br>• Virginie Duby-Muller<br>• Pierre-Henri Dumont<br>• Daniel Fasquelle<br>• Jean-Jacques Ferrara (par délégation)<br>• Nicolas Forissier (par délégation)<br>• Laurent Furst<br>• Claude de Ganay<br>• Jean-Jacques Gaultier<br>• Annie Genevard<br>• Claude Goasguen (par délégation)<br>• Philippe Gosselin<br>• Jean-Carles Grelier<br>• Claire Guion-Firmin (par délégation)<br>• Michel Herbillon<br>• Patrick Hetzel<br>• Sébastien Huyghe<br>• Christian Jacob<br>• Mansour Kamardine (par délégation)<br>• Brigitte Kuster | • Valérie Lacroute (par délégation)<br>• Guillaume Larrivé<br>• Marc Le Fur<br>• Sébastien Leclerc<br>• Geneviève Levy<br>• David Lorion (par délégation)<br>• Véronique Louwagie<br>• Gilles Lurton<br>• Emmanuel Maquet<br>• Olivier Marleix<br>• Franck Marlin<br>• Jean-Louis Masson<br>• Gérard Menuel<br>• Frédérique Meunier<br>• Maxime Minot<br>• Jérôme Nury<br>• Jean-François Parigi<br>• Éric Pauget<br>• Guillaume Peltier (par délégation)<br>• Bernard Perrut<br>• Bérengère Poletti<br>• Jean-Luc Poudroux<br>• Aurélien Pradié (par délégation)<br>• Didier Quentin<br>• Alain Ramadier | • Nadia Ramassamy (par délégation)<br>• Robin Reda<br>• Frédéric Reiss<br>• Jean-Luc Reitzer (par délégation)<br>• Bernard Reynès<br>• Vincent Rolland<br>• Antoine Savignat<br>• Raphaël Schellenberger<br>• Jean-Marie Sermier (par délégation)<br>• Éric Straumann<br>• Michèle Tabarot (par délégation)<br>• Jean-Charles Taugourdeau<br>• Laurence Trastour-Isnart<br>• Isabelle Valentin<br>• Pierre Vatin<br>• Patrice Verchère<br>• Charles de la Verpillière<br>• Arnaud Viala (par délégation)<br>• Michel Vialay (par délégation)<br>• Jean-Pierre Vigier<br>• Stéphane Viry |
| **Abstention : 5** | | | |
| • Émilie Bonnivard<br>• Gilles Carrez | • Jacques Cattin<br>• Martial Saddier | • Éric Woerth (par délégation) | |

# Lorraine : les refuges de la SPA débordés par les abandons d'animaux, 2019 pourrait battre un triste record



Par Francine Dubail
Publié le 30/07/2019 à 19:10
Mis à jour le 31/07/2019 à 13:06

**Les chiens et les chats abandonnés s'entassent cet été dans les refuges de France notamment en Lorraine.**

**Jamais autant d'animaux domestiques n'ont été abandonnés l'été qu'en 2019. Et c'est un triste record qui pourrait être battu cette année. Les refuges ont bien du mal à faire face à l'arrivée de chiens et de chats, et certaines équipes se voient obligées de refuser de nouveaux pensionnaires à quatre pattes.**

**A Amance (54) Evelyne Van Damme, présidente du refuge depuis 20 ans a l'habitude de voir chaque été de plus en plus d'abandons mais cette année elle n'en a jamais vu autant.**

> *“ Avec une capacité de 80 places, aujourd'hui nous avons 90 pensionnaires, alors que les autres années à la même époque nous sommes à 40 , cette année c'est presque le double. ”*

Devant l'afflux de pensionnaires le refuge d'Amance a fait appel à un employé de plus sur trois mois pour venir porter main forte aux 9 déjà présents.
Pour récolter des dons, l'association lance les 2 et 3 août 2019 une collecte dans un supermarché de Laxou et également une grande kermesse le 25 août 2019.

## La France, une triste championne d'Europe

Avec 100 000 abandons d'animaux par an, dont 60 000 durant été, la France détiendrait le record en Europe. La Fondation 30 millions d'amis a lancé une nouvelle campagne de sensibilisation pour lutter contre les abandons à travers un clip sur la musique de Queen.

Au fur et à mesure des scènes, un fil rouge se déroule: un chien, un hamster, un lapin, un chat… Tous abandonnés par leur propriétaire, dans une poubelle, sur un terrain vague, dans un vide-ordures, ou encore sur un bord de route.

## Il existe des solutions

Au delà de ce clip, 30 millions d'Amis a lancé une plateforme pleine de conseils. Baptisée "***NosVacancesEntreAmis.com***", elle est aussi déclinée en application, et est entièrement dédiée aux vacances des animaux.
30 Millions d'amis souligne également que si vous partez en vacances sans votre animal de compagnie, il y a toujours la possibilité de faire appel à un service de garde d'animaux à domicile, à l'extérieur, en pension.
Il faut rappeler que les propriétaires qui abandonnent leur chien ou leur chat s'exposent à des poursuites judiciaires.

## Que faire ?

240 députés et sénateurs ont annoncé, une proposition de loi « pour en finir avec l'abandon massif ».
En Lorraine, Hélène Zannier (LREM) Laurent Garcia (Mouvement Démocrate et Apparentés) ou encore Thibault Bazin (LR) ont signé une tribune contre les abandons d'animaux sous le titre ***"Un être sensible ne se jette pas"***.

> *“ Moi je ne mange pas de viande depuis l'âge de 8 ans, je suis très sensible au bien être animal et je pense qu'il faut des sanctions dissuasives ”*

- **Héléne Zannier** députée LREM de la Moselle.

Il faut rappeler que les propriétaires qui abandonnent leur chien ou leur chat s'exposent à des poursuites judiciaires.
Abandonner son animal est puni par la loi, jusqu'à 30 000 euros d'amende et deux ans de prison, au même titre qu'un "acte de cruauté" envers un animal.

> *“ Il y a eu une **proposition de loi** sur la protection animale fin 2017, mais il faut faire appliquer les sanctions et surtout interdire tout propriétaire condamné pour abandon de pouvoir à nouveau détenir un animal de compagnie. ”*

- **Thibault Bazin** député (LR) de meurthe-et-Moselle

Il est urgent de cesser de "produire" des animaux de compagnie pour le profit ou le plaisir.
I semble vital de le rappeler : "***ce ne sont pas des marchandises mais bien des êtres vivants et sensibles***" rappelle Brahim Hammouche deputé (LREM) de la Moselle.

Aleteia
Lundi 22 juin | Saint Alban

# Thibault Bazin (LR): « Avec la loi bioéthique, il y a l'effet domino et l'effet mikado »



*Membre de la commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la bioéthique, le député LR Thibault Bazin revient pour Aleteia sur l'importance de mener un tel travail mais aussi sur ses inquiétudes.*

Débattu à l'Assemblée nationale à partir du 24 septembre, le projet de loi bioéthique est actuellement examiné en commission spéciale. « Un tiers des articles ne me pose pas de problème, un tiers semble aller dans le bon sens mais pourrait être enrichi avec des gardes fous et un tiers franchit des lignes rouges sur le plan éthique », confie à Aleteia Thibault Bazin, député Les Républicains de Meurthe-et-Moselle.

**Aleteia : Comment se passe l'examen du projet de loi ?**

**Thibault Bazin :** Ce sont des discussions habituelles pour un projet loi examiné en commission spéciale, les amendements s'enchainent : il peut y avoir des amendements de suppression, de substitution… Globalement, cela permet de mesurer jusqu'où on va et quelle est la cohérence du projet. Il y a également parfois des amendements d'appel pour comprendre les intentions. C'est un exercice assez fastidieux mais nécessaire pour sortir du slogan et des titres. Le diable se cache parfois dans les détails, notamment en matière de bioéthique. Ce qui compte ce n'est pas la proclamation mais l'effectivité éthique : l'effectivité du principe d'anonymat, de gratuité, de dignité de la personne humaine… On voit bien que les mots utilisés trahissent parfois un manquement à la dignité humaine. C'est par exemple la question que je me pose sur le consentement libre et éclairé du don. De manière générale, il y a souvent de bonnes intentions derrière mais est ce que la finalité profondément humaine justifie tous les moyens ? Et quels vont être les impacts dans 18 ans ?

**Quelles sont vos inquiétudes ?**

Sur les 32 articles que composent le projet de loi, un tiers des articles ne pose pas soucis, un tiers semble aller dans le bon sens mais pourrait être enrichi avec des gardes fous, je pense par exemple à l'intelligence artificielle et au traitement algorithmique de données massives. Le dernier tiers tend à franchir des lignes rouges sur plan éthique. C'est le cas par exemple de la destruction de l'embryon : on va passer d'un régime d'autorisation à un régime de déclaration, d'une loi d'interdit à une loi de confiance. La société de demain attend-t-elle moins de contrôle et plus de confiance alors que même que le domaine de la recherche est soumis à une forte pression concurrentielle ? De la même manière, les cellules embryonnaires n'ont-elles absolument rien à voir avec l'embryon ? A entendre certains on a l'impression qu'il s'agit d'un simple matériau. Il y a vingt ans la science ne séparait pas ces deux notions, en quoi est-ce différent aujourd'hui ? Concernant la possibilité de faire des chimères la rédaction des articles me semble également floue.

> *« Actuellement moins de 5% des PMA se font avec des gamètes de tiers donneur, il n'est donc pas question de la rareté. Mais que va-t-il se passer quand ces gamètes deviendront rares et qu'on en laissera la gestion à des centres privés à but lucratif ? »*

**Un effet domino est-il à imaginer sur ces différents articles ?**

Il y a l'effet domino et l'effet mikado. Le projet de loi spécifiait initialement que les gamètes seraient conservés uniquement dans des établissements publics ou privés à but non lucratif. Un point de vigilance que la ministre Agnès Buzyn a d'ailleurs rappelé en soulignant que le gouvernement était fermement opposé à un amendement visant à étendre cette possibilité aux établissements privés à but lucratif. Pourtant, un amendement permettant la conservation des gamètes par les établissements de santé privés a finalement été adopté. Actuellement la majorité des PMA se font avec les gamètes de l'homme et de la femme qui y ont recours. Moins de 5% des PMA se font avec des gamètes de tiers donneur, il n'est donc pas encore question de la rareté. Mais que va-t-il se passer quand ces gamètes deviendront rares et qu'on en laissera la gestion à des centres privés à but lucratif ? Autre exemple, l'article 1 ouvre la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules. L'article 3 prévoit que certaines données (non identifiantes) puissent être communiquées aux enfants issus de dons une fois leur majorité atteinte. Personnellement je suis plutôt favorable à la levée de l'anonymat. Mais à la différence d'aujourd'hui, les personnes qui seront concernées par ce troisième article auront soit deux mères auquel cas en cherchant leur donneur, consciemment ou inconsciemment, elles vont chercher à identifier leur père, soit une seule mère et dans ce cas en plus de chercher l'identité d'un père elles vont chercher l'identité de leur deuxième parent. C'est l'effet mikado.

LA CROIX

# Remboursement de la PMA, rôle du père : les députés sont entrés dans le vif du sujet




**Loup Besmond de Senneville,** le 11/09/2019 à 08:08 Modifié le 11/09/2019 à 09:23

Lecture en 4 min.

Des discussions calmes et des questions de fond. Les députés de la commission spéciale chargée de l'examen de la révision des lois de bioéthique ont commencé, mardi 10 septembre, le travail législatif à proprement parler. Au programme : 2 000 amendements dont 470 pour le seul article 1er du projet gouvernemental, qui comporte la mesure emblématique du texte : l'extension de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes seules.

Pour cette première journée, les députés n'en ont examiné qu'une centaine, portant seulement sur l'extension de la PMA, signe de débats approfondis et d'une ferme volonté par les députés de la majorité de défendre pied à pied le texte : en sept heures de débat, le projet de loi n'a que très peu évolué, puisque seuls trois amendements ont été adoptés.

## Le rôle du père

De fait, de nombreux enjeux ont émergé à commencer par le rôle du père. *« Mesure-t-on les risques pour les enfants d'institutionnaliser l'absence de père ? »*, a ainsi interrogé Thibault Bazin (LR). *« Vous ne pouviez pas nier l'existence d'un père »*, a renchéri son collègue de l'opposition, Fabien Di Filippo.

Les débats ont laissé apparaître une différence radicale de conception du sujet. « *On peut toujours parler de la douleur des enfants sans père même si c'est contestable et contesté. L'argument qui consiste à dire que sans père, il manquerait un élément essentiel à l'enfant est un argument fallacieux* », a par exemple affirmé Hervé Saulignac (PS). « *Il n'est pas question de nier le rôle du père dans l'existence de l'enfant* », a répondu la ministre de la santé Agnès Buzyn.

## Remboursement par l'assurance-maladie

Deuxième série de questions, celle entourant la disparition dans la loi du critère pathologique conditionnant actuellement l'accès des couples hétérosexuels à la PMA, leur infertilité devant être médicalement constaté. Tout au long des travaux, les députés de la majorité ont largement remis en cause ce critère, révélant, parmi les élus, deux visions de la PMA. « *La PMA n'a jamais traité aucune maladie. On cherche à compenser une infertilité mais la femme reste infertile* », a par exemple martelé le rapporteur du texte, Jean-Louis Touraine (LREM).

Le débat a ressurgi lors d'une discussion serrée sur le remboursement de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules par l'assurance-maladie. *« Il me semblait que l'assurance-maladie était destinée à couvrir des risques liés à la maladie. Donc je ne vois pas pourquoi on rembourserait un acte dont vous nous expliquez qu'il est non médical et non thérapeutique »,* a interrogé Pascal Brindeau (UDI).

Une demande balayée d'un revers de main par la ministre de la santé. *« La Sécurité sociale rembourse d'autres actes non thérapeutiques, nombreux*, a répondu Agnès Buzyn. *Je pense notamment à des actes de chirurgie esthétique sur un ressenti subjectif de mal-être. »*

## Ouvrir la PMA aux femmes seules ?

Mais c'est la discussion sur l'opportunité d'ouvrir la PMA aux femmes seules qui a laissé apparaître quelques brèches parmi les parlementaires de la majorité. Sept députés, emmenés par l'élue LREM de l'Eure Marie Tamarelle-Verhaeghe ont ainsi proposé d'abroger cette partie du projet de loi. Si la proposition a été rejetée à une large majorité, Marie Tamarelle-Verhaeghe a défendu la *« nécessaire altérité »* des parents pour un enfant et a évoqué *« la fragilité des études »* scientifiques sur le sujet. *« Toutes les études tendent à montrer que les familles monoparentales sont plus précaires financièrement »,* a renchéri le député LR, Patrick Hetzel.

En réponse, Jean-Louis Touraine a tenu à différencier la « *monoparentalité subie* » et la *« monoparentalité choisie ».* Une argumentation reprise par la députée LREM Aurore Bergé : *« Ce n'est pas un projet de monoparentalité telle que nous connaissons la monoparentalité aujourd'hui. Nous sommes dans une situation où les femmes, souvent différentes sociologiquement, on fait un choix mûri. »*

## La suppression de l'évaluation psychologique

Seule vraie modification introduite dans le texte au cours de ces premières heures d'examen : la suppression de l'évaluation psychologique à laquelle le gouvernement proposait de soumettre les couples de femmes et les femmes seules souhaitant recourir à une PMA. *« Supprimer cette notion me pose question,* a réagi Thibault Bazin (LR). *L'équipe médicale garde-t-elle la capacité de dire non ? »*

Là encore, une vision battue en brèche par la majorité et les socialistes. *« Cette évaluation psychologique est d'un autre temps »,* a réagi Hervé Saulignac (PS). Quant à Guillaume Chiche (LREM), il a estimé que les entretiens avec l'équipe pluridisciplinaire des centres de PMA, présents dans la loi actuelle, étaient amplement suffisants. *« Les entretiens existants comprennent une équipe pluridisciplinaire comprenant des acteurs de la santé dont des psychiatres ou des psychologues »,* a-t-il affirmé.

## Divergences au sein de la majorité

Mais ces premières heures de travail ont aussi permis de faire apparaître certaines divergences entre la ministre de la santé, Agnès Buzyn, et Jean-Louis Touraine, le rapporteur LREM du texte sur la partie concernant l'extension de la PMA. Le gouvernement s'est ainsi opposé à la proposition du député du Rhône de mettre fin à l'appariement des gamètes à un couple souhaitant accéder à une PMA avec donneur. Elle s'est aussi prononcée contre l'introduction de la mention du projet parental dans le premier article de la loi.

Si le texte a pour l'instant très peu évolué, certains députés disent déjà vouloir revenir à la charge lors de l'examen dans l'Hémicycle, à partir du 24 septembre. C'est par exemple le cas de Marie Tamarelle ou de Xavier Breton (LR), qui souhaite proposer une clause de conscience pour les personnels soignants ne souhaitant pas pratiquer de PMA.

PARLEMENT

# PMA POUR TOUTES: DES DÉPUTÉS LR LANCENT LA CHARGE EN COMMISSION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 11/09/2019 à 6:48

**Avant même d'entamer les travaux sur les articles du projet de loi sur la bioéthique, en présence des trois principaux ministres concernés, plusieurs élus Les Républicains ont protesté sur la méthode de la commission spéciale chargée d'examiner le texte. Selon sa présidente, il lui faudra 140 heures pour le décortiquer.**

Hommes "évincés", méconnaissance de "l'intérêt de l'enfant" ou encore "effet domino" inéluctable vers la "légalisation de la GPA": des députés Les Républicains sont montés au créneau d'emblée **contre l'ouverture de la PMA à toutes les femmes** mardi en commission.

Avant même d'entamer les travaux sur les articles du projet de loi sur la bioéthique en fin d'après-midi, en présence des ministres **Agnès Buzyn (Santé)**, Nicole Belloubet (Justice) et Frédérique Vidal (Recherche), des élus de droite ont protesté sur la méthode de la commission spéciale chargée d'examiner le texte.

## Mise en cause du règlement

Les députés LR ont notamment contesté l'application du nouveau règlement de l'Assemblée nationale, voté au printemps, qui limite les prises de parole sur des amendements identiques: la présidente de la commission Agnès Firmin-Le Bodo (UDI et indépendants) avait annoncé cinq orateurs pour leurs 11 amendements visant à supprimer l'article premier qui comprend la mesure phare de **l'élargissement de la procréation médicalement assistée** (PMA).

Comme d'autres LR, Xavier Breton y a vu "un très mauvais signal" à l'ouverture des travaux, quelques élus d'autres formations apportant leur appui, tel Alexis Corbière (La France insoumise) dénonçant un risque d'"entacher" le texte.

## "Porte ouverte à l'arbitraire"

Après une brève suspension de séance, les élus de droite ont défendu - dans une atmosphère relativement policée qui s'est poursuivie tout au long de la soirée - leurs amendements de suppression de l'article premier. Celui-ci "méconnaît à l'enfant la possibilité de jouir d'une filiation vraisemblable et le prive définitivement de père", s'est inquiétée Annie Genevard, tandis que Xavier Breton y voyait "la porte ouverte à l'arbitraire".

Cette évolution du droit "n'aboutira-t-elle pas inéluctablement vers la légalisation de la GPA (gestation pour autrui)?", a renchéri Thibault Bazin, proposant "d'appliquer le principe de précaution" en supprimant l'article. Dans les rangs de LR, seul Maxime Minot a fait part de son soutien "avec quelques collègues" à une "évolution progressiste des mentalités".

D'autres élus ont défendu des amendements de suppression, dont l'ex-"marcheuse" Agnès Thill qui s'est demandée si la médecine doit "répondre à un désir sociétal" ou encore l'UDI et indépendants Pascal Brindeau.

Après le rejet de l'ensemble des amendements de suppression, les élus LR ont poursuivi tout au long de la soirée leurs tentatives pour modifier l'article phare du texte, mettant en avant un "rôle d'alerte".

## Deux amendements LaREM adoptés

La question de l'extension de la PMA aux femmes seules a longuement fait débat, côté LR, mais aussi au sein de la majorité, Marie Tamarelle-Verhaeghe (La République en marche) plaidant pour un "projet partagé entre deux personnes". La ministre des Solidarités et de la Santé a, elle, défendu "une belle mesure".

Le cas des hommes transgenres a quant à lui engendré des discussions parfois un peu confuses. Des amendements LaREM et de Matthieu Orphelin (ex-LaREM) pour leur ouvrir la PMA ont été rejetés, le gouvernement arguant que c'est "l'identité à l'état civil" qui est prise en compte.

À la suspension des travaux à 1 heure du matin, seuls deux amendements notables émanant du groupe LaREM avaient été adoptés, et l'examen du premier des 32 articles du texte, attendu le 24 septembre dans l'hémicycle, était loin d'être achevé.

Un amendement a supprimé, avec l'aval du gouvernement, le nouveau critère d'évaluation psychologique en amont d'une PMA. Les députés ont aussi précisé que l'accès à la PMA ne peut être discriminé en fonction "du statut matrimonial ou de l'orientation sexuelle".

Au vu du rythme de ces premiers débats, Agnès Firmin-Le Bodo a estimé qu'il faudrait "140 heures" pour achever le texte... soit "six jours non stop".

Le Parisien

Société

# PMA : premier feu vert à l'Assemblée

Le projet de loi sera examiné le 24 septembre, mais a déjà été en partie validé par une commission spéciale.

Par **Le Parisien avec AFP**

Le 12 septembre 2019 à 08h20, modifié le 12 septembre 2019 à 08h21

C'est un premier pas législatif vers l'adoption de la PMA pour toutes les femmes. Les députés membres d'une commission spéciale se sont prononcés mercredi soir en faveur de l'élargissement de la procréation médicalement assistée à toutes les femmes.

Après des débats passionnés, marqués par les vives réticences de députés LR, la commission a validé l'article 1 qui élargit la (PMA) aux couples de lesbiennes et aux femmes célibataires. Contrairement aux commissions permanentes de l'Assemblée, une commission spéciale est dédiée à l'examen d'un seul projet de loi. Ce dernier sera examiné dans l'hémicycle à partir du 24 septembre.



L'avis favorable de cette commission spéciale d'ouvrir la PMA à toutes les femmes est une première étape avant l'élaboration d'un texte de loi. LP/Olivier Corsan

## La possibilité de conserver des gamètes

Les députés ont retouché à la marge le premier des 32 articles. Un amendement socialiste prévoit que l'évaluation médicale et psychologique en amont ne pourra pas « conduire à débouter le couple ou la femme célibataire en raison de son orientation sexuelle, de son statut marital ou de son identité de genre ».

Par ailleurs, dans le guide pratique qui sera transmis aux personnes réalisant une PMA, vont être ajoutés des éléments d'information sur l'accès aux origines du futur enfant. La commission a aussi voté dans la nuit en faveur de l'article 2, qui autorise les personnes majeures à conserver leurs gamètes en vue d'une PMA à venir.

Deux amendements LREM et Modem sont aussi passés, contre l'avis du gouvernement, et ont suscité l'embarras d'une partie de la salle. Ils permettent aux établissements privés de santé de « prélever, recueillir et conserver » les gamètes, alors que la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, voulait réserver cet acte aux « seuls centres publics ou privés à but non lucratif » pour ne « pas inciter les femmes à le faire de façon massive ».

## La crainte de la quête d'un « enfant parfait »

Dans l'ensemble, ces deux premiers jours de débats se sont souvent résumés à un bras de fer entre la majorité et les élus LR les plus hostiles à la PMA. D'emblée, ils ont dénoncé cette « PMA sans père » et menaçante pour « l'intérêt de l'enfant », puis déploré le « comportement monolithique de la majorité ».

Parmi eux, Xavier Breton, membre de l'Entente parlementaire qui fut le fer de lance de la bataille parlementaire contre le mariage homosexuel, a jugé la levée du critère d'infertilité pour une PMA « totalement irresponsable », mettant en garde contre un « risque d'aller vers des bébés sur mesure ». Thibault Bazin, membre de la jeune garde du parti, a évoqué des couples tentés d'« éviter la couette » et en quête d'un « enfant parfait ». Les élus LR ont surtout insisté sur un « effet domino » inéluctable vers la légalisation de la gestation pour autrui (GPA).

## La PMA post-mortem rejetée de justesse

Le gouvernement a admis mardi la nécessité de clarifier « l'état du droit » pour les enfants nés de GPA à l'étranger. Les ministres Agnès Buzyn et Nicole Belloubet (Justice) ont surtout insisté sur le fait que l'ouverture de la PMA était sans incidence sur le sujet de la GPA, absent du projet de loi.

Dans les rangs de LR, Maxime Minot a fait part de son soutien « avec quelques collègues » à une « évolution progressiste des mentalités ». Au sein de la majorité, certaines réticences sont apparues, notamment sur l'ouverture de la PMA aux femmes seules. Alors qu'Agnès Buzyn a salué « une belle mesure », Marie Tamarelle-Verhaeghe (LREM) a défendu un projet « partagé entre deux personnes ». Les divisions se sont surtout manifestées sur la PMA post-mortem, rejetée de justesse. Cette mesure, portée notamment par des députés LREM, vise à autoriser la poursuite d'un projet parental avec les gamètes d'un conjoint décédé. Le gouvernement y est opposé, redoutant « des risques pour la construction de l'enfant ».

franceinfo:

# PMA : les députés veulent autoriser les centres de santé privés à conserver des gamètes

**Actuellement, seuls les centres publics ou privés à but non lucratif peuvent conserver les gamètes.**



Le débat a été vif et le vote très serré. Les députés de la commission bioéthique ont finalement adopté, dans la nuit du mercredi 11 au jeudi 12 septembre, deux amendements permettant aux établissements de santé privés, *"lorsqu'ils y ont été autorisés"*, de conserver des gamètes en vue d'une procréation médicalement assistée (PMA).

Les décisions prises vont à l'encontre de l'avis du gouvernement. *"Je veux rappeler l'avis défavorable du gouvernement. Aujourd'hui, seuls les centres publics ou privés à but non lucratif ont l'autorisation de recueillir et conserver les gamètes, produits du corps humain. Le gouvernement ne souhaite pas étendre cette possibilité aux centres privés"* pour ne *"pas inciter les femmes à le faire de façon massive"*, a souligné la ministre de la Santé, Agnès Buzyn.

## Une décision qui a créé la surprise

Le vote de ces deux amendements, portés par des députés LREM et MoDem, a suscité des réactions de surprise dans la salle, notamment du côté des Républicains. *"Tout ce que m'avait dit la ministre m'avait rassuré et là, je suis très inquiet"*, a lancé le député LR de Meurthe-et-Moselle Thibault Bazin, *"dépité"*.

Les députés ont validé l'ensemble de l'article 2 sur l'autoconservation des gamètes. Actuellement, la conservation des ovocytes pour mener à bien une grossesse future est très encadrée. Elle est autorisée notamment pour des raisons médicales ou quand la femme fait don d'une partie d'entre eux. Hormis ces situations, il n'est pas permis de les congeler pour les utiliser plus tard. L'article 2 du projet de loi propose de lever cette interdiction, avec des limites d'âge, qui devront être précisées par décret en conseil d'Etat, après avis de l'Agence de la biomédecine.

LA CROIX

# Bioéthique : consensus à l'Assemblée pour lutter contre l'infertilité



**Loup Besmond de Senneville,** le 12/09/2019 à 16:34 Modifié le 12/09/2019 à 17:33

Dans le domaine de la bioéthique, le fait est assez rare pour mériter d'être signalé. Les députés de la mission bioéthique de l'Assemblée nationale ont quasiment parlé d'une seule voix, jeudi 12 septembre. Le sujet ? La nécessité de lutter contre l'infertilité.

Ce terme est quasiment absent du projet de loi, puisqu'il n'y figure qu'une seule fois. Au grand dam des personnes infertiles, comme celles représentées par l'association BAMP !, qui réclament depuis plusieurs mois l'intégration de cette problématique à la loi. Une revendication manifestement entendue par les députés, qui ont déposé, tous partis confondus, une vingtaine d'amendements sur le sujet.

## « La grande oubliée de la loi »

En 2009, une enquête réalisée par BVA sous l'égide du Collège des gynécologues et obstétriciens Français (CNGOF) montrait que la plupart des Français pensent qu'une femme de 40 ans a une chance sur quatre d'être enceinte à chaque cycle, alors qu'il s'agit d'une chance sur 20… Quant aux hommes, une étude de Santé publique France mettait en valeur, en 2018, la dégradation constante de la qualité du sperme, en raison des changements de mode de vie ou de causes environnementales.

*« L'infertilité est la grande oubliée de cette loi de bioéthique »*, a ainsi commencé Thibault Bazin (LR), qui a réclamé que le sujet soit érigé en 2020 au rang de « grande cause nationale ».

Ce sujet avait aussi été longuement soulevé lors des auditions préalables à l'examen du texte, par la Manif pour tous, les représentants des religions ou encore les médecins de la reproduction.

## Proposer des consultations ?

Si tous se sont accordés sur la nécessité de lutter contre l'infertilité, chacun a évoqué des moyens différents pour y parvenir. Sur les bancs de LREM, Aurore Bergé a plaidé pour que les femmes soient systématiquement mises au courant par courrier de la chute de leur fertilité, qui intervient autour de 32 ans. *« Si on résume la lutte contre l'infertilité à un courrier envoyé, on se plante complètement. L'information ne suffit pas »*, a réagi Thibault Bazin.

Xavier Breton (LR) a quant à lui demandé la mise en place de programmes de recherches sur la question. *« À condition qu'ils intègrent la recherche sur le lien entre infertilité et perturbateurs endocriniens »*, a réagi l'ancien député LREM Matthieu Orphelin.

La réponse à cette question doit aussi être proprement médicale, a également affirmé le député UDI et biologiste Philippe Vigier : *« Nous proposions que chaque femme puisse bénéficier de trois consultations entre 18 et 35 ans afin de les informer sur leur fertilité. Mais vous l'avez complètement écarté »*, a-t-il lancé à Adrien Taquet, le secrétaire d'État en charge de la protection de l'enfance, représentant du gouvernement pendant les débats de ce matin-là.

## Vers une proposition transpartisane

Faut-il aussi passer par des campagnes d'information aux plus jeunes ? C'est ce qu'a proposé Jean-François Eliaou (LREM), avec l'instauration de campagnes dans les collèges et les lycées sur les *« questions relatives à la fertilité, à l'autoconservation des gamètes et au don de gamètes »*. Avant que sa collègue, Marie Tamarelle (LREM), n'appelle à la prudence : *« Le fait de dire qu'il faut faire ces campagnes à tel ou tel âge dépasse nos compétences de législateur. »*

Devant la multiplicité des propositions, les députés à l'origine de la vingtaine d'amendements sur l'infertilité ont finalement décidé… de retirer leurs textes. Une manière, a proposé la présidente de la commission, Agnès Firmin Le Bodo, de rédiger un amendement commun. Il sera discuté dans l'hémicycle : l'examen du texte y débutera le 24 septembre.

LA CROIX

# Bioéthique, les leçons politiques des premiers débats à l'Assemblée

L'examen s'est donc terminé, comme prévu, dans la nuit de vendredi 13 à samedi 14 septembre. Depuis mardi 10 septembre, et à raison de quinze heures par jour, les députés de la commission spéciale « bioéthique » sont parvenus à passer au crible les 2 000 amendements déposés sur le projet de loi gouvernemental. Quelles leçons tirer de cette première semaine de travail parlementaire, dirigée d'une main ferme mais courtoise par la députée « Agir » du Havre, Agnès Firmin-Le Bodo ?

Sur la forme, la volonté de la majorité, martelée depuis des mois, d'examiner ce texte dans le cadre d'un *« débat apaisé »* a bien été respectée. Même si l'expression, régulièrement reprise par les députés LREM, a, à chaque fois, provoqué la même réaction à droite : *« Ne confondez pas la forme et le fond : nos idées sont clairement antagonistes aux vôtres »*, a lancé Annie Genevard (LR), jeudi soir 12 septembre, à Guillaume Chiche (LREM).

## Quelques lignes de fracture

Sur le fond, la majorité a soutenu sans faille les mesures emblématiques du texte : extension de la PMA, accès aux origines des personnes conçues par don, réforme de la filiation, recherche sur l'embryon et autoconservation des ovocytes. Néanmoins, au fil des heures, quelques lignes de fracture ont pu se dessiner parmi les députés LREM.

D'une part, quelques-uns, comme la députée de l'Eure Marie Tamarelle, ont émis de sérieuses réserves sur l'extension de la PMA aux femmes seules. D'autre part, a émergé une ligne plus libertaire, notamment autour de Jean-Louis Touraine qui a tenté d'introduire dans le texte des pratiques comme la PMA post-mortem ou l'accès à la PMA aux hommes transgenres. En vain : quinze de ses amendements ont été rejetés par une majorité restée fidèle à la ligne gouvernementale, incarnée notamment par Aurore Bergé.

Face à eux, l'opposition a montré une détermination tenace, avec plus d'un millier d'amendements souvent soutenus par Thibault Bazin. La droite, qui s'était fixée pour but non pas tant d'amender le texte que d'ouvrir le débat, y est parvenue. Une opposition parfois rejointe, à gauche, par l'élu PCF Pierre Dharréville, qui a lui aussi affirmé son opposition à l'extension des activités procréatives au secteur privé ou son attachement au principe de l'anonymat absolu du don de gamètes.

## Parfois, de réels tiraillements

À de rares exceptions près, chacun est donc resté dans son rôle.

Conséquence : le projet de loi n'a été que très peu amendé. Un point notable, cependant : la permission accordée aux centres privés de conserver les ovocytes pour raison de convenance.

Quelques sujets ont par ailleurs donné à voir de réels tiraillements, au-delà des clivages politiques. Ce fut le cas lors du débat sur la PMA post-mortem ou lors d'une surprenante discussion, vendredi soir 13 septembre, sur l'extension du diagnostic préimplantatoire à la trisomie 21 – finalement rejetée. *« J'ai un vrai cas de conscience,* a affirmé Raphaël Gérard (LR). *On ne peut pas trancher sur un sujet comme ça un vendredi soir à 21 h 30, sans faire un débat en séance. »*

Ces grandes tendances se retrouveront-elles ainsi en plénière ? *« On risque de perdre un peu en finesse au profit du show politique de ceux qui voudront profiter de la médiatisation du débat dans l'hémicycle »*, prédit un député. Réponse à partir du mardi 24 septembre.

———————

**François-Xavier Bellamy s'engage contre la loi**

L'extension de la PMA, qui passe par la disparition du critère pathologique, *« nous conduit directement au transhumanisme »,* estime l'eurodéputé LR François-Xavier Bellamy, dans le *Journal du Dimanche* : *« Il ne s'agira plus de rétablir le vivant, mais de le dépasser ; non plus de réparer nos corps, mais de le vaincre. »* Annonçant qu'il manifestera le 6 octobre, il ajoute : *« Rompre avec la condition humaine parce que ses limites frustrent nos désirs »* sera *« notre malédiction ».*

# PMA, filiation, dons de sperme… Quels sont les points sensibles du projet de loi de bioéthique ?

**Le projet de loi relatif à la bioéthique fait son entrée à l'Assemblée mardi. Pour tenter de modifier le texte, près de 2 600 amendements ont été déposés en commission spéciale. Plus de la moitié d'entre eux se concentrent sur cinq articles.**

Mis à jour le 24/09/2019 | 16:47
publié le 24/09/2019 | 16:47

Le point de départ de plus de deux semaines de débats. Les 577 députés français commencent, mardi 24 septembre, l'examen très attendu du projet de loi relatif à la bioéthique. Jusqu'au 9 octobre, ils examineront les 32 articles du texte, dont la réforme emblématique est l'ouverture de la procréation médicalement assistée aux couples de femmes et aux femmes seules.

**>> Loi de bioéthique : suivez en direct les débats à l'Assemblée**

Passé en commission spéciale avant son examen dans l'Hémicycle, le texte a fait l'objet de près de 2 600 amendements, parmi lesquels quelque 1 400 déposés par des députés Les Républicains (LR). Sans surprise, l'article 1, qui étend l'accès à la PMA, a provoqué le plus grand nombre d'amendements. Quatre autres points du texte, de la filiation à la recherche sur les cellules souches embryonnaires, ont à leur tour suscité de nombreuses tentatives de révision.

Franceinfo revient sur ces points sensibles du projet de loi, sources potentielles de vifs échanges à l'Assemblée nationale.

## L'ouverture de la PMA à toutes les femmes

Le premier article du projet de loi relatif à la bioéthique ouvre l'accès à l'assistance médicale à la procréation à toutes les femmes, qu'elles soient en couple avec un homme ou une femme, ou célibataires. *"Cet accès ne peut faire l'objet d'aucune différence de traitement, notamment au regard du statut matrimonial ou de l'orientation sexuelle des personnes"*, précise le texte.

Ce point, qui s'annonce comme l'une des grandes réformes sociétales du quinquennat, a suscité pas moins de 630 amendements lors du débat en commission spéciale. Une large partie du groupe Les Républicains – entre 80 et 90%, selon plusieurs sources interrogées par franceinfo – devrait s'y opposer lors de l'examen du projet de loi.

Au cours des débats en commission, les députés LR Xavier Breton, Annie Genevard ou encore Thibault Bazin se sont inquiétés de cette *"PMA sans père"*, dénonçant un manque de prise en compte de *"l'intérêt supérieur de l'enfant"*. À leurs yeux, la suite logique de cette ouverture de la PMA sera la légalisation de la gestation pour autrui (GPA), qui ne figure pourtant pas de ce projet de loi.

La réforme de l'accès à la PMA divise aussi au sein de la majorité LREM. Certains "marcheurs" tels Annie Vidal et Marie Tamarelle-Verhaeghe s'inquiètent de son extension aux femmes seules. La députée de l'Eure défend un projet parental *"partagé entre deux personnes"*, quand d'autres craignent de créer davantage de familles monoparentales en situation de précarité.

## L'établissement de la filiation

Suite logique de l'ouverture de la PMA à l'ensemble des femmes, la délicate question de la filiation est traitée par l'article 4 du projet de loi relatif à la bioéthique. Le projet de loi initial, présenté en Conseil des ministres le 24 juillet, prévoyait l'établissement de la filiation à travers une *"déclaration anticipée de volonté"*. Devant notaire, un couple de femmes se serait ainsi engagé à devenir légalement les parents de l'enfant né d'une PMA. Cette première version du projet de loi envisageait la création d'un titre à part dans le Code civil.

Plusieurs associations ont vivement critiqué ce quatrième article. SOS Homophobie a condamné ce *"mode de filiation spécifique pour les couples de femmes avec une inscription du mode de conception sur l'acte de naissance de ces enfants"*. Evoquant un *"bricolage juridique"*, l'association a jugé ce choix d'une filiation *"spécifique"* discriminatoire. *"En réponse à une attente très forte"*, le gouvernement a finalement fait évoluer le texte en commission spéciale.

Dans sa dernière version, l'article 4 propose une *"reconnaissance anticipée de l'enfant"* devant notaire, pratique déjà existante pour les couples hétérosexuels qui ne sont pas mariés. Il n'y aura pas de mention de la PMA sur l'acte de naissance, ni de titre spécifique dans le Code civil. Au centre-droit et à droite, plusieurs voix ont critiqué cette révision de l'article. *"Pour avoir l'égalité, vous niez les différences"*, a ainsi taclé le député LR Xavier Breton, quand d'autres ont dénoncé une *"improvisation"* ou un manque de reconnaissance de *"la femme qui accouche"*.

## L'accès aux origines et la levée de l'anonymat

Le troisième article du projet de loi vient profondément réformer le don de gamètes en France. Le texte lève l'anonymat sur les dons de sperme, en proposant aux enfants issus de ces dons d'accéder à leurs origines une fois majeurs. *"Toute personne conçue par assistance médicale à la procréation avec tiers donneur peut, si elle le souhaite, accéder à sa majorité aux données non-identifiantes et à l'identité de ce tiers donneur"*, peut-on lire dans le projet de loi. Avant de faire un don, tout Français devra ainsi donner son accord pour la communication de deux éléments : des informations médicales le concernant, sans toutefois permettre de l'identifier, ainsi que son identité. Une personne refusant la diffusion de l'un de ces deux éléments ne pourra pas être donneur.

Pas moins de 250 amendements ont été déposés pour réviser cet article. Le sujet de la levée de l'anonymat promet de faire débat à l'Assemblée, à droite comme à gauche. Comme le rappelle *La Croix*, le député communiste Pierre Dharréville craint les *"effets déstabilisants"* de ce changement, ainsi que *"les*

*illusions qu'il va provoquer".* D'autres, tels que la députée LR Nadia Ramassamy auprès du *JDD*, estiment que cette levée de l'anonymat va d'emblée créer une pénurie de gamètes, *"et faire de l'ouverture de la PMA pour toutes un 'coup d'épée dans l'eau'",* faute de dons. A l'inverse, plusieurs élus appellent à aller plus loin, précise *La Croix.* Matthieu Orphelin, député non-inscrit après son départ du groupe LREM, souhaiterait qu'un enfant issu d'un don ait, dès 16 ans, accès à l'identité de son géniteur.

## L'autoconservation des gamètes

Le projet de loi, à travers son article 2, *"ouvre la possibilité d'une autoconservation de gamètes pour les femmes comme pour les hommes",* afin de leur permettre d'avoir des enfants plus tard. Jusqu'à présent, une telle conservation n'était possible qu'à l'issue d'un don de gamètes, ce *"qui pouvait être vu comme créant une contrepartie au don",* explique le gouvernement pour justifier cette réforme. Des limites d'âge seront néanmoins posées pour encadrer ce nouveau droit.

L'article a fait l'objet de quelque 170 amendements. Aux yeux de l'exécutif, l'autoconservation de gamètes ne devait avoir lieu que dans des centres publics ou privés à but non lucratif. Des révisions adoptées par la majorité en commission spéciale ont changé la donne, proposant de conserver des gamètes également dans des centres privés. Le député PCF Pierre Dharréville, comme d'autres opposants à cette ouverture, a dénoncé cette proposition, évoquant sur Twitter une *"marchandisation de l'humain"*.

## La recherche sur les embryons

Plusieurs articles du projet de loi relatif à la bioéthique proposent aussi une réforme des travaux de recherche sur les embryons et cellules souches embryonnaires. L'article 14, notamment, révise le régime juridique encadrant cette recherche, afin de faciliter l'étude des cellules souches. Désormais, tout protocole de recherche devra être déclaré auprès de l'Agence de la biomédecine. Une autorisation préalable de l'agence ne sera plus nécessaire, contrairement aux recherches sur les embryons.

Plus de 300 amendements ont été déposés pour modifier cet article. *"Le régime d'autorisation n'empêche pas les recherches. Pourquoi donner le signal de la diminution de niveau d'exigence dans le rapport que l'on a à la recherche ?"*, s'est ainsi interrogé le député LR Thibault Bazin, cité par *La Croix*.

La culture des embryons, dont la durée maximale est fixée à 14 jours dans le projet de loi, fait également débat. *"La science permet aujourd'hui d'aller jusqu'à 14 jours, donc on autorise 14 jours. Et demain, si la science permet d'aller au-delà, on va le faire",* a dénoncé Thibault Bazin en commission spéciale. Le gouvernement s'est défendu, assurant que jusqu'à présent, la loi ne fixait aucune limite à ces cultures.



# L'Assemblée nationale vote l'ouverture de la PMA à toutes les femmes

L'Assemblée a voté vendredi l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, mesure phare du projet de loi bioéthique examiné en première lecture.

Par Agnès Leclair
Mis à jour le 27 septembre 2019 à 20:17

Mesure phare du projet de loi de bioéthique, l'ouverture de la PMA aux couples de lesbiennes et aux femmes célibataires a été largement adoptée vendredi à l'Assemblée nationale en première lecture. Sur les 75 députés présents dans l'Hémicycle, 55 ont voté pour ce premier article du texte et 17 contre. Trois élus se sont abstenus.

Depuis le début de l'examen du texte, mardi, les débats se sont enchaînés sur des thèmes aussi variés que la suppression du critère médical, la PMA pour les femmes seules ou encore le remboursement de la PMA dite « sociétale ». Malgré les vives oppositions sur « la PMA sans père », les échanges se sont déroulés dans une ambiance courtoise et studieuse. Les principaux amendements susceptibles de modifier en profondeur le texte du gouvernement ont été repoussés. Notamment ceux qui font débat au sein de la majorité, comme la PMA post-mortem ou l'ouverture de la PMA aux personnes trans.

Cette première phase de discussion a cependant été marquée par un incident de séance. Mercredi soir, des députés LR ont contesté le vote d'un amendement visant à consacrer la notion de « projet parental » : « L'assistance médicale à la procréation est destinée à répondre à un projet parental. » Après un vote à main levée, Richard Ferrand, le président de l'Assemblée nationale (LREM), a estimé qu'il était adopté. Bronca dans les rangs de la droite. « Non ! Il n'était pas adopté ! », se sont insurgés plusieurs élus LR. « C'est un scandale ! », s'est écrié Thibault Bazin après avoir réclamé un nouveau vote « assis-debout ». Une demande refusée par Richard Ferrand. « Les votes favorables ont été à peine plus élevés que les contre au sein du groupe majoritaire (LREM-MoDem) et, pour notre part, nous nous sommes très largement prononcés contre cet amendement », a plaidé en vain Xavier Breton (LR).

Sur les réseaux sociaux, la vidéo de cet incident est devenue virale. Les internautes outrés ont relevé des votes « contre » bien supérieurs aux « pour ». La vidéo en question ne donne cependant qu'une vision partielle de l'Hémicycle, empêchant tout calcul précis. Vendredi, le député PS Hervé Saulignac a confirmé sur Twitter la version des élus LR par « honnêteté » : « J'étais présent à cet instant. (…) La vérité, c'est que ce vote était à l'évidence défavorable. » Face à une polémique croissante sur un « passage en force », une explication a été publiée sur Twitter par l'Assemblée nationale : « Le président de séance est le seul à avoir une vision d'ensemble de l'Hémicycle et n'a pas à justifier le décompte des voix. »

« Près de 70 % des votes étaient contre, persiste Thibault Bazin. Inscrire la notion de "projet parental" dès le premier article du texte, l'ériger en principe initial, me semble dangereux. Demain, cela pourrait servir à légitimer d'autres pratiques. » Une allusion à peine voilée à la GPA (gestation pour autrui)… Du côté de l'Assemblée nationale, on précise que le règlement prévoit qu'une seconde délibération peut être effectuée. « C'est de la responsabilité de la commission spéciale de bioéthique, souligne Thibault Bazin. On verra bien si le gouvernement ou la majorité prend l'initiative de corriger… »

# BIOÉTHIQUE : LES CONDITIONS D'ADOPTION D'UN AMENDEMENT LAREM DÉNONCÉES PAR DES DÉPUTÉS D'OPPOSITION

**Mercredi soir, les députés Les Républicains ont vivement contesté le vote d'un amendement conditionnant l'accès de la PMA à un "projet parental". Selon eux, le président de l'Assemblée nationale Richard Ferrand a mal compté les voix lors de ce scrutin qui a eu lieu à main levée.**

par Maxence Kagni / le ven 27/09/2019 à 12:19, modifié le ven 27/09/2019 à 15:49 / 4 min



## De quoi débattaient les députés ?

L'Assemblée nationale examinait l'article 1er du projet de loi relatif à la bioéthique, qui ouvre le recours à la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes seules.

Mercredi soir, le député La République en Marche Raphaël Gérard propose, par amendement, de réécrire une partie de l'article afin d'y ajouter la mention suivante : "L'assistance médicale à la procréation est destinée à répondre à un projet parental." Le but est que l'on "ne vienne pas opposer la dimension médicale aux couples de femmes ou aux femmes seules" souhaitant recourir à la PMA.

C'est l'adoption de cet amendement qui mécontente l'opposition de droite.

## Pourquoi les députés LR ont contesté le vote ?

Au moment du vote, les députés Les Républicains estiment que les élus opposés à l'amendement sont les plus nombreux : "Il y avait à peine la majorité (des élus La République en Marche-MoDem qui ont voté pour l'amendement), une autre moitié a voté contre, et nous très largement on a voté contre", déplore ainsi Xavier Breton.

Or, cette notion de "projet parental" est très critiquée par les députés Les Républicains qui craignent des "impacts juridiques à très long terme", comme Fabien Di Filippo : "Pourquoi il ne concernerait pas, dès le lendemain du vote de la loi, le projet parental de deux hommes, c'est-à-dire l'ouverture à la gestion pour autrui ?"

Selon l'élu LR Thibault Bazin, l'adoption de cet amendement "biaise totalement le texte" : "On est sur l'alinéa 3 (de l'article 1er du texte), on réécrit tout, c'est un sujet majeur." Les députés Les Républicains demandent donc que le président de l'Assemblée nationale Richard Ferrand procède à un second vote par "assis-debout". En vain.

"On aurait pu imaginer, tout naturellement, que l'on puisse revoter, cela me semble le minimum que l'on puisse faire dans le cadre du respect du travail parlementaire", commente vendredi matin la députée LR Valérie Boyer.

## Que répond l'Assemblée nationale ?

Devant l'ampleur de la polémique, l'Assemblée nationale a réagi jeudi soir sur Twitter : "Le Président de séance est le seul à avoir une vision d'ensemble de l'hémicycle et n'a pas à justifier le décompte des voix", écrit l'institution dans un message aussitôt repartagé par Richard Ferrand.

Rappelant l'article 64 du règlement de l'Assemblée, le compte Twitter ajoute que "ce n'est que lorsqu'il a un doute sur le résultat d'un vote à main levée (que le Président de séance) procède à un vote par assis-levé".

Richard Ferrand aurait aussi pu procéder, comme l'indique le même article du règlement, à un scrutin public ordinaire, c'est-à-dire par voie électronique.

## Richard Ferrand s'est-il trompé ?

Même si les images semblent accréditer la thèse des députés Les Républicains - le vote contre l'a emporté - il n'est pas certain que ceux-ci aient raison : les caméras ne montrent pas l'ensemble de l'hémicycle. On ne voit par exemple pas sa partie gauche.

Selon la députée Elsa Faucillon (PCF), Richard Ferrand s'est bien trompé : "Je crois en mon for intérieur que l'amendement aurait dû être rejeté", assure l'élue communiste, qui estime qu'il aurait fallu procéder à un nouveau scrutin pour en avoir le cœur net.

Raphaël Gérard, qui a rédigé l'amendement contesté, reconnaît que le vote était "effectivement très serré". Mais l'élu LaREM rappelle que "ce n'est pas la première fois que ça arrive" et estime que certains font "monter le sujet de façon inutile et inappropriée".

[MISE A JOUR, le 27/09/2019 à 15h45] Le député socialiste Hervé Saulignac, l'un des rapporteurs du texte, a affirmé sur Twitter que ce "vote était à l'évidence défavorable", donnant ainsi raison aux députés LR.

## Ce vote est-il définitif ?

Le projet de loi relatif à la bioéthique est étudié en première lecture par l'Assemblée nationale. En vertu de la navette parlementaire, le texte, une fois adopté dans son ensemble par les députés, pourra être à nouveau modifié par les sénateurs.

Et il reviendra, dans plusieurs semaines, à l'Assemblée nationale pour une deuxième lecture. Les députés pourront alors le modifier et supprimer, s'ils le souhaitent, la disposition de Raphaël Gérard.

# L'agenda politique chamboulé par la mort de Jacques Chirac

Depuis l'annonce du décès de l'ancien président de la République, jeudi à l'âge de 86 ans, la vie politique est suspendue.

Par **Emmanuel Galiero** et **Tristan Quinault-Maupoil**
Mis à jour le 27 septembre 2019 à 20:11



Emmanuel Macron lors de son discours en hommage à Jacques Chirac jeudi sur TF1. *-/AFP*

Le temps politique est en suspens depuis l'annonce du décès de l'ancien président de la République. L'exécutif, qui prépare l'hommage populaire qui se tiendra dimanche aux Invalides, a annulé le conseil de défense qui devait se tenir vendredi. Dès jeudi, Emmanuel Macron n'a pas participé au lancement du grand débat sur la réforme des retraites qu'il devait animer à Rodez.

Le débat sur l'immigration qui devait se tenir lundi à l'Assemblée nationale a été reporté en raison de la journée de deuil national qui a été décrétée par le gouvernement. Il aura finalement lieu le 7 octobre au Palais Bourbon et le 9 octobre au Sénat. Marine Le Pen, qui avait prévu lundi une conférence de presse sur le sujet, a décidé de la reporter. Le même jour, la présidente du Rassemblement national se rendra au service solennel à Saint-Sulpice.

Des députés LR ont également demandé que le projet de loi relatif à la bioéthique ne soit pas examiné lundi soir. «Une question de décence et de dignité», ont expliqué Marc Le Fur et Thibault Bazin, cités par LCP. «L'ordre du jour a été fixé par le gouvernement. Un deuil national n'a pas pour effet de suspendre les travaux de l'Assemblée», a répondu le vice-président du Palais-Bourbon, Hugues Renson.

## Cérémonie à Saint-Sulpice

Anne Hidalgo, elle, a décalé de 24 heures le conseil de Paris, qui débutera mardi par un hommage au premier édile de la capitale. Le président du Palais du Luxembourg, Gérard Larcher, qui sera présent à la cérémonie de Saint-Sulpice lundi, a décalé sa présence au Congrès des régions de France. Il se rendra à Bordeaux mardi. Par ailleurs, lors de la convention régionale de la droite et du centre qu'il a présidée vendredi en Nouvelle-Aquitaine, sur les terres de Dominique Bussereau, président des Départements de France, les discours devaient évoquer la mémoire de Jacques Chirac, avec un portrait de l'ancien chef de l'État mis en relief.

**Agir, le parti de centre-droit du ministre de la Culture Franck Riester, va alléger le programme de sa rentrée prévue dimanche à Fontainebleau (Seine-et-Marne)**

Dans les partis politiques, les agendas sont bousculés. Du côté des Républicains, la haute autorité du mouvement a réclamé la suspension de la campagne des élections internes. Les députés Christian Jacob, Julien Aubert et Guillaume Larrivé ont donc interrompu leurs déplacements, au moins jusqu'à lundi soir, précise-t-on au sein du parti.

Agir, le parti de centre-droit du ministre de la Culture Franck Riester, va alléger le programme de sa rentrée prévue dimanche à Fontainebleau (Seine-et-Marne). Le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner devrait toutefois s'y rendre, comme prévu.

Le président de la région Normandie Hervé Morin a également adapté l'agenda de sa rentrée politique. En rejoignant Nice vendredi, où il préside la deuxième «université des territoires» jusqu'à samedi, le président des Centristes a participé à l'hommage rendu localement à Jacques Chirac par Christian Estrosi.

François Bayrou, lui, n'a pas décidé de modifier le programme de la rentrée du MoDem, qui doit se tenir ce week-end à Guidel (Morbihan) (lire page 6). Le premier ministre Édouard Philippe a décidé de maintenir son discours.

L'EXPRESS

LOI BIOÉTHIQUE

# PMA : l'Assemblée vote l'accès aux origines et ouvre des droits pour les donneurs

**Par LEXPRESS.fr avec AFP ,**
publié le 03/10/2019 à 10:22



*L'Assemblée nationale le 23 juillet 2019 AFP*

Les donneurs "n'auront jamais l'obligation de rencontrer les enfants nés du don", a insisté Agnès Buzyn, face aux inquiétudes de l'opposition.

L'Assemblée nationale a voté mercredi l'article du projet de loi bioéthique qui doit permettre aux enfants nés d'une procréation médicalement assistée (PMA) d'avoir accès à leurs origines à leur majorité. Les députés ont donné leur aval à cet article par 57 voix contre 16, et 10 abstentions.

Le texte, examiné en première lecture, prévoit que les enfants nés d'un don après l'entrée en vigueur de la loi puissent accéder à leur majorité à des données comme l'âge, les caractéristiques physiques du donneur, voire à son identité. En conséquence, tout donneur devra consentir à la communication de ses données avant de procéder au don.

## "Un donneur de gamètes n'est un père"

Le gouvernement a insisté lors des débats sur cet article, entamés vendredi soir, sur le fait que l'anonymat est préservé au moment du don. Et la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a mis en avant le besoin de certaines personnes nées d'une PMA d'avoir accès à ces informations "pour mieux se construire". Les donneurs "n'auront jamais l'obligation de rencontrer les enfants nés du don", a insisté la ministre.

Elle a souligné que la loi "n'est pas rétroactive", mais les donneurs antérieurs pourront prendre l'initiative de donner leur accord à la transmission de données non identifiantes et de leur identité. Une campagne d'information sera lancée sur cette possibilité.

La co-rapporteure Coralie Dubost (LREM) a cherché en vain à ce que les enfants issus de dons antérieurs puissent eux-mêmes engager la démarche, afin que leurs donneurs soient recontactés. Mais ce serait casser le "contrat moral" passé avec ces anciens donneurs, ont souligné la ministre ainsi que des "marcheurs".

"En rien un donneur de gamètes n'est un père", cela n'ouvre "aucun droit ni aucun devoir", a affirmé la ministre au sujet de cet article, Coralie Dubost (LREM) assurant que "la filiation avec le donneur est proscrite et elle le restera".

Des réticences sont néanmoins apparues quasiment sur tous les bancs, de LR au PCF en passant par LFI, l'UDI ou dans la majorité, en particulier sur la potentielle interaction dans une vingtaine d'années entre donneurs et jeunes nés de leur don.

Certains ont plaidé en vain pour limiter l'accès aux seules données "non identifiantes", d'autres s'inquiétant qu'on ouvre un droit "sans en mesurer vraiment les conséquences".

## Connaître le nombre d'enfants nés de son don

Les députés ont voté mercredi, contre l'avis du gouvernement et de la co-rapporteure, des amendements venus notamment de la majorité, visant à permettre au donneur de connaître le nombre d'enfants nés de son don.

Plusieurs élus ont mis en avant le besoin pour le donneur de "se préparer" à ce que "la sonnette retentisse", arguant qu'il ne peut pas "être dans l'incertitude totale".

Agnès Buzyn a estimé que ce n'est pas "dans l'esprit de la loi" que d'ouvrir de tels "nouveaux droits", la co-rapporteure mettant en avant le principe même du don, sans contrepartie.

Comme en commission, un amendement LREM pour autoriser plusieurs enfants issus d'un même don ("siblings") à se mettre en relation a été rejeté.

Les esprits se sont un peu échauffés *in fine* sur le sort des embryons issus de dons antérieurs à la loi, et sur l'étude de l'évolution des profils des donneurs, en vue d'un éventuel ciblage des campagnes d'information.

## La charge de députés de droite

Par ailleurs, des députés de droite ont mené une première charge contre le projet de filiation des enfants de lesbiennes nés par PMA, premier article du texte de loi sur la bioéthique.

Le texte tel que réécrit en commission prévoit que ces couples devront passer par une reconnaissance anticipée de l'enfant devant notaire, comme peuvent le faire les couples hétérosexuels non-mariés. Ainsi, la femme qui n'a pas porté le bébé sera reconnue comme un des deux parents, à égalité avec sa compagne (la mère biologique).

"C'est un bouleversement inédit dans l'histoire de l'humanité du mode de filiation", a lancé Patrick Hetzel (LR), son collègue Thibault Bazin jugeant qu'"on institutionnalise une filiation invraisemblable", pouvant dériver vers "trois-quatre parents" en même temps, selon lui.

"La filiation sera établie sur la base de la volonté" alors qu'"un enfant est bien le produit d'un homme et d'une femme", a aussi souligné Pascal Brindeau (UDI-Agir). Emmanuelle Ménard (app RN) les a rejoints: "vous privez l'enfant de toute filiation paternelle".

L'article 1er du projet de loi, qui ouvre la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules "prononçait l'éviction du père", et avec cet article 4 qui en tire les conséquences sur la filiation, "la mère qui accouche n'a plus de spécificité", s'est en outre indignée Annie Genevard (LR).

La ministre de la Justice Nicole Belloubet leur a rétorqué vouloir "établir l'égalité entre ces deux femmes qui vont devenir mères au même moment", un point "essentiel". "Ce n'est pas du bricolage, c'est un droit nouveau que nous ouvrons pour les femmes", a-t-elle ajouté, évoquant "une révolution tranquille".

LE 04/10/2019

# L'Assemblée nationale vote la reconnaissance de la filiation des enfants nés par GPA à l'étranger

**L'Assemblée nationale adopte la reconnaissance de la filiation des enfants nés de GPA à l'étranger. Ce feu vert de la majorité s'est fait contre l'avis du gouvernement qui réclame un deuxième vote. Compte-rendu à suivre des débats houleux dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale.**



"Nous avons interdit dans notre droit la GPA, c'est une question d'ordre public", a répliqué la ministre de la justice, Nicole Belloubet • *Crédits : Philippe LOPEZ - AFP*

**Quand les dissensions entre gouvernement et majorité apparaissent au grand jour.** En plein débat sur le projet de loi bioéthique, les députés ont adopté, tard ce jeudi, un amendement qui permet la reconnaissance de la filiation des enfants nés par GPA à l'étranger. La "mère d'intention" pourrait être reconnu par la loi, mais le gouvernement s'y oppose.

Le recours aux mères porteuses est formellement interdit en France mais il est légal dans d'autres pays, y compris au sein de l'Union européenne. De plus en plus de couples, hétérosexuels et homosexuels, vont donc à l'étranger pour cela et reviennent avec un enfant. Quelle existence légale l'Etat français doit donner à ces enfants". **Le député LREM Jean-Louis Touraine** a sa réponse : *"les enfants ne sont pas responsables de leur mode de procréation et ne doivent pas être pénalisés"*, a-t-il lancé.

L'Assemblée a donc un amendement automatisant la reconnaissance en France de la filiation conçus par GPA à l'étranger. Le gouvernement s'y oppose et réclame une seconde délibération. *"Nous avons interdit dans notre droit la GPA, c'est une question d'ordre public"*, a ainsi répliqué **la ministre de la justice, Nicole Belloubet**.

De quoi redonner des ailes à l'opposition. **Le député Les Républicains, Thibault Bazin**, dénonce un double discours sur la GPA.

On peut imaginer que ce cafouillage de la majorité va donner du grain à moudre à **la "Manif pour tous"**. Elle appelle avec une vingtaine d'autres associations à un rassemblement ce dimanche à Paris.

**La Cour de cassation** rend d'ailleurs ce vendredi sa décision sur le cas devenu emblématique des Mennesson, dont les jumelles sont nées par GPA en Californie il y a 19 ans, un dossier qui soulève la question du statut en droit français de la "mère d'intention".

## Les autres titres du journal

Nous reviendrons aussi sur **l'attaque au couteau à la préfecture de police de Paris**. Un fonctionnaire a tué quatre de ses collègues avant d'être abattu. Ses motivations restent floues.

**Une marche contre le projet Europacity** est prévue ce vendredi de Gonesse (au nord de Paris) jusqu'à Matignon. Les opposants au complexe commerciale demandent au gouvernement de prendre position.

En Egypte, **le président al-Sissi demande à ses partisans de manifester**, ce vendredi, en réponse au mouvement de contestation. La vie est devenue très chère dans le pays.

**Le quotidien *La Croix* lance un hebdomadaire papier** et prend le risque face à la concurrence numérique, malgré les échecs l'an passé de deux concurrents.

Filiation

# Mères porteuses : la brèche vers la GPA s'élargit un peu plus

Par Louis Hausalter

Publié le 04/10/2019 à 16:03



La Cour de cassation a validé vendredi la transcription à l'état-civil de la filiation de deux jumelles nées de GPA à l'étranger, tandis que l'Assemblée nationale a voté jeudi la reconnaissance automatique de ce type de filiation.

En l'an 2000, Dominique et Sylvie Mennesson ont eu recours à une gestation pour autrui (GPA) en Californie pour donner naissance à des jumelles. Depuis des années, le couple réclamait à la justice française de retranscrire à l'état civil les actes de naissance californiens, pour que Sylvie Mennesson soit reconnue comme la mère des deux filles, aux côtés de son époux, qui est leur père biologique. La Cour de cassation lui a répondu par l'affirmative, ce vendredi 4 octobre, sans pour autant en faire une règle générale pour les enfants nés d'une mère porteuse.

## UNE PRATIQUE INTERDITE EN FRANCE

En réalité, il était déjà possible pour un couple ayant eu recours à la GPA à l'étranger de faire reconnaître une filiation légale avec l'enfant conçu, en passant par l'adoption. La Cour de cassation rappelle d'ailleurs que cette solution vaut toujours, mais estime que dans le cas du couple Mennesson, l'adoption n'est pas satisfaisante, notamment « *au regard du temps écoulé depuis la concrétisation du lien entre les enfants et la mère d'intention* ».

Cet arrêt a beau ménager la chèvre et le chou, il ouvre une brèche supplémentaire vers la reconnaissance pleine et entière en droit français des GPA effectuées à l'étranger, alors que cette pratique est expressément interdite en France au nom de l'indisponibilité du corps humain. D'autres couples pourraient s'en prévaloir pour avaliser directement à l'état civil un lien de filiation avec un enfant conçu par mère porteuse. « *Cela fera jurisprudence pour des cas identiques à ceux de la famille Mennesson* », s'est d'ailleurs réjoui l'avocat du couple, Patrice Spinosi.

> L'Assemblée a voté jeudi soir la reconnaissance automatique des enfants nés de GPA à l'étranger

Cet arrêt fait écho à un coup de tonnerre qui a frappé jeudi soir l'hémicycle de l'Assemblée nationale. Les quelques députés présents ont voté un amendement qui rend justement automatique la reconnaissance de la filiation des enfants conçus à l'étranger par GPA, qu'il s'agisse de couples hétérosexuels ou homosexuels.

Le groupe La République en marche à l'Assemblée nationale est officiellement opposé à la GPA, mais depuis plusieurs mois, une poignée de députés avance ses pions en coulisses pour que la France assouplisse sa législation, comme l'avait raconté *Marianne*. 13 députés avaient ainsi cosigné cet amendement initié par Jean-Louis Touraine, favorable à titre personnel à l'autorisation des mères porteuses en France. « *Ces enfants n'ont rien fait d'illégal* », a plaidé l'élu du Rhône. « *Cette décision politique qui protège les enfants nous incombe.* »

## EMBARRAS DU GOUVERNEMENT

L'amendement a été adopté malgré l'opposition du gouvernement, ce qui a indigné la droite. « *Vous proclamez une affirmation : "c'est interdit". Et en même temps, enfreindre cette interdiction à l'avenir ne sera pas sanctionné, vous allez même l'aider juridiquement. Quelle hypocrisie !* », a pointé Thibault Bazin, député Les Républicains.

Le gouvernement n'était pas favorable à l'amendement. « *Nous avons dans notre droit un interdit de la GPA. Je sais que ça n'est peut-être pas partagé par tout le monde, mais c'est en tout cas la règle juridique qui s'impose* », a plaidé la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, invoquant « *une question d'ordre public* ». Très embarrassée par l'adoption de la mesure, la ministre a demandé une seconde délibération. Un nouveau vote de l'amendement aura donc lieu à la fin de la discussion du texte, qui doit se poursuivre la semaine prochaine. Le vote sur l'ensemble du projet de loi bioéthique est, lui, prévu le 15 octobre. Et l'ombre des mères porteuses planera bel et bien sur ce texte, à rebours du discours du gouvernement : le 22 septembre, Nicole Belloubet assurait que la GPA n'y avait « *pas sa place* »...

# Bioéthique: l'Assemblée simplifie la recherche sur les cellules souches embryonnaires

Par Le Figaro avec AFP
Publié le 4 octobre 2019 à 20:57

L'Assemblée, très clairsemée, a voté vendredi soir une mesure du projet de loi bioéthique qui facilite la recherche sur les cellules souches embryonnaires, à l'issue de débats beaucoup moins nourris que prévu, au grand dam de plusieurs députés.

«Par rapport à la communauté scientifique, se retrouver comme ça un vendredi soir, à une poignée de députés pour parler de choses aussi importantes, ce n'est pas une belle image que nous donnons. J'aurais préféré que ça se passe autrement», a lancé le co-rapporteur et généticien Philippe Berta, député MoDem. L'article 14 du projet de loi, voté à 26 voix contre 5, distingue embryons et cellules souches embryonnaires. Pour ces dernières, les chercheurs pourront lancer leurs travaux en passant par une déclaration auprès de l'Agence de la biomédecine, et plus par une demande d'autorisation comme c'était le cas jusqu'ici.

La demande d'autorisation reste nécessaire pour les recherches sur les embryons. Les débats se sont souvent résumés à un dialogue entre Philippe Berta, volontiers porte-voix de la communauté scientifique, et les députés LR Thibault Bazin et Patrick Hetzel, qui ont regretté leur «manque de temps législatif» et une «marche forcée» des débats, «pas à la hauteur d'un débat bioéthique».

Sur la simplification de la recherche sur les cellules souches embryonnaires, «on ne comprend pas pourquoi on veut libéraliser les choses», a martelé Patrick Hetzel, en demandant «prudence et parcimonie» pour ne pas tomber dans «un moins-disant éthique». «En quoi le régime d'autorisation bloque la recherche aujourd'hui ?», s'est interrogé Thibault Bazin. La recherche est un domaine «extrêmement compétitif. Il faut aligner la France sur ce qui se fait dans d'autres pays pour rester dans la course», a répondu Philippe Berta.

La ministre de la Santé Agnès Buzyn a souligné les «espoirs de ces recherches pour la science et les malades», en évoquant 25 essais cliniques à travers le monde à partir de travaux sur les cellules souches embryonnaires. Pour la recherche sur les embryons, les députés ont validé la limitation à 14 jours de la culture d'embryons in vitro, contre sept jours de facto jusqu'ici.

«Il n'y avait pas de limite fixée dans la loi aujourd'hui. La limite de sept jours était une limite technique et était devenue obsolète», a expliqué Agnès Buzyn.

L'EXPRESS

# Débat sur la loi bioéthique : quatre députés saisissent le Conseil Constitutionnel

**Par LEXPRESS.fr avec AFP ,**
publié le 09/10/2019 à 20:18



*Le député non-inscrit des Pyrénées-Atlantiques Jean Lassalle a saisi le Conseil Constitutionnel avec trois de ses collègues, pour réclamer du temps de parole dans l'hémicycle au sujet de la loi bioéthique. afp.com/JACQUES DEMARTHON*

Ils souhaitent demander du temps de parole dans l'hémicycle, sujet sur lequel la quasi-totalité de l'opposition a protesté en séance.

Alors que l'examen du projet de loi bioéthique touche à sa fin, certains députés ne comptent pas s'arrêter là. Quatre d'entre eux, dont Jean Lassalle et Agnès Till (ex-LREM), ont saisi le Conseil Constitutionnel pour demander du temps de parole.

Dans un courrier aux Sages transmis ce mercredi à la presse, les quatre élus, dont également Emmanuelle Ménard et Marie-France Lorho, toutes deux d'extrême droite, dénoncent "une grave atteinte aux droits constitutionnels des parlementaires" du fait de la décision d'appliquer un "temps législatif programmé" de 50 heures à ce texte.

## "Déséquilibre"

Avec cette procédure, décidée en conférence des présidents de l'Assemblée, la durée maximale fixée pour l'ensemble du texte est ventilée entre les groupes politiques. Elle n'englobe pas notamment le temps de parole des ministres et rapporteurs. Les non-inscrits, au nombre de 13, ont obtenu une heure au total. Cela provoque "une quasi-impossibilité pour un parlementaire non inscrit de défendre un point de vue de manière cohérente", lors d'un "débat essentiel pour la société française", déplorent les signataires, tous opposés à l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de lesbiennes et aux femmes seules, mesure phare du projet de loi.

Ce "déséquilibre" porte selon eux "atteinte à l'exigence constitutionnelle de clarté et de sincérité du débat parlementaire". Ils demandent au Conseil constitutionnel d'annuler la décision de "temps législatif programmé". En début de semaine, Jean Lassalle, ancien candidat à l'élection présidentielle, a déploré devant l'Assemblée n'avoir eu que 3 minutes et 40 secondes pour s'exprimer, et n'avoir "jamais été aussi maltraité par un président de l'Assemblée nationale".

## Refus de "toute extension horaire"

En séance ce mercredi, les députés LR se sont indignés de leur manque de temps de parole, soutenus par la quasi-totalité de l'opposition dans une longue série de rappels au règlement. "On veut juste une discussion sérieuse", a réclamé Thibault Bazin. Son collègue Marc Le Fur a jugé que les LR étaient traités comme des "parias".

Le socialiste Hervé Saulignac a regretté que ce manque de temps de parole donne une très "mauvaise image de l'Assemblée" : "Cette maison est submergée par le flot de textes et prise dans un calendrier intenable". Côté LREM, Guillaume Chiche a souligné que le "temps de débat de 50 heures est beaucoup plus important que la normale" et que LR "a bénéficié du plus grand temps de parole".

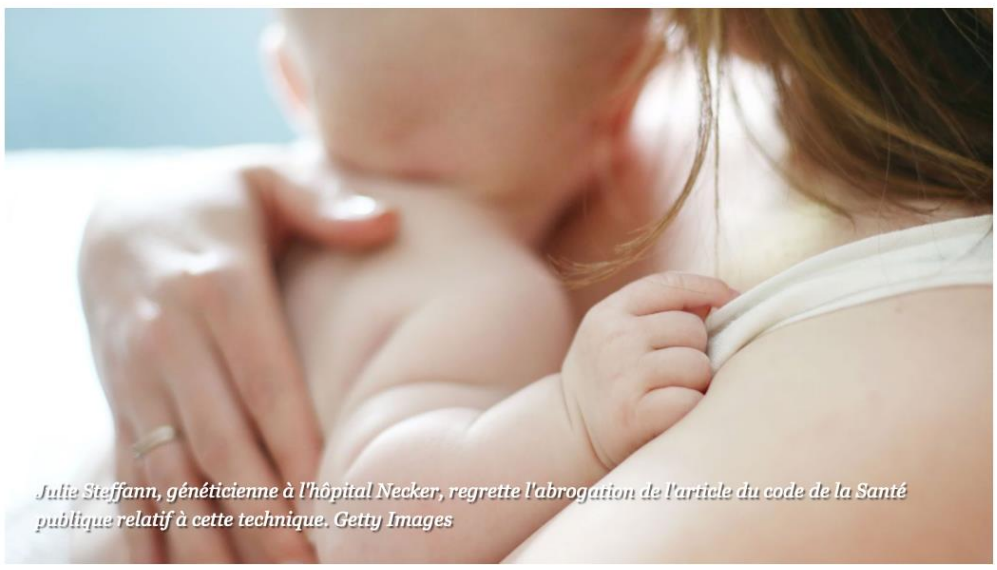
Réunie mercredi à la demande du groupe LR, la conférence des présidents de l'Assemblée lui a refusé "toute extension horaire", selon la présidence, qui a souligné que "l'ensemble des autres groupes a maîtrisé la gestion de son temps". Au terme de deux semaines et demie de discussions, soit quelque 75 heures au total, l'Assemblée doit achever dans la soirée l'examen du copieux projet de loi de 32 articles, avant son vote solennel le 15 octobre. "Le débat bioéthique de 2011 avait duré 28 heures", rappelle la présidence de l'Assemblée.

L'EXPRESS

DILEMME ÉTHIQUE

# "Quand ça fonctionne, c'est magnifique" : des médecins défendent les "bébés médicament"

**Mathilde Goupil et Stéphanie Benz,**
publié le 10/10/2019 à 08:00



*Julie Steffann, généticienne à l'hôpital Necker, regrette l'abrogation de l'article du code de la Santé publique relatif à cette technique. Getty Images*

Les députés viennent d'interdire cette technique qui permet de soigner un enfant atteint de maladie génétique grâce au cordon d'un nouveau-né de la même fratrie.

Fin d'une "pratique contestable" ou véritable "scandale" qui coûtera la vie d'enfants ? Dans le cadre de l'examen de la loi bioéthique, l'Assemblée nationale a voté dans la nuit de lundi à mardi l'abandon de la technique dite du "bébé médicament", aussi appelée "bébé double espoir". Entre colère et résignation, deux membres de l'équipe médicale qui a introduit cette technique en France se confient à L'Express.

## Cinq enfants compatibles nés depuis 2011

Venu des États-Unis, et autorisé en France depuis 2004, ce procédé permet aux couples dont un enfant est atteint d'une maladie génétique incurable (drépanocytose, bêta-thalassémie, hémophilie, anémie de Fanconi...) de recourir à un double diagnostic préimplantatoire (DPI-HLA) pour la grossesse suivante. L'embryon est alors sélectionné pour être à la fois indemne de la maladie génétique de l'aîné et immuno-compatible avec ce dernier. Cette compatibilité peut permettre la guérison de l'enfant malade, par une greffe du sang du cordon ombilical prélevé à la naissance du second enfant.

Entre 2011 et 2014, cinq enfants compatibles avec leur frère ou soeur sont nés en France grâce à cette technique, et trois greffes ont pu être réalisées. "Quand ça fonctionne, c'est magnifique, c'est une vraie chance pour l'enfant malade car les greffes se passent beaucoup mieux avec un don au sein de la fratrie", explique à L'Express Julie Steffann, généticienne à l'hôpital Necker, seul établissement avec Antoine-Béclère (Clamart) à avoir pratiqué le DPI-HLA en France. Mais en 2014, l'équipe médicale renonce, après la mort d'un enfant malade pour lequel aucun des embryons prélevés ne s'était révélé compatible.

## Le frein français

En cause, une spécificité hexagonale qui réduit les chances de succès du "bébé double espoir". Contrairement aux autres pays autorisant le DPI-HLA (États-Unis, Belgique, Espagne...) la loi française interdit aux femmes d'entamer une nouvelle procédure de fécondation *in vitro* (FIV) si les premiers embryons ne sont pas compatibles avec l'enfant malade. Dans ce cas, le couple avait donc uniquement le choix d'entamer la grossesse, tout en sachant qu'elle ne permettrait pas de sauver l'enfant malade, ou de renoncer au processus. Pas de seconde chance, donc. "A l'étranger nos collègues recommencent la procédure jusqu'à ce qu'ils obtiennent un embryon compatible. Et les non-compatibles ne sont même pas conservés", souligne le Pr Nelly Achour-Frydman, biologiste de la reproduction à l'hôpital Antoine-Béclère, qui a contribué à la mise en oeuvre cette technique en France.

En France, dans l'immense majorité des cas, les parents avaient tout de même choisi de poursuivre leur projet d'enfant. Mais l'"hypocrisie" et le "dilemme éthique" posés par cette spécificité ont eu raison de l'expérience française. "Il était très compliqué de demander aux parents d'accepter le transfert non-compatible quand leur enfant malade allait mourir...", se souvient Nelly Achour-Frydman. Comme les autres membres de l'équipe, cette dernière aurait souhaité que les femmes puissent recourir à de nouvelles FIV, jusqu'à ce que des embryons compatibles soient obtenus - les autres étant congelés pour une éventuelle grossesse future. Dans l'attente d'une telle évolution de la loi, les scientifiques avaient donc décidé de mettre un terme au DPI-HLA français.

## "C'est un scandale"

Mais cinq ans plus tard, leur espoir est douché. "Nous demandions que la loi soit changée, et ils suppriment carrément le DPI-HLA. Cela me heurte énormément : au nom des familles concernées, cette décision doit être rediscutée", s'indigne le Pr Achour-Frydman. Les députés, eux, sont droits dans leurs bottes. "Entre l'enfant à soigner et l'enfant à naître, il faut faire prévaloir le principe de la dignité de la personne qui doit exister pour elle-même pas pour une autre", a plaidé lundi soir dans l'Hémicycle le député Les Républicains Thibault Bazin. "Il y a une interrogation sur l'utilisation d'un embryon et, à terme d'une personne, comme un moyen et non comme une fin puisqu'on va faire peser sur lui le poids de la possibilité de la guérison d'un autre enfant", a renchéri son collègue Xavier Breton.

Pas de quoi convaincre les médecins... "J"aimerais bien voir ce que feraient ces députés s'ils avaient un enfant malade...", grince Nelly Achour-Frydman. "C'est très bien d'avoir de grands principes éthiques, mais est-ce que c'est éthique d'avoir un ultra-respect pour l'embryon au détriment de l'enfant malade ?", s'insurge aussi Julie Steffann, rappelant que le second enfant ne contribue qu'en fournissant "le sang du cordon ombilical, qui a vocation à être jeté". Aucune pratique médicale n'est donc réalisée sur lui pour sauver son aîné.

Pourtant, et en dépit de son enthousiasme pour ce projet, cette dernière estime que la technique du "bébé double espoir" doit encore être améliorée pour être pratiquée. "C'est une activité très lourde sur le plan organisationnel et technique, dans un contexte très restreint de moyens. Et les chances de ramener un bébé sain et compatible à la maison ne sont que de l'ordre de 10%, étant donné le peu d'embryons sains et compatibles existants. Est-ce qu'on doit proposer une technique qui a 90% d'échec ?", s'interroge-t-elle.

Parmi les 38 couples qui avaient été autorisés par l'Agence de biomédecine à suivre le programme parisien, huit ont finalement tenté une grossesse "spontanée", entraînant la naissance de trois enfants compatibles avec leur aîné... soit quasiment autant qu'avec le DPI-HLA. Une statistique qui n'empêchera probablement pas les parents désespérés de tout tenter pour sauver leur enfant. Mais pas en France.

# PMA pour toutes: l'Assemblée adopte largement le projet de loi bioéthique

L'Assemblée nationale a adopté largement mardi le vaste projet de loi bioéthique avec sa mesure phare prévoyant l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes.

Le texte a été voté en première lecture par 359 voix
contre 114 et 72 abstentions, sous des applaudissements de la majorité, au terme de quelque 80 heures de débats intenses dans l'hémicycle. Il devrait être examiné au Sénat en janvier.

La ministre de la Santé Agnès Buzyn avait salué avant le vote, lors des questions au gouvernement, "un texte d'équilibre, parfois progressiste, parfois conservateur", se félicitant de la "sérénité" des échanges dans l'hémicycle, même si le "consensus" n'est pas possible sur ces questions.

Au nom du groupe LREM, Aurore Bergé s'est félicitée dans l'hémicycle que les élus aient tenu "une ligne de crête extrêmement étroite", alors que certains estiment être allés "trop loin", d'autres regrettant un excès de "prudence" et Michèle de Vaucouleurs (MoDem) rappelant elle que l'ouverture de la PMA était "attendue".

A gauche, Marie-Noëlle Battistel (PS) a apporté l'appui de son groupe à un texte "imparfait" voyant dans l'ouverture de la PMA "la fin d'une hypocrisie". Jean-Luc Mélenchon (LFI) a lui évoqué "certains choix douloureux" dans son groupe, mais une décision finale de voter pour, tandis que l'élu communiste Pierre Dharréville a récusé, avec l'élargissement de la PMA, toute "attaque contre la figure du père".

Pour le groupe Libertés et territoires, "majoritairement" favorable au texte, Philippe Vigier a aussi salué "des avancées".

Soulignant que son groupe était divisé, Pascal Brindeau (UDI-Agir) a indiqué que certains voient "un droit nouveau" dans la PMA élargie mais que d'autres s'émeuvent d'un "basculement" de la filiation risquant d'entrainer la gestation pour autrui (GPA).

Opposé, comme la majorité des LR, Thibault Bazin a réitéré son hostilité à un projet qui "fait tomber un certain nombre de barrières éthiques", et porte une réforme sociétale "qui divise les Français", s'inquiétant de l'avenir pour certains enfants "privés de père".

Peu avant le vote, quelques députés du groupe de droite favorables au texte, dont Maxime Minot, avaient défendu lors d'un point presse la fin d'une "inégalité profonde" avec l'ouverture de la PMA.

15/10/2019 18:52:32 - Paris (AFP) - © 2019 AFP

franceinfo:

# Les Républicains : Christian Jacob va cumuler la présidence du parti et du groupe à l'Assemblée

**Christian jacob a été élu hier, dès le premier tour, président des Républicains et il va cumuler ce poste avec la présidence du groupe des députés à l'Assemblée nationale, pendant au moins 15 jours.**



Il va garder les deux casquettes entre deux et quatre semaines, le temps d'organiser la passation à la tête du groupe parlementaire. Il y aura un vote pour départager les candidats et ils seront nombreux, les appétits s'aiguisent déjà pour présider ce groupe de 104 députés. Notamment ceux de la vice-présidente de l'Assemblée nationale Annie Genevard ou du vice-président du parti Damien Abad. Mais ils ne pourront pas compter sur le soutien de Christian Jacob car il ne parrainera personne, "*ça ne porte pas chance*", dit-il en rigolant.

Le nouveau patron des Républicains a tout de même une idée bien précise de la personne qui pourra le remplacer : "*Quelqu'un de polyvalent, qui défend le groupe, qui tape sur le gouvernement et qui a le prix de la camaraderie*". Et s'il ne soutient personne directement, Christian Jacob cite quand même plusieurs jeunes députés qu'il "*aime bien*", comme Thibault Bazin qui a travaillé sur le logement ou Pierre-Henri Dumont qui s'est illustré dans le débat sur la PMA.

# «C'est moche pour la démocratie» : LREM a remis une nouvelle fois en cause un vote à l'Assemblée

24 oct. 2019, 23:00




**Le rapporteur de la loi sur le financement de la sécurité sociale a refait voter un amendement qui voulait sanctionner fortement les entreprises pratiquant la fraude fiscale et sociale. L'opposition s'est déclarée «consternée» par la méthode.**

La journée du 24 octobre a été marquée par de nombreuses tensions au sein de l'Assemblée nationale. Lors des débats autour du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2020, le rapporteur général, le député de La République en marche (LREM) Olivier Véran, a utilisé l'article 101 du règlement de l'Assemblée nationale pour demander une deuxième délibération sur un amendement non soutenu par le gouvernement, mais approuvé par l'Assemblée nationale. Cet amendement, le 948 de l'article 13, a été proposé par le député communiste (PCF) Alain Bruneel. Il souhaitait sanctionner plus durement les entreprises qui pratiquaient la fraude sociale et fiscale en supprimant leurs exonérations sur les charges. La présidente de la séance, Annie Genevard (Les Républicains), a été surprise, lorsque l'amendement a été mis aux voix dans la matinée, de constater que la majorité n'a pas daigné lever la main pour rejeter l'amendement. Voyant qu'ils avaient fait une bourde, les macronistes ont commencé à pester, en vain. L'amendement a été adopté.

Ne pouvant accepter un tel amendement, Olivier Véran, rapporteur de la loi a demandé une seconde délibération, pour l'après-midi, sur une partie de l'article 13. Il a jugé que l'amendement a été voté alors qu'il y a eu «un flottement dans l'Hémicycle», et que «les mains ne s'[étaient] pas levés» pour le refuser. Il a ainsi utilisé l'article 101 du règlement de l'Assemblée nationale qui précise que «la seconde délibération est de droit à la demande du gouvernement ou de la commission».

Sur le fond, Olivier Véran a aussi précisé que le texte proposé prévoyait «la modulation des pénalités pour les entreprises en cas de travail dissimulé», avec la possibilité pour les inspecteurs de l'Urssaf de les «moduler». «Cette majorité est déterminée à lutter contre le travail dissimuler», a-t-il ajouté, assurant que désormais les sanctions pourront être appliquées car traitées notamment «au cas par cas».

Cela n'a pas calmé les différentes oppositions. Elles ont évoqué plusieurs problèmes sur la forme et le fond. Le député PCF Pierre Dharréville, par exemple, s'est déclaré «consterné devant cette opération» : «Je comprends que vous ayez été un peu vexé que le vote n'aille pas dans votre sens monsieur le rapporteur mais vous avez demandé cette seconde délibération au nom de la commission, qui ne s'est pas réunie à ma connaissance. Je ne sais pas d'où vient cette demande. [...] Je ne pense pas que ce vote ait été entaché de flou, qu'il ait été consécutif à un trouble de notre Assemblée. C'est un amendement important puisque, dans le texte, il est finalement proposé d'assouplir un certain nombre de sanctions à l'encontre de celles et ceux qui pratiquent la fraude patronale aux cotisations sociales. C'est donc une forme d'encouragement à ce type de pratiques et, en plus, c'est un manque à gagner dans le budget de la sécurité sociale.»

## «Vous êtes en train de faire comprendre que le Parlement ne sert à rien»

La député de La France insoumise (LFI), Caroline Fiat, a aussi exprimé sa «consternation», contestant le fait que ni la commission, ni le bureau n'ont été réunis pour discuter d'une deuxième délibération : «Déjà pendant la loi bioéthique, il a fallu une deuxième délibération [concernant la reconnaissance de la filiation des enfants nés par GPA], pendant le projet de loi de finances [...] il a fallu une deuxième délibération... Dès que ça ne va pas dans le sens du gouvernement ou du rapporteur, il faut une deuxième délibération.» «Si systématiquement, une [proposition] de l'opposition, qui a été votée, vous demandez une deuxième délibération, je vous invite à travailler entre vous [et il n'y a] plus besoin de l'opposition», s'est-elle inquiété. «C'est très moche pour la démocratie», a complété Caroline Fiat qui a, en outre, argumenté sur l'inutilité d'une telle procédure : «En plus, on sait très bien qu'il y aura une deuxième lecture. Vous auriez pu corriger à la deuxième lecture au retour du Sénat. [...]  Vous êtes en train de faire comprendre que le Parlement ne sert à rien, ce qui n'est pas le cas. Je vous invite à faire attention à ce que vous faites.»

## «Fermez l'Assemblée nationale [...] à quoi ça sert si lorsqu'il y a des votes, vous ne les respectez pas en faisant re-délibérer»

Le député LFI Adrien Quatennens a aussi pesté : «Est-ce encore l'Assemblée nationale ou est-ce un théâtre en décor de carton-pâte ? [...] Ce matin, vous avez été battus sur un amendement important à propos de l'exonération fiscale et sociale. Puisque le vote ne vous satisfait pas, puisqu'il ne va pas dans le sens de l'objectif celui de l'Assemblée, c'est-à-dire d'être en fait une imprimante des ***desiderata*** du monarque présidentiel [...] nous sommes rappelés dans l'après-midi à re-délibérer. A quoi servons-nous ? A ce train-là, vous avez raison, fermez l'Assemblée nationale [...] à quoi ça sert si lorsqu'il y a des votes, vous ne les respectez pas en faisant re-délibérer.»

## «Quand ça arrange la majorité, il y a une nouvelle délibération, quand ça ne vous arrange pas, il n'y a pas de nouvelle délibération»

A droite, le député Les Républicains Thibault Bazin s'est adressé à la ministre de la Santé Agnès Buzyn : «Ce qui me questionne Madame la ministre... On était ensemble il y a quelques semaines, ici. Un vote a été contesté [...] On a demandé une seconde délibération. [...] On sait que c'est la commission ou le gouvernement qui peut la mettre en place et cela n'a pas été fait. Moi ce qui me dérange, dans ce moment de démocratie, c'est que, quand ça arrange la majorité, il y a une nouvelle délibération, quand ça ne vous arrange pas, il n'y a pas de nouvelle délibération. Je ne voudrai pas qu'il y ait [deux] poids deux mesures et que ça puisse devenir une pratique à chaque fois. Sinon, ça biaise totalement les conditions d'examen des textes et on donne un mauvais regard sur notre démocratie.» Dans cette déclaration, Thibault Bazin a certainement évoqué le gros couac à l'Assemblée nationale, lorsque le président au perchoir, Richard Ferrand, a décidé d'adopter, le 25 septembre, un amendement sur la PMA pour toutes alors même que les députés ont semblé voter majoritairement contre. Les Républicains avaient de fait demandé une nouvelle délibération pour trancher, qui a été refusée par Richard Ferrand.

## «Hier le gouvernement a été battu, ce matin également sur d'autres votes, une deuxième délibération n'a pas été demandée»

La vice-présidente de l'Assemblée nationale, Annie Genevard a toutefois confirmé peu après la bonne légalité de la procédure : «On considère que le rapporteur général a mandat, au fond, de la part de la commission [...] il y a de nombreuses jurisprudences en la matière.»

Olivier Véran a aussi rappelé que, quelques minutes plus tôt, le gouvernement avait été battu sur une délibération, et que celui-ci n'avait pas demandé une deuxième délibération. Il a ensuite allongé la liste : «Hier le gouvernement a été battu, ce matin également sur d'autres votes, une deuxième délibération n'a pas été demandée. Ces votes se sont faits à la régulière mais sur celui-ci on a été sur un moment de flottement.»

En peu de temps, le gouvernement a, malgré tout, utilisé plusieurs fois l'article 101 pour remettre aux voix des amendements adoptés contre son avis, pour les faire rejeter par la suite. Les députés ont ainsi renoncé dans la nuit du 21 au 22 octobre au coup de pouce budgétaire à l'Agence nationale du sport qu'ils avaient voté quelques heures plus tôt. Une méthode qui a agacé plusieurs députés, à l'instar du député LFI Eric Coquerel, puisque ce second vote s'est déroulé à 3h20 du matin, à la toute fin de l'examen du premier volet du projet de loi de finances 2020. L'Assemblée avait alors voté à 29 voix contre 21 en faveur d'un amendement du gouvernement réclamant la suppression de cette mesure.

Le 3 octobre au soir, un amendement avait été également voté, reconnaissant en France la filiation d'enfants conçus à l'aide d'une mère porteuse dans un pays étranger (GPA), contre l'avis du gouvernement. Celui-ci avait brandi l'article 101, permettant une seconde délibération le 9 octobre, au cours de laquelle ce point a finalement été rejeté.

Ouest-France

# Protection de l'enfance. L'Assemblée nationale vote une hausse des crédits

Les députés ont adopté ce jeudi une hausse de 30 millions d'euros de crédits pour la protection de l'enfance, dans le cadre de l'examen du projet de budget 2020.



Publié le 07/11/2019 à 23h01

L'éxécutif vient de lancer une **« stratégie »** pour soutenir un secteur en crise et **« resté trop longtemps dans l'angle mort de nos politiques publiques »**, comme l'a reconnu la secrétaire d'Etat Christelle Dubos dans l'hémicycle.

Au total une enveloppe de 80 millions d'euros est prévue, avec outre ces 30 millions de **« crédits nouveaux »**, 20 millions de crédits réorientés au sein du budget du ministère des Solidarités et de la santé et 30 millions qui figurent dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

## « Investir massivement dans les départements qui en ont le plus besoin »

Cette somme **« doit servir à investir massivement dans les départements qui en ont le plus besoin »**, avant de s'adresser à d'autres départements en 2021 et en 2022, avait précis mi-octobre Adrien Taquet, secrétaire d'État à la Protection de l'Enfance.

Le but est d'offrir plus de sécurité aux enfants de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) avec des mesures sur la qualité de vie dans les lieux d'accueil ou le contrôle des structures.

Au mois de janvier, un documentaire accablant diffusé par France 3 avait mis en lumière des violences insoutenables dans certains foyers d'accueil et le manque de formation de certains éducateurs.

Les mesures de protection touchent la vie de 340.000 enfants en France, dont plus de la moitié sont placés en institution ou en familles d'accueil, ainsi que celle de milliers d'éducateurs et travailleurs sociaux.

**« L'Etat reprend sa place aux côtés des départements sur cette politique »**, s'est réjouie la députée LREM Perrine Goulet.

A droite Thibault Bazin (LR) a réclamé des garanties pour que ce financement soit **« pérenne »** et se déploie à terme **« sur l'ensemble des territoires »**, pour ne pas pénaliser certains départements déjà étranglés financièrement.

Les députés examinaient ce jeudi le budget de la mission Solidarité, insertion et égalités des chances qui s'élève au total à 25,49 milliards d'euros, en hausse de près de 1,6 milliard par rapport à 2019.

Cette hausse s'explique par la revalorisation de la prime d'activité annoncée par Emmanuel Macron en décembre 2018 pour répondre à la crise des gilets jaunes et par l'augmentation de l'allocation aux adultes handicapés, fixée à 900 euros depuis le 1er novembre.

LE MONITEUR IMMO

# Budget 2020 : baisse de 1 milliard d'euros pour la Cohésion des territoires

AFP | le 08/11/2019 | Logement, Ministère de la Cohésion des territoires, Budget 2020, France




**Le budget du ministère chute de 7,5% en crédits de paiement par rapport à 2019.**

C'est l'un des grands perdants du projet de loi de finances pour 2020. Dans la nuit du 7 au 8 novembre, l'Assemblée nationale a donné son feu vert au budget de la mission « Cohésion des territoires ». Ce dernier, qui regroupe les politiques du logement, de l'aménagement des territoires et de la ville, est **en baisse de plus d'un milliard à 15,1 milliards d'euros en crédits de paiement (-7,53%)**.

Le ministère de la Cohésion des territoires, qui a déjà dû réduire la voilure depuis le début du quinquennat, doit essentiellement tirer ces économies d'une réforme des aides au logement (APL). Celle-ci instaure la « contemporanéité », c'est-à-dire que les aides seront alignées sur les revenus actuels et non passés du bénéficiaire.

## « Marche folle »

Le ministre du Logement Julien Denormandie a défendu un budget aux ambitions « importantes » et au « cap clair », mettant notamment en avant une « sanctuarisation » de l'engagement en matière de politique de la ville. Sur les APL, il a vanté une **réforme « très importante » qui « fait des économies »**. Pascal Lavergne, député LREM de la Gironde, a défendu une « mesure de justice sociale » car les Français « percevront des aides ajustées en temps réel ».

Mais la gauche, qui a plaidé en vain pour revaloriser les APL, a dénoncé la **« marche folle » de leur baisse** (La France Insoumise), un « tour de passe-passe sur le dos des plus modestes » (PCF) ou encore un « coup sévère » (PS). « Faire mieux avec moins, cela ne s'est jamais vu », a affirmé Mathilde Panot, députée LFI dans le Val-de-Marne. **Réduire aussi fortement le budget d'un ministère nommé "Cohésion", c'est détruire la puissance publique** », a-t-elle ajouté, estimant que le gouvernement n'a rien fait « ou presque » depuis le déclenchement du mouvement des Gilets jaunes, il y a un an.

## Des objectifs pas atteints

Evoquant une mission « essentielle pour des champs d'intervention souvent constitutifs de la dignité humaine », **Stéphane Peu, député PCF de Seine-Saint-Denis, a regretté que le logement soit « à nouveau le grand sacrifié »**. Notant que le « beau mot de cohésion » se « heurte souvent aux réalités vécues », Sylvia Pinel, députée Libertés et Territoires du Tarn-et-Garonne, a aussi vu « un symbole » dans le fait que cette mission « subisse la plus forte baisse de dotations » du PLF.

Le **budget « ne permet pas d'atteindre les objectifs » sur le Logement, a aussi estimé Pierre Morel-À-L'Huissier (UDI-Agir)**, tandis que Thibault Bazin (LR) a tiré « la sonnette d'alarme » sur ce point, s'inquiétant notamment de l'avenir du prêt à taux zéro (PTZ), l'une des principales aides à l'achat.

# Le monde Hlm s'émeut de l'enterrement de l'APL Accession

*Christine Lejoux, le 08/11/2019 à 16:39*



*HLM logement social © Google street view*

**LEGISLATIF.** Une série d'amendements favorables au retour de cette aide à l'achat d'un logement pour les ménages les plus modestes ont été rejetés en séance publique à l'Assemblée nationale, jeudi 7 novembre, dans le cadre de l'examen en séance publique du PLF 2020.

L'espoir d'un rétablissement de l'APL Accession n'aura pas fait long feu. Une série d'amendements favorables au retour de cette aide à l'achat d'un logement pour les ménages les plus modestes, mise en extinction progressive depuis le projet de loi de finances pour 2018, et dont la suppression totale est prévue pour 2020, ont été rejetés en séance publique à l'Assemblée nationale, jeudi 7 novembre, dans le cadre de l'examen en séance publique du PLF 2020. Les députés qui les ont défendus avaient pourtant fourbi leurs arguments. Pour François Pupponi, l'APL Accession est *"un vrai bon projet"*, notamment parce qu'en permettant à des ménages modestes de devenir propriétaires, elle libère des logements sociaux. Son collègue Stéphane Peu salue de son côté une mesure *"très efficace"* et *"modeste"* en termes de coûts pour les finances publiques, un argument repris par Stéphanie Do. Quant au député Thibault Bazin, il déplore *"16.000 projets d'acquisition avortés sur un an à cause de la suppression l'APL Accession."*

**Un amendement en faveur des BRS sera déposé la semaine du 12 novembre**

Las ! Le gouvernement, par la voix de Julien Denormandie, a émis un avis défavorable sur ces amendements. Le ministre du Logement a rappelé qu'au début de la mise en extinction de l'APL Accession, en 2018, *"nous avions constaté une décroissance de ce dispositif au cours des dernières années."* Si le gouvernement est contre un rétablissement de l'APL Accession, c'est également afin de *"favoriser l'émergence du bail réel solidaire (BRS)"*, a expliqué Julien Denormandie. Le ministre a d'ailleurs indiqué qu'un amendement sera déposé la semaine prochaine pour que les titulaires de BRS puissent souscrire un prêt à l'accession sociale. A l'issue du vote en séance publique, la série d'amendements favorables au retour de l'APL Accession a ainsi été rejetée.

**Le monde Hlm en colère**

*"En ne revenant pas sur les dispositions de la loi de finances 2018, le PLF 2020 accentue la menace qui repose sur les outils permettant à des milliers de familles d'acheter un logement"*, regrette l'Union sociale pour l'habitat, dans un communiqué publié ce vendredi 8 novembre. *"Le sketch parlementaire que nous craignions a bien eu lieu. L'APL Accession est définitivement enterrée, la suggestion d'une APL travaux n'est même pas défendue par celui qui la propose [le député François Jolivet ; Ndlr]… Tout cela devant moins de 10% des députés"*, assène Yannick Borde, président de Procivis, qui représente les intérêts communs des Sociétés anonymes d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété.

Lunéville | Social

# Emmaüs rouvre ses portes dans un nouvel espace

30 nov. 2019 à 05:01 - Temps de lecture : 1 min

| | Vu 335 fois



Bertrand Hopfner, directeur du magasin, Jacques Lamblin, Thibault Bazin, et les bénévoles de l'association inaugurent le nouvel emplacement du magasin Emmaüs.

Plus d'une quarantaine de personnes se sont retrouvées pour l'inauguration du nouvel emplacement d'Emmaüs dans la cité cavalière. Anciennement situé à l'ancienne école, rue du Général-Georges-Mouton, le magasin se retrouve aujourd'hui dans la zone commerciale de Lunéville.

« En réalité, nous désirions changer d'emplacement depuis un an », dévoile Bertrand Hopfner, directeur du magasin. « On a eu une première touche avec l'ancien Norma, mais cela ne s'est pas fait. Finalement, nous sommes ravis de ce lieu. Nous sommes extrêmement bien placés. » Un emplacement qui convint le directeur, mais également les élus locaux : « Je suis ravi de l'implantation d'Emmaüs à Lunéville », confirme Jacques Lamblin, maire de Lunéville.

« C'est pour nous très important. Nous avons un large éventail d'associations dans notre ville, et beaucoup ne mesuraient pas l'importance de cette économie sociale. »

## Un espace plus grand, des choix plus variés

Plus grand, le nouveau magasin offre trois salles, comprenant des vêtements, des DVD, des livres, des bijoux… et maintenant des meubles : « C'était une demande de la clientèle », explique le directeur. « Dans l'ancien local, nous n'avions plus de place. » Un renouvellement qui montre la place importante de l'association dans le paysage social de Lunéville : « On mesure tous les bienfaits que vous apportez au territoire », déclare le député Thibault Bazin.

3 bourgogne franche-comté

# Quels sont les députés de Bourgogne-Franche-Comté les plus actifs dans l'hémicycle selon le site Agora Vox ?

**Le site de journalisme citoyen Agora Vox a décrypté l'activité des députés sous toutes ses formes : présences, amendements, intervention dans l'hémicycle et en commission, proposition de loi, amendement, questions, rapport ou encore avis... Voici le classement.**





Par Sophie Courageot

Publié le 29/12/2019 à 11:05
Mis à jour le 29/12/2019 à 11:15

Au final, **Agora Vox** a donné des notes sur 20 comme à l'école sur la base du travail réalisé par les députés du 1er janvier au 20 décembre 2019.

- 20 points pour l'assiduité
- 20 points pour la participation
- 20 points pour l'activité

## Annie Genevard dans le top 5 des députés qui travaillent le plus

La député du Doubs et ancien maire LR de Morteau fait partie des 19 députés qui travaillent le plus. On la trouve en 4e position suivie de peu par un autre député comtois, Jean-Marie Sermier (LR), député du Jura.
Les deux députés grimpent fortement au classement par rapport à l'an dernier.

- 4ème - **Annie Genevard**, députée Les Républicains du Doubs (62ème en 2018)
- 6ème - **Jean-Marie Sermier**, député Les Républicains du Jura (115ème en 2018)

## Qui sont les députés les plus présents à l'Assemblée Nationale ?

Sur 43 semaines d'activité parlementaire, le champion **Thibault Bazin**, député Les Républicains de Meurthe-et-Moselle. Il a été présent 42 semaines dans l'hémicycle et 159 fois présents en commission sur 159 !.

On retrouve ensuite quelques députés de Bourgogne-Franche-Comté et toujours en tête **Annie Genevard**, 28e députée la plus présente cette année avec 42 semaines de présence dans l'hémicycle et 105 en commission.

Arrive ensuite en 31ème position **Danielle Brulebois**, députée LREM du Jura : 40 semaines de présence dans l'hémicycle et 110 fois présente en commission.

**Didier Martin**, député LREM de Côte-d'Or est lui 33eme du classement avec  40 semaines de présence dans l'hémicycle et 107 fois présent en commission.

## Quels sont les 19 députés les plus impliqués ?

Le site Agora Vox s'est basé sur les interventions en commission et hémicycle. On retrouve et c'est logique nos deux députés comtois Annie Genevard (4e) et Jean-Marie Sermier (15e)

- **Annie Genevard**, députée Les Républicains du Doubs : 91 interventions en commission et 1564 interventions en hémicycle.
- **Jean-Marie Sermier**, député Les Républicains du Jura : 401 interventions en commission et 406 interventions en hémicycle.

## Qui sont les députés les plus actifs ?

Il s'agissait là d'étudier le nombre d'amendements, de propositions de lois, de questions, rapports ou avis que le député aurait fait adopter.
Aucun député de Bourgogne-Franche-Comté ne figure dans le top 10. C'est **Joël Giraud**, député LREM des Hautes-Alpes qui monte sur la première marche du podium.

## Et les députés qui travaillent le moins ?

Voici **la liste des mauvais élèves**. On n'y trouve aucun député de notre région !.

En revanche, au Sénat, **Agora Vox épingle un sénateur de Bourgogne Franche-Comté.**
**Alain Joyandet, sénateur LR de Haute-Saône** pointe en 297e position et obtient une note en dessous 9/60 points.

L'EST RÉPUBLICAIN

Article du 15 décembre 2019

GERBÉVILLER Éducation

# Le député explique sa fonction aux collégiens

Comme une leçon d'instruction civique en direct depuis l'assemblée nationale, la venue du député face aux élèves des trois classes de 3e a permis de mieux toucher du doigt l'étendue des attributions d'un élu. Un dialogue entre Thibaut Bazin et les collégiens en commençant par ce qu'ils pensaient être une « journée type d'un député ».

Tout en se défendant d'avoir à définir un modèle unique, le député a présenté l'emploi du temps d'une semaine, plus représentative qu'une journée. Passées les grandes règles de la mission : force de proposition et de contrôle, du lundi matin au dimanche inclus, ce fut l'occasion de faire connaissance avec le déroulement des sessions, commissions, et bien d'autres interventions sur sa circonscription, mais encore à l'étranger. « Je ne m'ennuie pas », résume-t-il, en détaillant un emploi du temps pour le moins dense, d'autant qu'il est également conseiller départemental.



**Un dialogue en direct avec un élu.**

« Le député n'est pas toujours dans l'hémicycle, le travail le plus intéressant, c'est celui qu'on ne voit pas ». Questions sur l'indemnité, sur les divergences d'opinions ou tensions « nous pouvons avoir des désaccords, mais la règle est aussi une forme de respect de la personne ». Les questions au gouvernement, le processus pour le vote des lois, l'organisation en groupes politiques, une somme d'informations qui échappaient auparavant à une majorité d'élèves

À propos du rôle de citoyen : « Engagez-vous », résume l'invité.

Marianne

ÉCONOMIE

# "Le CETA ne peut être appliqué sans la consultation du Parlement !" : 110 députés demandent sa suspension

Publié le 17/12/2019 à 11:14

A l'initiative de Julien Dive député de l'Aisne (LR), 110 députés cosignent une tribune demandant au gouvernement de suspendre l'application provisoire du CETA tant que n'aura pas été fixé une date de son examen au Sénat.

Le 23 juillet dernier, en plein été, l'Assemblée nationale a eu à examiner rapidement, en session extraordinaire et dans des conditions de débat limitées, l'accord économique et commercial global dit "CETA". A l'époque, pour le gouvernement, la ratification du CETA revêtait un intérêt politique majeur et semblait relever d'une situation d'urgence.

## LE PARLEMENT OUBLIÉ

Pourtant, aujourd'hui, plus de quatre mois après ce vote particulièrement serré des députés, le projet de loi de ratification du CETA n'est, toujours pas, arrivé au Sénat. Pire : aucune date ni aucun délai n'ont été communiqués aux sénateurs concernant l'examen de ce texte, alors même que ces derniers ont déjà désigné des rapporteurs et se tiennent prêts, depuis la rentrée de septembre.

Cette situation interroge : que justifie ce retard d'inscription du CETA à l'ordre du jour du Sénat et le silence du Gouvernement qui l'accompagne ? Alors que le Gouvernement se targue de respecter le bicamérisme, comment peut-il se satisfaire d'une telle situation ? Comment ne pas y voir une volonté de confisquer un débat pour lequel la société a, pourtant, largement témoigné son intérêt ?

> Aucun délai limite ne pèse juridiquement sur la France pour faire ratifier cet accord

Enfin, par crainte d'un rejet du CETA au Sénat, le Gouvernement serait-il prêt à contourner la Chambre Haute en jouant la carte de "l'application provisoire" indéfinie ?

Car en théorie, aucun délai limite ne pèse juridiquement sur la France pour faire ratifier cet accord qui est déjà provisoirement appliqué depuis septembre 2017.

Au plan politique en revanche, cette application provisoire sans ratification du Parlement national serait injustifiable ! Prenons un seul exemple, celui de la viande bovine : bien que toujours restreints, les volumes de viandes bovines canadiennes importées en Europe ont très fortement augmenté depuis 2017 (500 tec en 2017 contre 1 119 tec sur le seul premier semestre de 2019). Or, les inquiétudes soulevées par les éleveurs, les ONG et l'ensemble des députés de l'opposition concernant les normes de production de ces viandes canadiennes se sont avérées fondées. Chacun sait désormais, par exemple, que le CETA ne permet aucune restriction aux importations de viandes issues de bovins nourris aux farines animales.

> Nous demandons donc la suspension de l'application provisoire du CETA, dans l'attente de la ratification définitive de cet accord par l'Assemblée nationale et le Sénat

Dans ces conditions, le CETA ne peut continuer à être appliqué - et ces viandes à être importées - sans que les deux chambres n'aient été consultées.

Nous demandons donc la suspension de l'application provisoire du CETA, dans l'attente de la ratification définitive de cet accord par l'Assemblée nationale et le Sénat.

**> Cosignataires :**

Julien DIVE Député de l'Aisne (LR) ; André CHASSAIGNE Député du Puy-de-Dôme (PCF) ; Damien ABAD Député de l'Ain (LR) ; Dominique POTIER Député de Meurthe-et-Moselle (PS) ; François RUFFIN député de la Somme (Picardie Debout) ; Valérie RABAULT Députée de Tarn-et-Garonne (PS) ; Jean-Pierre VIGIER Député de Haute-Loire (LR) ; Jean-Jacques GAULTIER Député des Vosges (LR) ; Marine BRENIER Députée des Alpes-Maritimes (LR) ; Adrien QUATENNENS Député du Nord (LFI) ; Marc LE FUR Député des Côtes-d'Armor (LR) ; Olivier MARLEIX Député d'Eure-Et-Loir (LR) ; Véronique LOUWAGIE Député de l'Orne (LR) ; Jean-Louis THIERIOT Député de Seine-et-Marne (LR) ;Eric STRAUMANN Député du Haut-Rhin (LR) ; Patrice VERCHERE, Député du Rhône (LR) ; Laurence DUMONT Députée du Calvados (PS) ; Valérie BOYER Députée des Bouches-du-Rhône (LR) ; Boris VALLAUD Député des Landes (PS) ; Frédérique DUMAS Députée des Hauts-de-Seine (SE) ; Emmanuel MAQUET Député de la Somme (LR) ; Elsa FAUCILLON Députée des Hauts-de-Seine (PCF) ; Didier QUENTIN Député de Charente-Maritime (LR) ; Frédéric REISS Député du Bas-Rhin (LR) ; Christophe NAEGELEN Député des Vosges (SE) ; Ericka BAREIGTS Députée de la Réunion (PS) ; Pierre VATIN Député de l'Oise (LR) ; Marianne DUBOIS Députée du Loiret (LR) ; Bastien LACHAUD Député de la Seine-Saint-Denis (LFI) ; Raphaël SCHELLENBERGER Député du Haut-Rhin (LR) ;Mathilde PANOT Députée du Val-de-Marne (LFI) ; Serge LETCHIMY Député de la Martinique (PPM) ; Pascal BRINDEAU Député du Loir-et-Cher (UDI) ; Julien AUBERT Député du Vaucluse (LR) ; Nadia RAMASSAMY Députée de la Réunion (LR) ; Guillaume GAROT Député de la Mayenne (PS) ; Marie-George BUFFET Députée de la Seine-Saint-Denis (PCF) ; Bernard PERRUT Député du Rhône (LR) ; Valérie LACROUTE Députée de Seine-et-Marne (LR) ; Pierre-Henri DUMONT Député du Pas-de-Calais (LR) ; Christine PIRES-BEAUNE Députée du Puy-de-Dôme (PS) ; Annie GENEVARD Députée du Doubs (LR) ; Stéphane PEU Député de la Seine-Saint-Denis (PCF) ;Isabelle VALENTIN Députée de Haute-Loire (LR) ; Guy BRICOUT Député du Nord (UDI) ; Valérie BAZIN-MALGRAS Députée de l'Aube (LR) ; Caroline FIAT Députée de Meurthe-et-Moselle (Ensemble !) ; Rémi DELATTE Député Côte-d'Or (LR) ; Danièle OBONO Députée de Paris (LFI) ; Jean-Pierre DOOR Député du Loiret (LR) ; Marie-Noëlle BATTISTEL Députée de l'Isère (PS) ; Valérie BEAUVAIS Députée de la Marne (LR) ; Fabien ROUSSEL Député du Nord (PCF) ; Josiane CORNELOUP Députée de Saône-et-Loire (LR) ; Gisèle BIEMOURET Députée du Gers (PS) ; Gérard MENUEL Député de l'Aube (LR) ; Marietta KARAMANLI Députée de la Sarthe (PS) ; Patrick HETZEL Député du Bas-Rhin (LR) ; Joël AVIRAGNET Député de la Haute-Garonne (PS) ; George PAU-LANGEVIN Députée de Paris (PS) ; Bruno-Nestor AZEROT Député de la Martinique (SE) ; Huguette BELLO Députée de la Réunion (PLR) ; Alain DAVID Député de la Gironde (PS) ; Jean-François PARIGI Député de Seine-et-Marne (LR) ; Sylvie TOLMONT Députée de la Sarthe (PS) ; Arnaud VIALA Député de l'Aveyron (LR) ; Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE Députée de la Guadeloupe (PS) ; Mansour KAMARDINE Député de Mayotte (LR) ; Olivier FAURE Député de Seine-et-Marne (PS) ; Jean-Yves BONY Député du Cantal ; Michèle VICTORY Députée de l'Ardèche (PS) ; Jean-Marie SERMIER Député du Jura (LR) ; Moetai BROTHERSON Député de la Polynésie française (Tavini) ; Alain BRUNEEL Député du Nord (PCF) ; Christophe BOUILLON Député de la Seine-Maritime (PS) ; Sébastien LECLERC Député du Calvados (LR) ; Pierre DHARREVILLE Député des Bouches-du-Rhône (PCF) ; Stephane VIRY Député des Vosges (LR) ; Jean-Paul DUFREGNE Député de l'Allier (PCF) ; Vincent DESCOEUR Député du Cantal (LR) ; Sébastien JUMEL Député de la Seine-Maritime (PCF) ; Jean-Paul LECOQ Député de la Seine-Maritime (PCF) ; Jean-Philippe NILOR Député de la Martinique (Péyi-A) ; Jérôme LAMBERT Député de la Charente (PS) ; Cécile UNTERMAIER Députée de Saône-et-Loire (PS) ; Pierre CORDIER Député des Ardennes (LR) ; Josette MANIN Députée de la Martinique (SE) ; Dino CINIERI Député de la Loire (LR) ; Gabriel SERVILLE Député de la Guyane (PSG) ; Xavier BRETON Député de l'Ain (LR) ; Hubert WULFRANC Député de la Seine-Maritime (PCF) ; Jean-Louis BRICOUT Député de l'Aisne (PS) ; Philippe GOSSELIN Député de la Manche (LR) ; Luc CARNOUVAS Député du Val-de-Marne (PS) ; Jean-Charles TAUGOURDEAU Député du Maine-et-Loire (LR) ; David HABIB Député des Pyrénées-Atlantiques (PS) ; Christian HUTIN Député du Nord (MDC) ; Régis JUANICO Député de la Loire (Génération.s) ; Laurent FURST Député du Bas-Rhin (LR) ; Béatrice DESCAMPS Députée du Nord (UDI) ; Jean-Claude BOUCHET Député du Vaucluse (LR) ; PUEYO Député de l'Orne (PS) ; Bernard DEFLESSELLES Député des Bouches-du-Rhône (LR) ; Joaquim Hervé SAULIGNAC Député de l'Ardèche (PS) ; Thibault BAZIN Député de Meurthe-et-Moselle (LR) ; Pierre MOREL-A-L'HUISSIER Député de Lozère (UDI) ; Michel HERBILLON Député du Val-de-Marne (LR) ; Fabien DI FILIPPO Député de la Moselle (LR) ; Daniel FASQUELLE Député du Pas-de-Calais (LR) ; Alexis CORBIERE Député de Seine-Saint-Denis (LFI) ; Fabrice BRUN Député de l'Ardèche (LR)

L'EST RÉPUBLICAIN



Photos

# Lunéville : le député Thibault Bazin présente ses voeux pour l'année 2020

**Le député de la 4e circonscription de Meurthe-et-Moselle Thibault Bazin a présenté ses voeux au Réservoir, dans une salle pleine comme un oeuf.**

03 janv. 2020 à 14:00 | mis à jour à 16:39 - Temps de lecture : 1 min

| Vu 883 fois




03 / 16 Voeux 2020 Thibault Bazin, député. Le 2 janvier 2020. Photo Adeline ASPER

Lunéville

# Le Réservoir plein comme un œuf pour les vœux du député Bazin

Député de la 4e  circonscription de Meurthe-et-Moselle, Thibault Bazin a présenté ses vœux dès jeudi soir, dans une salle du Réservoir pleine comme un œuf. L'occasion pour lui de dresser un premier bilan à mi-mandat mais aussi de souligner l'engagement des élus locaux.

Par **A.A.** - 04 janv. 2020 à 05:01 - Temps de lecture : 2 min

| | Vu 284 fois



Thibault Bazin (au centre) a présenté ses vœux dès ce jeudi 2 janvier dans la salle du Réservoir. Photo ER /Adeline ASPER

Il n'y avait pas assez de places assises au rez-de-chaussée de la salle du Réservoir ce jeudi soir, pour accueillir tous ceux qui avaient souhaité se déplacer pour assister aux vœux du député Bazin.

Premier élu à se plier à l'exercice, le député de la 4e  circonscription de Meurthe-et-Moselle a d'abord « souligné l'engagement des maires et des élus locaux », quelques semaines avant les prochaines échéances municipales.

Orateur de son groupe (LR) sur le budget de la cohésion des territoires, Thibault Bazin s'est ensuite fendu de plusieurs explications imagées de sa mission de député au quotidien. « Un élu se doit d'être avant tout au service et c'est ma conception de ce mandat. »

## La famille et la commune

Ayant assuré plusieurs permanences décentralisées sur le territoire du Lunévillois, Thibault Bazin a ensuite ouvert son discours sur l'année à venir, évoquant « la cohésion entre les générations, les métiers et les territoires. Nous avons besoin de tout le monde et nous ne devons pas nous habituer au chômage endémique ou au déséquilibre territorial. Pour moi, notre société a deux cellules de base : la famille et la commune. Il nous faut les conforter ».

Des communes qui, dans quelques mois, seront au cœur de l'actualité avec l'arrivée, courant mars, des prochaines élections municipales.

Justice - Grève des avocats

# Les avocats du barreau de Nancy interpellent les parlementaires

Les avocats du barreau de Nancy, en colère contre la prochaine réforme des retraites qui prévoit la suppression de leur régime autonome, ont fait ce vendredi matin le tour des permanences des parlementaires (députés et sénateurs) du département.

Par **Eric NICOLAS** - 24 janv. 2020 à 16:51 | mis à jour à 17:02 - Temps de lecture : 1 min

| Vu 2868 fois



Les avocats avec le député Thibault Bazin, à Lunéville. Photo Eric NICOLAS

En grève illimitée des audiences depuis près de trois semaines, comme la majorité des robes noires dans l'Hexagone, les avocats du barreau de Nancy, en colère contre la prochaine réforme des retraites qui prévoit la suppression de leur régime autonome, ont fait ce vendredi matin le tour des permanences des parlementaires (députés et sénateurs) du département – à Nancy, Toul, Lunéville et Pont-à-Mousson - et leur ont fait parvenir une lettre ouverte.

L'après-midi, ils ont manifesté leur mécontentement lors de l'audience solennelle de rentrée du tribunal judiciaire.

Dans cette missive, les avocats renouvellent leurs griefs à l'encontre de ce projet de réforme présenté ce vendredi en conseil des ministres, projet qui, selon eux, va notamment engendrer « le doublement » de leurs cotisations et « la disparition des cabinets les plus fragiles, ceux-là même qui interviennent au titre de l'aide juridictionnelle qui ne pourront pas répercuter une telle hausse ».

Les membres du barreau ont pu échanger avec le sénateur Jean-François Husson ou encore Thibault Bazin, député de la 4e circonscription.

Politique

# Retraites: les députés enlisés sous un flot d'amendements

## Des députés constatent l'impossibilité d'étudier 21.763 amendements dans les temps. Et s'interrogent sur l'utilité de la commission spéciale.

Par **Emmanuel Galiero**

Publié le 4 février 2020 à 20:11, mis à jour le 4 février 2020 à 20:11



Des membres de la commission spéciale chargée d'examiner les amendements au projet de loi retraite en séance, le 3 février. *Christophe Morin/IP3 PRESS/MAXPPP*

L'étude des amendements déposés pour le projet de loi retraites en commission spéciale se déroule au rythme de 125 examens par jour. À une telle cadence, beaucoup de députés observent les 21.763 amendements comme une montagne infranchissable.

Chez Les Républicains, porteurs de 1105 amendements, certains s'interrogent sur les intérêts croisés entre La France insoumise et la majorité. À les entendre, le parti de Jean-Luc Mélenchon, avec ses 19.265 amendements, joue l'obstruction et la majorité joue la montre. *«Dans cette commission, le ministre Laurent Pietraszewski ne dit rien et le rapporteur général semble absent. Il y a une vraie volonté de tuer le débat et d'affaiblir les droits du Parlement»*, s'indigne un observateur, en regrettant de n'avoir aucune chance de voir le texte du gouvernement amélioré avant son passage dans l'hémicycle. *«On voit bien que tout cela est un simulacre. On fait semblant et la majorité le sait»*, dénonce Thibault Bazin, député LR

Lunéville | Patrimoine

# Un avenir en trois actes pour le 6e château de France

Une session extraordinaire du conseil départemental dans sa chapelle a marqué le lancement d'une nouvelle étape dans l'histoire du château des Lumières. Un projet de développement à 10 ans y a été présenté et adopté. Ce dernier est fondé sur une stratégie patrimoniale, culturelle, touristique, économique et juridique globale.

Par **Xavier COLLIN** - 05 févr. 2020 à 05:04 - Temps de lecture : 4 min

Le château de Lunéville est le 6e de France de par sa taille. « Il sera toujours celui des Lunévillois et des Lorrains. C'est un espace ouvert aux visiteurs. Il est hors de question d'en privatiser des secteurs », assure Mathieu Klein, président du CD54. « Mais je souhaite que l'on trouve un modèle économique viable. C'est un impératif ».

Accompagné de la vice-présidente déléguée la culture, Nicole Creusot, il a présenté ce lundi le projet de développement du site lors d'une session extraordinaire du conseil départemental à la chapelle du château. Celui-ci a été adopté. « Chaque phase doit permettre le déclenchement de la suivante ».

> **« Il s'inclut parfaitement dans le territoire et son histoire. Toutes ses racines sont ici »**
>
> **Nicole Creusot**

### Acte I et fil rouge

« Cette phase de 2020 à 2024 est importante », glisse Nicole Creusot. Elle prévoit tout d'abord le lancement du festival « L'art du geste, le geste de l'art », dédié aux métiers d'arts incarnant une sorte de fil rouge. La première serait prévue en 2021 plutôt en saison estivale. Il sera reconduit en 2022. « Il s'inclut parfaitement dans le territoire et son histoire. Toutes ses racines sont ici », ajoute la vice-présidente. Son coût est estimé à 2 M€ environ. Cette année est prévue de recruter la direction artistique.

La reprise des travaux de restauration et de mise valeur du site est déjà enclenchée avec l'escalier Nord. Suivront, ceux des cours d'honneur et des communs. Ils seront exécutés en lien avec les travaux entrepris par la Ville au niveau de place de la 2e DC devant l'entrée du château dans le cadre de l'opération « Action cœur de ville ». La somme engagée avoisinera les 2,3 M€.

La seconde opération concernera la rénovation du corps central (galerie située au-dessus du vestibule), siège du parcours de visite métiers d'art, elle est incluse dans cet acte avec celle de la salle des trophées (à l'étude cette année). Le coût de cette opération est estimé à 5,7 M€ TTC.

Le comité de pilotage qui a validé le projet se transformera en association cette année. Elle aura deux missions : préparer l'évolution vers une structure juridique pérenne et mettre en œuvre le festival.

### Acte II

A partir de 2024, Les premiers services avec boutique et restauration seraient associés au projet culturel. Le festival se poursuivra. Les travaux continueront. « Ils concerneront principalement les appartements ducaux liés au parcours de visite », indique Nicole Creusot, mais aussi les communs Nord, la terrasse. Près de 38 M€ y seront consacrés.

### Acte III

Celui-ci s'enclencherait en 2025 dans l'objectif de développer les activités économiques sur le site : location d'espaces, d'ateliers, formation, hébergement, restauration… A partir de 2030, il serait entrepris la restauration des derniers bâtiments et en parallèle les aménagements relatifs aux jardins, Bosquets, cour du Rocher et celle des Carrosses. La note se situerait autour de 83 M€.

## Un projet sujet à controverse

Le collectif citoyen « Lunéville, un château pour tous » annonce dans un communiqué que le projet est amputé du volet contesté de l'implantation d'un complexe hôtelier de luxe dans les appartements ducaux. « Notre action, soutenue notamment par l'ancien ministre de la Culture Jack Lang, a assurément contribué à ce retrait. Nous nous en réjouissons car le secteur local de la restauration et de l'hôtellerie souffre déjà assez de la baisse d'activité du château depuis 3 ans ».

Nicole Creusot n'exclut pas cette option hôtelière : « Sur un site comme celui-ci, ce sera indispensable. Certains endroits n'ont plus rien. Il n'y reste aucun vestige historique suite à l'incendie. Alors un hôtel pourquoi pas ? »

Mais le collectif dénonce aussi un calendrier à l'envers concernant les travaux…

### La table volante ?

Les élus de l'opposition ont manifesté aussi leurs réserves sur ce projet lors du conseil, pour lequel ils ont voté contre. Luc Binsinger, président du groupe UDC se pose des questions sur la partie historique.

Il cite la « table volante » située dans les appartements parmi les espaces qui ne seraient pas restaurées. « Elle sera restituée », assure la vice-présidente. D'autres questions suivent sur le niveau d'implication et de concertation des 11 associations présentes au château… Il déborde sur des aspects absents comme « la filière équine » et « une approche muséale forte ». « Le musée trouvera sa place dans les appartements », signale la vice-présidente.

Dans un autre communiqué, Anne Lassus et Thibault Bazin, conseillers départementaux du Canton Lunéville 2, déplorent : « Nous n'avons pas été associés à la définition du projet pour le château, étant mis devant le fait accompli en recevant le rapport pour la session extraordinaire. Nous regrettons ce manque de concertation, préjudiciable quand on prétend vouloir rassembler autour d'un projet ambitieux pour le développement du territoire ». « Seul l'exécutif était au comité de pilotage », répond Nicole Creusot.

— X.C.

Libération

TEXTE

# Débat sur les retraites : Et si la commission n'en venait pas à bout?

Par Laure Equy — 6 février 2020 à 06:57



La présidente de la commission des Affaires sociales, Brigitte Bourguignon, à l'Assemblée nationale en mai 2018. Photo GERARD JULIEN. AFP

Si les députés n'ont pas fini d'étudier les 21 000 amendements d'ici à mercredi, le texte arriverait dans l'hémicycle dans la version déposée par le gouvernement. La majorité accuse d'obstruction les Insoumis, qui dénoncent l'obstination du gouvernement.

Débat sur les retraites : Et si la commission n'en venait pas à bout?

Et si les longues heures passées en commission spéciale à discuter des 21 700 amendements sur la réforme des retraites ne servaient à rien ? C'est le risque qu'entrevoient les députés après trois jours d'examen et au vu de l'énorme pile d'amendements qui reste encore à balayer. La présidente de la commission spéciale, Brigitte Bourguignon (LREM), a d'ores et déjà envisagé de poursuivre les travaux sur le projet de loi jusqu'à mardi prochain – samedi et dimanche compris. Le volet organique de la réforme pourrait être débattu mercredi. La discussion publique a, elle, été programmée à partir du lundi 17 février, pour deux semaines. Entre la commission et le débat dans l'hémicycle, les députés doivent disposer d'un délai de quelques jours pour déposer de nouveaux amendements.

Mais que se passerait-il si la commission spéciale ne parvenait pas à terminer dans les temps ? La conférence des présidents – l'instance qui fixe l'ordre du jour de l'Assemblée – pourrait en théorie choisir de repousser le débat en séance publique : l'opposition devrait en faire la demande mais ce n'est pas l'option privilégiée. Le président du groupe LREM, Gilles Le Gendre, avance deux hypothèses : *«soit on arrive à examiner tous les amendements, ce qui semble improbable vu le volume. Mais on ne sait jamais : l'opposition peut être touchée par la grâce.»* Soit, en cas de sablier écoulé, *«le texte sort de la commission, tel qu'il était entré, sous sa forme gouvernementale»*. Les députés étudieraient alors cette version initiale en séance, sans les amendements adoptés en commission.

## «Fatras de blabla»

Plus le temps passe, plus le premier scénario s'éloigne. Pour accélérer la cadence, le bureau de la commission a décidé de réduire le temps de présentation des amendements par leur auteur à une minute au lieu de deux. Brigitte Bourguignon espère ainsi gagner un peu de temps et franchir la ligne d'arrivée mais *«ça dépendra de l'attitude de chacun»*. Répondant à la protestation du groupe LFI – qui a déposé à lui seul 19 000 amendements – Olivier Véran, l'un des rapporteurs LREM, a ironisé : *«il ne reste donc que 300 heures de monologue à vos 17 députés»*. Même avec ce rab, *«on est à peu près assurés de ne pas aller au bout»*, estime le socialiste Boris Vallaud, opposé à la réduction du temps de parole.

De part et d'autre, les députés se renvoient déjà la responsabilité. *«La méthode de LFI qui veut supprimer chaque alinéa, ligne par ligne, abîme le fonctionnement parlementaire. Le débat est noyé sous un fatras de blabla»*, s'énerve le corapporteur Modem, Nicolas Turquois.

## Vote prévu le 3 mars

*«En toute hypothèse, les travaux de la commission seront réduits à néant puisque le délai imparti ne sera pas suffisant. C'est la faute de l'obstination de ce gouvernement»*, pointe de son côté Adrien Quatennens. La droite, qui attend de défendre son millier d'amendements, renvoie tout le monde dos-à-dos. Le chef de file LR, Damien Abad, accuse le groupe de Jean-Luc Mélenchon de jouer *«les idiots utiles du système qui sert le gouvernement»*. Si au final, la commission ratait la marche la semaine prochaine, *«c'est comme si notre travail n'avait servi à rien»*, déplore Thibault Bazin (LR). Boris Vallaud n'y voit pas que du temps perdu : *«nos questions laissées sans réponse»* par le secrétaire d'Etat Laurent Pietraszewski et les rapporteurs *«sont autant de preuves à charge contre la réforme»*.

Une fois passée la commission, la majorité – invitée par Emmanuel Macron à opposer *«aux tentatives d'obstruction», «calme», «détermination» et «professionnalisme»* – ne sera pas encore au bout de ses peines. L'opposition a prévu d'être toute aussi bavarde en séance, même si le nouveau règlement que le président de l'Assemblée Richard Ferrand a fait adopter devrait limiter les interventions à la chaîne de parlementaires d'un même groupe. Le vote solennel est pour l'heure prévu pour le 3 mars, avant la trêve envisagée pour les élections municipales. ◆

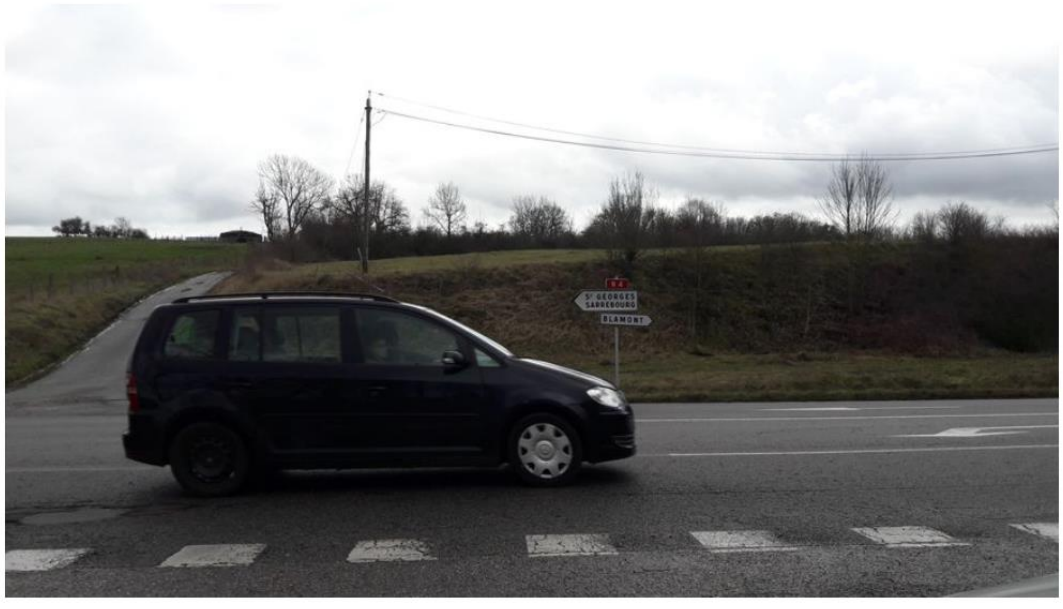
Transports

# Les travaux de la RN4 entre Saint-Georges et Gogney toujours au point mort dans le Lunévillois

Dimanche 16 février 2020 à 5:02 - Par Marie Roussel, France Bleu Sud Lorraine

Gogney, France

**C'est désormais le seul tronçon qui n'est pas en 2x2 voies sur la route nationale 4: le passage entre Saint-Georges, en Moselle, et Gogney, dans le Lunévillois. Même si le dossier est quasiment bouclé depuis des années, l'Etat continue de repousser le début des travaux. Au grand dam des élus locaux.**



Le dossier de la deux fois deux voies de la RN4 entre Saint-Georges et Gogney existe depuis le début des années 1990. © Radio France - Marie Roussel

C'est un **projet qui existe depuis le début des années 1990** : le passage en 2x2 voies sur le RN4 entre Saint-Georges, en Moselle, et Gogney, en Meurthe-et-Moselle. Mais même si le dossier est presque achevé, les travaux n'ont toujours pas commencé. *"On est d'accord sur le tracé, il n'y a plus d'acquisitions à faire, les études sont presque terminées,"* énumère le maire de Gogney Claude Bouffier. Alors qu'est-ce qui bloque ? L'Etat.

> **“ C'est l'Etat qui coince" ”**

*"C'est l'Etat qui coince, parce qu'il n'y a plus aucune raison de ne pas faire*, se désole l'élu. *La route nationale 4, qui relie Strasbourg à Nancy, on en parle depuis quarante ans. Il reste aujourd'hui sept kilomètres à faire. On estime qu'on a été assez patients !"*

Qu'attend donc l'administration pour donner son feu vert ? La question est posée régulièrement à l'Assemblée par le député de la quatrième circonscription de Meurthe-et-Moselle, Thibault Bazin. *"Le gouvernement nous fait une réponse de normand,* regrette le parlementaire. *Il nous dit qu'il a besoin d'approfondir les études mais cela ne nous donne pas de réponse en matière de calendrier."*

## Un coût estimé à 50 millions d'euros

De leur côté, **les collectivités territoriales se disent prêtent à cofinancer le projet**, de l'ordre de 50%, sachant que le coût total est estimé à **50 millions d'euros**. Mais pour le parlementaire, les enjeux sont importants. *"C'est attendu pour des raisons territoriales, économiques puisqu'il y a quand même un territoire enclavé, et surtout pour des raisons sécuritaires, avec treize morts dénombrés entre 2009 et 2016."*

Malgré des années de lobbying, le maire de Gogney ne désespère pas. Il espère voir commencer les travaux à partir de 2021 et l'inauguration de ce nouveau tronçon avant la fin de son prochain mandat.

Politique

# Retraites : "la méthode engagée est lamentable", selon le député LR de Meurthe-et-Moselle Thibault Bazin

Mardi 4 février 2020 à 11:38 - Par Isabelle Baudriller, France Bleu Sud Lorraine

**Avec d'autres collègues députés, Thibault Bazin a commencé ce lundi l'examen en commission spéciale des 22 000 amendements sur le projet de réforme des retraites. L'élu LR de Meurthe-et-Moselle dénonce à la fois l'obstruction parlementaire et l'attitude du gouvernement.**



Thibault Bazin fait partie des 71 députés de la commission spéciale de l'Assemblée nationale sur la réforme des retraites © Maxppp - Aurélien Morissard

Matin, midi et soir *"jusqu'à minuit"*. Le **marathon de la commission spéciale retraites** de l'Assemblée nationale a entamé ses travaux ce lundi. 71 députés de tous bords la composent et parmi eux, le député Les Républicains de Meurthe-et-Moselle Thibault Bazin, invité de France Bleu Lorraine ce mardi matin. Leur mission ? Examiner le projet de réforme des retraites et ses 22 000 amendements déposés en très grande majorité par La France Insoumise avec la **volonté clairement affichée d'obstruction**.

> **“ On ne dispose pas de toutes les données nécessaires pour évaluer, amender et discuter de la réforme, c'est un peu un texte à trous ”**

**Autres griefs du député d'opposition** : *"Le gouvernement a prévu le recours à 29 ordonnances sur 46 articles, privant ainsi notre parlement d'un débat précis sur le fond. Plus grave, l'Assemblée nationale est laissée totalement sur le banc de touche du financement de la réforme des retraites. Nous aurions pu attendre les conclusions de la conférence de financement avant de nous prononcer"*.

> **“ Quand on déconnecte les dépenses des recettes, on risque un déséquilibre qui conduira à une baisse des pensions ”**

Thibault Bazin de conclure : *"Aujourd'hui, la méthode engagée est lamentable. Qui peut en payer les frais ? Ce sont nos retraités d'aujourd'hui, de demain et d'après-demain"*.

Ce que déplore Thibault Bazin : *"Il y a trop d'amendements d'obstruction qui nuisent au débat de fond. Pourtant, il y a énormément de points d'incertitude à clarifier"*. Mais l'élu du Lunévillois dénonce surtout **l'attitude du gouvernement** dans ce dossier. *"Vous savez, c'est un tout : il y a de mauvaises conditions d'examen qui sont imposées au parlement. On ne dispose pas de toutes les données nécessaires pour évaluer, amender et discuter de la réforme, c'est un peu un texte à trous. Même le conseil d'Etat a remis en cause le projet. L'étude d'impact est insuffisante, les simulations sont biaisées, les projections financières sont lacunaires"*.

LCP
ASSEMBLÉE NATIONALE

# RETRAITES : TENSIONS AUTOUR DE LA QUESTION DU TEMPS DE PAROLE DES DÉPUTÉS

**Pour accélérer l'examen des quelque 20.000 amendements restants à étudier, le bureau de la commission spéciale chargée d'examiner la réforme des retraites a décidé de réduire le temps pendant lequel les députés peuvent défendre certains de leurs amendements. Une décision vivement critiquée par l'opposition de gauche en général et La France Insoumise en particulier.**

par Maxence Kagni / le mar 04/02/2020 à 23:10, modifié le mer 12/02/2020 à 16:50 / 6 min





Comment accélérer l'examen du projet de loi "instituant un système universel de retraite", alors qu'il reste près de 20.000 amendements à étudier ?

Mardi soir, le bureau de la commission spéciale a pris la décision de limiter, dans certains cas précis, le temps durant lequel un député peut défendre son amendement.

Désormais, les amendements identiques - déposés par les membres d'un même groupe - seront défendus par leurs auteurs "pour une durée ne pouvant excéder une minute" et non plus durant deux minutes.

Un dispositif qui vise avant tout La France Insoumise, qui a déposé près de 19.000 amendements. Pour faire durer les débats, et signifier leur opposition à la réforme, les 17 députés LFI ont en effet déposé de nombreux amendements identiques. Le but, pour eux, est de pouvoir prendre la parole à chaque fois.

## "Diviser par deux le temps de parole"

Le bureau de la commission souhaite ainsi réduire les effets de l'obstruction parlementaire des députés LFI afin de pouvoir commencer dans les temps l'examen du texte en séance publique.

Les débats dans l'hémicycle doivent en effet débuter le 17 février, afin que le texte soit voté en première lecture avant le premier tour des élections municipales.

"La décision a été prise après 24 heures de débats de diviser par deux le temps de parole des parlementaires", a critiqué mardi soir Adrien Quatennens (La France Insoumise).

> **Le gouvernement a mis le pays sens dessus dessous et veut passer en force.**
> — Alexis Corbière

## Vallaud (PS) menace de démissionner

Les députés communistes ont eux aussi critiqué la décision, Pierre Dharréville estimant par exemple que le gouvernement devrait renoncer à la procédure accélérée. "Vous créez les conditions pour nourrir un recours devant le conseil constitutionnel qui nous permettra de faire aisément la démonstration que les débats n'ont pas été éclairés", a ajouté son collègue Sébastien Jumel.

Le socialiste Boris Vallaud, vice-président de la commission spéciale, a affirmé mardi soir avoir voté contre la décision prise par le bureau. Voyant son affirmation remise en cause par la présidente Brigitte Bourguignon, il a menacé de démissionner : "Moi, je ne serai pas votre pantin !", a lancé l'élu des Landes.

## "Il y a des règles ici !"

Face aux nombreuses critiques, la présidente Brigitte Bourguignon a rappelé que la décision n'émanait pas d'elle seule mais "du bureau de la commission".

Elle a été soutenue par le rapporteur général du texte Guillaume Gouffier-Cha (LaREM), qui a dénoncé des "propos irrespectueux vis-à-vis de la présidente de commission" et "vis-à-vis de décisions d'un bureau". Le député LaREM a ensuite haussé le ton, affirmant qu'"en démocratie, il y a des règles".

"Nous ne sommes pas dans une anarchie !", a-t-il ajouté.

## Les députés pourraient siéger ce week-end

"Est-ce que la majorité est vraiment en train de priver La France Insoumise de prise de parole ? La réponse est évidemment non", a réagi la rapporteur Olivier Véran. Le député LaREM a souligné que les nouvelles règles votées mardi soir laissaient aux députés LFI près de "300 heures de prise de parole uniquement dans la présentation des amendements".

Face à un "certain nombre de députés" (c'est-à-dire les élus LFI) qui "répètent comme une antienne les mêmes arguments", le rapporteur MoDem du texte Nicolas Turquois a de son côté décidé de ne "plus commenter les arguments qui sont posés".

Pour venir à bout de l'examen, Brigitte Bourguignon a également annoncé que la commission pourrait siéger jusqu'au mardi 11 février inclus, "y compris les samedi 8 et dimanche 9".

L'examen du projet de loi organique pourrait quant à lui avoir lieu le mercredi 12 février. La décision finale sera prise le vendredi 7, en fonction de l'avancement des débats.

## Les LR craignent que la commission ne "serve à rien"

"Malgré cette décision, les délais ne pourront être tenus", a réagi le député La France Insoumise Alexis Corbière. C'est aussi la crainte du député Les Républicains Thibault Bazin : "Est-ce que les services de l'Assemblée ont pu faire une simulation pour nous assurer que l'on sera en mesure d'examiner, avec le sérieux qu'on lui doit, l'ensemble du projet de loi d'ici mardi soir ?", a demandé l'élu.

Ce dernier redoute que la commission spéciale ne puisse aller au bout de l'examen du texte : "Cela pourrait signifier que tous les amendements adoptés d'ici là tomberaient."

L'examen en séance publique se ferait donc sur la base de "la version initiale" du projet de loi : "C'est comme si notre travail [d'amendement et d'étude du texte en commission] n'avait servi à rien."

Le Point Politique

# Réforme des retraites : un jour sans fin à l'Assemblée

L'article 1er du projet de réforme des retraites est toujours au cœur du débat, les députés sont exceptionnellement rassemblés ce week-end.
*Source AFP*

Publié le 22/02/2020 à 15:17 | Le Point.fr

Comme un jour sans fin à l'Assemblée nationale. Ce samedi, les échanges tournent en boucle, toujours sur l'article 1er du projet de réforme, certains élus de la majorité se disent la victime d'un « syndrome de Stockholm ». « Je suis assez pantois de voir que cela fait plus de six jours que nous débattons sur des mots [...] au lieu de nous préoccuper du concret de la vie des Français et de ce qu'ils attendent de leur retraite », lâche le secrétaire d'État Laurent Pietraszewski face à la kyrielle d'amendements des oppositions sur cet article posant les principes généraux de la réforme.

Depuis lundi, chacun de ses alinéas, chacun de ses termes sont disséqués, contestés. Samedi, c'est l'« objectif d'équité » fixé au futur système qui est ciblé, ainsi que l'intention de « garantir aux assurés que chaque euro cotisé ouvre les mêmes droits ». « Cette loi n'est pas universelle, qu'on arrête de raconter n'importe quoi », lance l'Insoumise Clémentine Autain, rejointe par Boris Vallaud (PS) qui voit un projet « tout, sauf universel ». « C'est de l'enfumage », renchérit le communiste Pierre Dharréville.

C'est « une formule » et ce sera « truffé d'exceptions », anticipe aussi Éric Woerth (LR). « L'universalité n'est pas parfaite, c'est un cap », assume le corapporteur Nicolas Turquois (MoDem), qui renvoie droite et gauche à leurs réformes antérieures. Clémentine Autain demande « dès maintenant les réponses », car « on risque de ne pas arriver aux articles » suivants, en cas de déclenchement rapide par le gouvernement de l'arme du 49.3, qui permet l'adoption d'un texte sans vote.

> Reprise de l'examen du #PJLRetraites ce matin.#NeverEndingDebate #DirectAN pic.twitter.com/h33It6JfPP
> — Anne-Christine Lang (@AChristine_Lang) February 22, 2020

« Sans doute qu'il va y avoir lundi un coup de théâtre s'appuyant sur le fait de notre méticulosité », anticipe son collègue Alexis Corbière, le gouvernement renvoyant déjà la responsabilité d'un éventuel 49.3 à la gauche de la gauche. Des Marcheurs ou élus MoDem se disent « frustrés », voire en « colère » et plaident pour avancer dans le texte, objet de 41 000 amendements.
« #NeverEndingDebate » (débat sans fin), tweete Anne-Christine Lang, élue LREM de Paris, présente comme de nombreux élus franciliens réquisitionnés en ce week-end où l'Assemblée siège à titre exceptionnel.



**Tension et plaisanteries**
Tandis qu'au-dehors le soleil est radieux, une centaine de députés de tous les groupes politiques sont accrochés à leurs bancs de velours rouge, de même que les fonctionnaires de la séance. La fatigue des jours et des nuits dans l'hémicycle favorise les poussées de tension, comme quand Alexis Corbière entend un « quel clown ! » fuser pendant qu'il s'exprime, ou qu'une Marcheuse reproche du « sexisme » aux socialistes critiquant l'ex-ministre Agnès Buzyn qui n'aurait « pas été efficace ». « Ce qui est sexiste, c'est de porter atteinte dans ce projet de loi aux droits des femmes », réplique Laurence Dumont (PS).

Mais l'atmosphère se détend aussi parfois : « Prenons le cas de jumelles » aux carrières différentes, invite la présidente du groupe PS Valérie Rabault, non sans glisser qu'« on en a déjà un »... en référence à son voisin communiste Sébastien Jumel. Plusieurs intervenants reprennent ensuite le jeu de mots. Les amendements filent doucement, rythmés par les demandes de scrutins au pupitre et quelques rappels au règlement.

Clémentine Autain demande, par exemple, si elle a le droit de prendre des photos, les images dans l'hémicycle se répandant sur les réseaux sociaux. « Je souhaite que cette pratique soit proscrite », répond Richard Ferrand, qui rappelle aussi que le lieu n'est « ni un campus ni un camping ». « Nos week-ends sont peu de chose par rapport à l'enjeu », affirme à l'Agence France-Presse Alexis Corbière. Boris Vallaud confirme : « On n'a jamais vraiment nos week-ends, on est élus pour ça. » Thibault Bazin (LR), lui, pense au 49.3 et « espère juste que ce ne sera pas pour rien ».

# Retraites : le texte va mentionner un niveau de vie "digne" plutôt que "satisfaisant"

16h00, le 23 février 2020 , modifié à 16h18, le 23 février 2020



L'Assemblée nationale a adopté un amendement gouvernemental destiné à inscrire la notion de "niveau de vie digne" dans le texte. © CHRISTOPHE ARCHAMBAULT / AFP

**L'Assemblée nationale a adopté dimanche un amendement inscrivant dans le texte de réforme des retraites la notion de "niveau de vie digne" pour les retraités. L'amendement vise à compléter le terme de "satisfaisant" avancé par le gouvernement et qualifié de "concept gazeux" dans les rangs communistes.**

Dans un rare moment de concorde sur la réforme des retraites, l'Assemblée nationale a adopté dimanche un amendement gouvernemental inscrivant dans le texte la notion de "niveau de vie digne", après des propositions similaires émanant de plusieurs bords politiques. Après une semaine de blocage et de spéculations sur un possible recours au 49.3 pour faire adopter la réforme, le secrétaire d'Etat chargé des Retraites Laurent Pietraszewski a souligné une "volonté de compromis et d'accélération de nos travaux", en alliant "satisfaisant" et "digne" dans la formulation de son amendement.

## En complément du terme "satisfaisant"

Il s'agit d'inscrire cet "objectif de garantie d'un niveau de vie satisfaisant et digne aux retraités" dans les principes généraux du système universel des retraites, objet de l'article 1 que les députés sont toujours en train d'examiner.

Le communiste Stéphane Peu avait plaidé pour l'inscription du terme "digne" dans ces objectifs, arguant que la dignité figurait dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. L'amendement visait à remplacer ainsi le terme de "satisfaisant" avancé par le gouvernement, qu'il a qualifié de "concept gazeux". Il a été soutenu notamment par l'Insoumis Eric Coquerel. Un amendement similaire avait été déposé par la marcheuse Martine Wonner. Le député UDI Thierry Benoît s'était prononcé pour l'adoption de l'amendement communiste, le qualifiant de "belle proposition". Le député Libertés et Territoires Philippe Vigier a salué "une signification forte".

## "Une retraite digne, ça a quand même une autre figure qu'une retraite simplement satisfaisante"

La marcheuse Monique Limon a expliqué que le terme "satisfaisant" utilisé dans le texte était celui actuellement utilisé par le Code de la Sécurité Sociale, argument également mis en avant par le gouvernement.

Le communiste Pierre Dharréville a salué "la créativité du gouvernement", indiquant que les communistes, "pas jaloux", étaient prêts à voter la proposition gouvernementale. "Une retraite digne, ça a quand même une autre figure qu'une retraite simplement satisfaisante", s'est-il félicité.

Le ministre chargé des Relations avec le Parlement Marc Fesneau a salué "l'évolution du débat", loin du "concours de synonymes auquel on se livrait" samedi. Il a appelé à avancer dans le texte, pour "donner du sens aux mots". "M. Fesneau, votre intervention, sauf à remettre de l'huile sur le feu ne me paraît pas judicieuse", a regretté le LR Thibault Bazin, demandant au ministre d'arrêter "de mettre en valeur l'obstruction".

# Retraites: quand la bataille parlementaire est aussi un exercice de style

23/02/2020 09:38 | AFP | 573 | ★ 4.33 par 3 internautes

Entre noms d'oiseaux et "novlangue" orwellienne, la bataille autour de la réforme des retraites se joue aussi sur le terrain des mots à l'Assemblée. Petite revue de cet exercice de style, alors que les débats piétinent.

Le bestiaire

L'insoumise Clémentine Autain est partie à la chasse dès l'examen en commission, soulevant "un nouveau lièvre tous les jours" dans le texte du gouvernement, là où ses collègues insoumis et socialistes pistent des "loups". Idem pour le LR Thibault Bazin, qui reprend la célèbre formule "quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup". Toujours le canidé avec François Ruffin (LFI), quand il assimile à un "loup qui veut devenir végétarien" les mots "justice sociale" dans la bouche de la majorité.

Mais quand le ton monte, ce sont les noms d'oiseaux qui fusent: mardi, le communiste André Chassaigne compare les élus de la majorité à des "cacatoès". Plus tard, c'est le MoDem Bruno Millienne qui convoque la basse-cour, dénonçant "un combat de coqs (...) ou de poules" qui empêche "d'en venir à l'examen de fond du projet". Un "cirque" déploré par la "marcheuse" Valérie Gomez-Bassac.

La météo

Les socialistes font des incursions dans les nuages: Boris Vallaud reproche au gouvernement la "nébulosité" de sa pensée, son collègue apparenté Régis Juanico constate être plongé dans "un brouillard épais". Leur consœur du Calvados Laurence Dumont regrette l'invention d'un "indice gazeux", le revenu moyen d'activité par tête. Les Républicains demandent de la "visibilité" sur le financement.

En face, la majorité plaide que le débat permette de "clarifier, éclairer".

L'illusion

Le député LR Fabrice Brun attaque "l'entourloupe" sur la valeur du point, avant que Boris Vallaud ne fustige à plusieurs reprises "l'esbroufe" de cette réforme sous tous ses aspects, de l'étude d'impact aux cas types.

Et quand le secrétaire d'Etat chargé des Retraites Laurent Pietraszewski défend la réforme, le communiste Jean-Paul Dufrègne crie à "l'enfumage". Pour François Ruffin, le discours gouvernemental relève même de la "novlangue" de Georges Orwell: "Tous les mots se lisent à l'envers, justice signifie bien sûr injustice." Les oppositions épinglent encore à tout-va un "amateurisme" général.

Le bâtiment

Laurent Pietraszewski oppose à ces critiques une réforme opérant une "refondation" sociale, un "système solide". Sur ces briques, le MoDem Brahim Hammouche veut "bâtir l'Etat-providence du XXIe siècle". "Marcheuses" ou architectes, Cendra Motin et Carole Grandjean ont elles aussi appelé à "construire" l'avenir du système de retraites.

Pour le communiste Sébastien Jumel, ils sont plutôt des "plombiers indélicats", voire des "Briconautes" aux yeux de Régis Juanico. Pas d'édifice à bâtir selon le porte-parole des socialistes Boris Vallaud, qui ne voit en la réforme qu'un "vaste capharnaüm". "Lorsque les fondations sont mal construites, l'édifice est bancal", juge aussi Eric Woerth (LR).

L'autorité

Devant l'obstruction de la gauche de la gauche, les MoDem Richard Ramos et Bruno Millienne préviennent à l'unisson que le "monologue, c'est l'antichambre des dictatures", rejoints par le "marcheur" Rémy Rebeyrotte qui conspue une "dictature procédurale".

Pour communistes et insoumis, la "dictature" est plutôt au perchoir, avec la règle visant à restreindre les amendements ayant le même objet prise par le président Richard Ferrand, un "maccarthysme" dénoncé vivement par Fabien Roussel (PCF). L'élu apparenté socialiste Christian Hutin a même évoqué le "tribunal révolutionnaire", comparant le président de l'Assemblée à l'un de ses procureurs.

Politique

# Réforme des retraites : l'opposition lorraine "dépitée" par le recours au 49-3

Samedi 29 février 2020 à 19:22 - Par Marie Roussel, France Bleu Sud Lorraine

Lorraine, France

**Le Premier ministre a donc levé le doute ce samedi 29 février à l'Assemblée nationale : le gouvernement va recourir au 49-3 pour faire appliquer sans vote le projet de réforme des retraites. Une décision que regrettent les députés lorrains Thibaut Bazin (LR) et Christophe Naegelen (divers droite).**




Le fronton de l'Assemblée Nationale à Paris, 2 décembre 2019. © Radio France - Manon Klein

L'annonce n'est pas vraiment surprenante : le gouvernement va bien **recourir à l'article 49-3 de la Constitution** pour faire appliquer son projet de réforme des retraites et mettre fin aux débats dans l'hémicycle. Edouard Philippe l'a confirmé ce samedi 29 février devant les parlementaires de l'Assemblée nationale. Une décision qui *"dépite"* le député meurthe-et-mosellan Thibaut Bazin (LR). *"Les promesses du Nouveau Monde de faire de la politique autrement se révèlent être des illusions"*, réagit le parlementaire. Thibaut Bazin fait partie des députés LR qui **déposent une motion de censure**.

> “ C'est dommage, tout cela a été fait en dépit du bon sens" - Christophe Naegelen ”

*"Je regrette cette décision*, déclare pour sa part le député vosgien divers-droite Christophe Naegelen. *Sur une réforme aussi importante que les retraites, prévoir deux semaines c'était insuffisant. On aurait dû laisser un mois et demi de délai, de travaux dans l'hémicyle. Qu'on puisse vraiment parler du fond, qu'on puisse parler du financement, de l'indice. On serait tous sorti grandi de ce débat. Et là le gouvernement a préféré le faire en deux semaines, trois semaines, ce qui est largement insuffisant."*

En plus de la durée des débats, trop courte au goût de Christophe Naegelen, ce recours au 49-3 **ne lève pas le voile sur les zones d'ombres** qui subsistent, selon lui, dans le projet. *"Le financement, les ordonnances, l'âge... tous des points dont on ne sait pas grand chose. C'est dommage, tout cela a été fait en dépit du bon sens."* Christophe Naegelen, lui, ne compte pas soutenir l'opposition pour une motion de censure. *"Il faut rester réaliste, cette motion de censure on sait très bien qu'elle n'a aucune chance d'aboutir*, estime le parlementaire. *Je suis contre le 49-3, de là à mettre une motion de censure, qui n'a rien à voir avec le texte : c'est un autre débat."*

C NEWS

REFORME

# RECOURS AU 49.3 SUR LES RETRAITES : DEUX MOTIONS DE CENSURE A AFFRONTER, DES OPPOSANTS TRES REMONTES

Par Christian Taveira - Mis à jour le 03/03/2020 à 23:01
Publié le 03/03/2020 à 23:00




Les opposants fustigent un «coup de force» perpétré en pleine crise du coronavirus. [PASCAL POCHARD-CASABIANCA / AFP].

Sans surprise, les deux motions de censure déposées à l'Assemblée nationale en réaction au recours par le gouvernement à l'article 49.3 sur la réforme des retraites, l'une à l'initiative de la droite, la seconde par la gauche, devaient être rejetées ce mardi 3 mars. Cela au grand dam des oppositions et des syndicats, mobilisés à nouveau dans la rue, et toujours très remontés.

Avant même la tenue des débats, qui ont eu lieu après la séance des questions au gouvernement et qui devaient se dérouler jusque tard dans la soirée, les opposants au projet de loi ont continué de dénoncer, comme ils le font depuis samedi, «un coup de force» et pointé «le cynisme» du gouvernement qui, en pleine crise du coronavirus, a enclenché l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter en première lecture et sans vote sa réforme des retraites.

«On va d'abord s'élever contre la méthode du gouvernement qui, avec le 49.3, coupe court avec un débat qui est nécessaire pour le pays», expliquait notamment le député communiste (PCF) de Seine-Saint-Denis, Stéphane Peu, dont le parti s'est allié aux socialistes et aux Insoumis pour déposer une motion de censure commune.

## UNE ABSENCE DE DEBAT DENONCEE

«On ne peut pas consentir à l'éviction d'un débat de fond sur un texte aussi majeur. Pas de débat, pas de vote, si c'est cela le nouveau monde je n'en veux pas», a également fustigé sur LCP le député Républicain (LR) Thibault Bazin, dont le parti a présenté son propre texte.

Marine Le Pen et les députés du RN devaient quant à eux voter la motion de censure de la gauche, mais pas celle de la droite. «Je regrette que le sectarisme de certains ait empêché le rassemblement sur une seule motion afin de porter la voix des millions de Français opposés par cette réforme», a affirmé la présidente du Rassemblement national.

De quoi donner le ton dans un palais Bourbon particulièrement rempli pour l'occasion.

«Vous serez la risée du monde civilisé démocratique ! Où ailleurs qu'en France une loi au contenu inconnu est réécrite par l'exécutif tout seul, avant d'être adoptée sans vote ? Dans quel autre pays une chose pareille est-elle possible ?», a ainsi interrogé l'insoumis en chef Jean-Luc Mélenchon, qui s'exprimait devant l'hémicycle.

«Le 49.3 n'est en aucun cas la fin du débat parlementaire. Le débat va se poursuivre au Sénat puis à nouveau devant l'Assemblée nationale», lui a répondu le Premier ministre Edouard Philippe.

## *LA MACRONIE DESTABILISEE*

Au cours des débats à l'Assemblée, alors que les motions devaient être discutées jusque tard dans la soirée, le chef de file des députés LR Damien Abad, a lui, défendu la motion de censure de la droite qui sanctionne, a-t-il dit, un «fiasco parlementaire sans précédent» sur la réforme des retraites.

Comme attendu, le Premier ministre Edouard Philippe a, dans une réponse d'une cinquantaine de minutes environ avant de passer au vote sur chacune des motions, expliqué vouloir mettre, avec le 49.3, un terme à un «non-débat», la majorité n'ayant d'ailleurs cessé de dénoncer ces dernières semaines «l'obstruction» revendiquée de la gauche de la gauche à coups de milliers d'amendements.

Une rengaine qui a été poussée à l'unisson par plusieurs ténors du parti majoritaire mais qui peine à cacher des fractures tenaces au sein même des macronistes. En signe de protestation au recours au 49.3, deux députés LREM, Delphine Bagarry (Alpes-de-Haute-Provence) et Hubert Julien-Laferrière (Rhône), ont ainsi claqué la porte, lundi. Et, la veille, Michel Amiel, sénateur des Bouches du Rhône, avait lui aussi annoncé qu'il quittait le navire.

Un bateau LREM qui semble même plus que jamais prendre l'eau aux yeux de certains, puisqu'à l'assemblée, le parti majoritaire ne compte désormais que 298 députés, soit seulement neuf de plus que la majorité absolue, fixée, elle à 289 sièges.

## *DES SYNDICATS HEURTES*

Du côté de la rue, à l'appel de l'intersyndicale formée par la CGT, Force ouvrière, FSU, Solidaires et quatre organisations de jeunesse, les opposants au futur système universel de retraite par points ont, eux, tant bien que mal tenté de remobiliser toute la journée.

Mais à Paris, le cortège, qui s'est élancé en début d'après-midi de la place de la République à destination de la Madeleine, est apparu pour le moins clairsemé.

«Les gens ont été pris de court, comme le gouvernement a cherché à prendre de court l'ensemble des Français en fin d'après-midi un samedi (en annonçant le recours au 49.3, NDLR), alors que la France est polarisée sur le coronavirus. Ça nous a obligés à réagir vite, évidemment ça ne laisse pas beaucoup de temps aux gens pour se mettre en grève», a décrypté Catherine Perret (CGT).

Un peu plus tôt, son organisation a annoncé qu'elle quittait la conférence de financement destinée à équilibrer le système de retraites d'ici à 2027. Une décision qui est intervenue au lendemain de celle de Force ouvrière.

APRÈS 49.3

# Retraites : le PS dénonce un «coup d'Etat institutionnel»

Par Laure Equy et Lilian Alemagna — 5 mars 2020 à 08:29

La commission d'enquête parlementaire sur l'étude d'impact du projet de loi retraites a été enterrée par la majorité. Socialistes, communistes et même Les Républicains dénoncent une atteinte aux droits de l'opposition.

Ils avaient plaidé le *«coup de génie»*, ils hurlent désormais au *«coup d'Etat institutionnel»*. Les socialistes pensaient avoir trouvé une nouvelle arme de contestation de la réforme des retraites : mettre sur pied une commission d'enquête parlementaire pour s'attaquer à l'imposante *«étude d'impact»* qui accompagne le projet de loi adopté sans vote en première lecture à l'Assemblée. Une somme de plus de 1 000 pages qui devait servir au gouvernement de preuve concrète de la *«redistribution massive»* à destination des femmes et des plus précaires mais taillée en pièces par le Conseil d'Etat dans son avis rendu en janvier : l'étude y est jugée *«insuffisante»* pour *«certaines dispositions»*, ne répondant pas *«aux exigences générales d'objectivité et de sincérité»* et manquant de *«précision»*, pour notamment *«vérifier que cette réforme est financièrement soutenable»*.

Sentant la faille, les députés socialistes emmenés par leur porte-parole, Boris Vallaud, avaient donc dégainé leur *«droit de tirage»* qui les autorise, une fois par session parlementaire, à demander une commission d'enquête sur le sujet de leur choix afin de vérifier *«la sincérité, l'exhaustivité et l'exactitude»* de cette étude d'impact. Mais mercredi, la commission des affaires sociales a rejeté sa recevabilité à 35 voix contre 23. *«Vous vous rendez complices de ce qui apparaîtra comme un mensonge en bande organisée, un coup d'Etat institutionnel»*, a dénoncé Vallaud, *«attristé»* que la plupart des troupes de la majorité *«aient fait le choix de l'abdication, de l'opportunité plutôt que du droit»*. *«Il n'y a que de petits députés pour craindre de petites commissions d'enquête»*, a dézingué le député des Landes.

## «Une deuxième censure politique»

Quatre jours après la décision du gouvernement d'utiliser l'article 49.3 pour faire adopter la réforme des retraites sans vote, ce désarmement de l'opposition ne va pas arranger l'image de la majorité. Leur refus de mettre sur pied cette commission d'enquête est *«une deuxième censure politique»*, a condamné le député ex-PS, Régis Juanico. Pour le communiste Pierre Dharréville, *«ce sont des raisons politiques qui [ont conduit] à refuser la création de cette commission d'enquête»* : *«Il faudra y voir une forme d'aveu, l'aveu qu'il y a quelque chose à cacher.»* Censé être le rapporteur de la commission d'enquête, Boris Vallaud soupçonnait depuis plusieurs jours le gouvernement de chercher les *«moyens juridiques»* pour *«bloquer»* l'initiative.

Dans la majorité, Monique Limon assume son niet. *«Une commission d'enquête ne doit pas servir à enquêter sur une étude d'impact»*, a expliqué en commission l'une des deux chefs de file LREM sur la réforme des retraites. Elle critique un *«détournement de procédure»*, une *«nouvelle manœuvre politique qui n'a qu'un but : que l'adoption du projet de loi n'aboutisse pas»*. Une note distribuée au groupe compile les éléments de langage : les commissions d'enquête *«sont formées pour recueillir des éléments d'information soit sur des faits déterminés, soit sur la gestion des services publics ou des entreprises nationales»*, est-il écrit. Or, *«la commission d'enquête envisagée ne porte sur aucun fait [...] pas davantage sur la gestion des services publics»*, pointe le message transmis sur une boucle Telegram interne.

## «Une décision stupide»

*«A qui voulez-vous faire croire que le Parlement ne peut pas contrôler la qualité d'une étude d'impact ? Assumez votre forfaiture mais épargnez-nous ces faux arguments*, s'est emporté le socialiste Hervé Saulignac. *La funeste démonstration sera faite qu'entre ce pouvoir et un quelconque pouvoir autoritaire, il n'existe plus de différence de nature, mais une simple différence de degré.»* La droite est venue en renfort. Mardi soir, le président du groupe Les Républicains, Damien Abad, a téléphoné à son homologue PS, Valérie Rabault, pour l'assurer que ses troupes soutiendraient son initiative. En commission, les LR Stéphane Viry et Thibault Bazin ont renvoyé au *«nouveau monde»* sa *«promesse de pouvoir contrôler et évaluer les politiques publiques»*.

Dans la majorité, l'idée de faire obstacle à la commission d'enquête n'a pas fait l'unanimité. Pour Guillaume Chiche (LREM), *«rien ne s'y oppose juridiquement»*. *«Les arguments juridiques du groupe ne m'ont pas convaincu*, explique après coup le député des Deux-Sèvres. *Je ne pense pas que l'étude d'impact soit truquée, la technostructure ne prend pas de risques en général dans la vie ! Une partie de l'opposition le croit. La seule manière de revenir à du factuel, c'est de leur dire : "Allez-y !"» «C'est une décision stupide*, abonde un de ses camarades LREM. *Ils auraient trouvé quoi après leur enquête ? Qu'on va bien améliorer les retraites des femmes et des plus modestes ? Qu'on va améliorer celles des agriculteurs ? Qu'on permet de rééquilibrer le système tout en améliorant la justice sociale ? Je ne valide pas du tout la stratégie prise par le groupe.»*

Les demandes de commission d'enquête retoquées sont rares : l'une concernait les sondages de l'Elysée, l'autre – transformée en mission d'information – les relations de la France avec l'Azerbaïdjan. *«La difficulté est qu'il n'y a pas de voie de recours. Ils abusent du fait majoritaire»*, déplore Vallaud. Le Sénat pourrait néanmoins prendre le relais. Socialistes et communistes devraient réclamer une commission d'enquête que la droite, majoritaire au Palais du Luxembourg, ne devrait, elle, pas refuser.

Lunéville | Questions à

# « On essaye d'aider les gens au mieux »

## Thibault Bazin, député de la 4e  circonscription de Meurthe-et-Moselle

Par **Propos recueillis par Adeline ASPER** - 18 mars 2020 à 17:30 - Temps de lecture : 2 min



**Thibault Bazin, quel lien entretenez-vous actuellement avec les entreprises du Lunévillois, confrontées à la crise économie due au coronavirus ?**

Certaines entreprises n'ont plus d'activité depuis deux semaines. Cela a commencé par le tourisme et le transport. Puis les traiteurs, les restaurateurs, les commerçants, les indépendants… Je ne connais pas un secteur qui ne soit pas impacté. Les pharmacies sont inquiètes par rapport aux livraisons, il y a des problèmes de garde d'enfants… En ce moment, les nuits sont courtes et on essaye d'aider les gens au mieux. J'ai mis en place une permanence téléphonique et e-mail pour répondre aux demandes

**Comment parvenez-vous à interagir avec les services concernés, notamment du côté de l'État ?**

Les réponses qu'on doit apporter sont différentes pour chaque situation et les interlocuteurs sont saturés en appel. Certains ne répondent pas. Aujourd'hui, le boulot d'une entreprise c'est de faire son boulot justement et pas forcément de rentrer dans des démarches administratives. Mon boulot à moi, c'est de diffuser les actions mises en place, notamment les dispositifs de trésorerie. De pouvoir dire  aux entreprises ce qui existe et ce qu'elles peuvent utiliser en fonction des situations. Ce sont des demandes très concrètes que je fais également remonter auprès des ministères

**Quel regard portez-vous sur cette situation totalement inédite ?**

Je suis admiratif de la bonne volonté d'un certain nombre d'acteurs économiques ou socio-éducatifs. Admiratif aussi de nos soignants. Nous avons eu des cas de coronavirus dans la circonscription et je salue l'action des services de secours. Maintenant, il faut déjà préparer le rebond car cela va être très compliqué. Nous sommes sur un traitement long et nous allons avoir une saturation de notre offre capacitaire dans les prochains jours. On va arriver dans une période compliquée et notre rôle sera d'être auprès des populations

Santé

# Espoirs, précipitation, interdiction, comprendre le débat sur la chloroquine

Jean-Yves Nau — 26 mars 2020 à 7h56

**C'est une affaire médicale et éthique sans précédent. Hautement médiatisée, elle bouscule le cadre de la recherche scientifique et impose au pouvoir exécutif de trancher dans l'urgence.**



De toutes les controverses et polémiques induites par l'épidémie de Covid-19, celle de l'hydroxychloroquine est aujourd'hui l'une des plus originales, dérangeantes et complexes. Elle ne vise pas telle ou telle faille dans la stratégie de lutte comme les situations de pénurie de masques et de tests de dépistage. Elle ne concerne pas non plus les modalités des mesures de confinement. Elle porte en revanche sur un autre sujet essentiel: une possibilité d'espoir thérapeutique contre cette pathologie virale vis-à-vis de laquelle on ne dispose encore d'aucun médicament ayant fait la preuve indiscutable de son efficacité.

Hier inconnue du plus grand nombre, l'hydroxychloroquine (Plaquenil®) est aujourd'hui au cœur d'une affaire médicale, scientifique et éthique; une affaire née en France mais qui, du fait de la progression de la pandémie, connaît différents prolongements à l'étranger. Aux États-Unis notamment, où elle oppose ouvertement le président Donald Trump au Pr Anthony Fauci, directeur de l'Institut national des allergies et maladies infectieuses, l'un des spécialistes américains les plus compétents dans ce domaine. Le premier *«croit»* aux vertus de l'hydroxychloroquine contre le Covid-19 quand le second ose le défier en mettant en garde contre l'absence de données permettant rationnellement de recommander son utilisation.

## Comment en est-on arrivé là?

Tout est né, en France, des convictions initiales et des premiers travaux préliminaires du Pr Didier Raoult, 68 ans. Directeur de l'Institut hospitalo-universitaire Méditerranée infection (Marseille), le Pr Raoult est un scientifique amplement reconnu à l'échelon international dans le domaine de la microbiologie. Mais c'est aussi une personnalité radicalement atypique, souvent provocatrice –et à ce titre controversée au sein d'un milieu scientifique spécialisé souvent agacé par sa propension à vanter ses propres mérites.

C'est sur la base de ses expériences passées et d'observations faites par des chercheurs chinois que le Pr Raoult n'a pas craint d'annoncer, via une vidéo largement médiatisée ainsi que dans différents médias, les vertus de l'hydroxychloroquine contre le Covid-19. Ce médicament antipaludéen également utilisé contre certaines maladies auto-immunes (comme le lupus érythémateux disséminé ou la polyarthrite rhumatoïde) aurait selon lui apporté des *«améliorations spectaculaires»* chez des patient·es infecté·es. Le Covid-19 *«est probablement l'infection respiratoire la plus facile à traiter»,* avançait-il, d'emblée.

Le Pr Raoult fut aussitôt sévèrement critiqué par la quasi-totalité du milieu scientifique spécialisé. Les critiques portaient notamment sur le fait que les déclarations du Pr Raoult trouvaient pour l'essentiel leur origine sur les données beaucoup trop préliminaires obtenues par une équipe de recherche chinoise de la Qingdao University –ce que le Pr Raoult contestait.

Qu'importe. Le 26 février, dans les colonnes du quotidien économique français Les Échos, le chercheur expliquait avoir évoqué le sujet avec le Dr Olivier Véran, nouveau ministre de la Santé. *«Il a réagi de façon très positive, car c'est un homme intelligent,* rapportait-il. *Je pense qu'il a pris les mesures nécessaires pour faire descendre l'information à la Direction générale de la Santé afin que celle-ci se penche enfin sur la question. Cependant, le ministre m'a dit que personne avant moi ne lui avait encore parlé de la chloroquine, ce qui montre qu'il y a un problème, en France –en tout cas à Paris–, sur la façon dont sont abordées les maladies infectieuses…»*

Pour autant, en dépit de ses contacts répétés avec le ministre de la Santé, le Pr Raoult n'avait pu obtenir que l'hydroxychloroquine fasse partie du petit groupe des médicaments retenus pour un grand essai clinique européen nommé Discovery; décision du comité scientifique du consortium REACTing, présidé par le Pr Jean-François Delfraissy. *«Nous aurions pu l'inclure, cela a été sérieusement envisagé, mais nous avons considéré qu'il présentait trop de problèmes d'interactions médicamenteuses»,* détaillait alors ce spécialiste réputé de virologie par ailleurs président du conseil scientifique en charge de conseiller le gouvernement. Un choix et une situation d'autant plus complexe que le Pr Raoult faisait partie de ce conseil scientifique.

## L'essai mené à Marseille trop préliminaire pour extrapoler

Le Pr Raoult décida alors, seul, de lancer rapidement un essai clinique au sein de son Institut; un essai mené auprès de vingt-six malades seulement mais dont les résultats apportèrent bien vite, selon lui, la démonstration tant attendue: schématiquement, une combinaison d'un antibiotique (l'azithromycine) et d'hydroxychloroquine permettrait de faire *«disparaître le virus»* chez 75% de patient·es en six jours. Des données qui, avant même d'être publiées, rencontrèrent un très large écho médiatique. Pour autant, une fois connue la méthodologie mise en œuvre, cet essai suscita de très nombreuses critiques émanant de spécialistes réputé·es. Selon ces dernièr·es, les résultats avancés ne permettaient en aucune façon d'autoriser la prescription d'hydroxychloroquine chez les personnes souffrant de Covid-19. Étaient dénoncés différents biais qui interdisent toute forme d'extrapolation quant à cette nouvelle indication.

En toute logique, il fallait élargir les essais pour confirmer, ou pas, les résultats marseillais. C'est le choix que fit, pressé de questions, le ministre de la Santé. Le 17 mars, Olivier Véran annonçait, lors d'une conférence de presse téléphonique organisée en présence du Pr Delfraissy: *«J'ai pris connaissance des résultats et j'ai donné l'autorisation pour qu'un essai plus vaste mené par d'autres équipes puisse être initié dans les plus brefs délais sur un plus grand nombre de patients.»* Tout en émettant l'espoir que ces nouveaux essais cliniques permettraient *«de conforter les résultats intéressants»*, le ministre de la Santé tenait à mettre en garde: *«Il est absolument fondamental d'asseoir toute décision de politique publique en santé sur des données scientifiques validées, et les processus de validation, on ne peut pas négocier avec.»*

Olivier Véran n'était pas seul au sein de l'exécutif. Il s'exprimait à la suite des propos tenus peu auparavant par Sibeth Ndiaye, porte-parole du gouvernement, évoquant des résultats *«prometteurs»*, précisant que les futurs essais cliniques *«seront réalisés avec une équipe indépendante du professeur Raoult»,* tout en soulignant que, à ce stade, il n'existait *«pas de preuve scientifique»* de l'efficacité de ce médicament dans cette indication thérapeutique.

Pour ne rien simplifier, la multinationale pharmaceutique française Sanofi annonçait le même jour être prête à offrir aux autorités françaises *«plusieurs millions de doses»* de son médicament Plaquenil®, qui pourrait permettre de traiter 300.000 patient·es atteint·es du Covid-19. Sanofi indiquait alors se tenir prête à travailler avec les autorités de santé françaises *«pour confirmer»* les résultats observés à Marseille.

## L'hydroxychloroquine finalement intégrée dans un essai européen

Pour répondre encore mieux aux questions soulevées, la décision fut finalement prise (contrairement au refus initialement opposé) d'inclure l'hydroxychloroquine dans l'essai européen Discovery. Aux quatre modalités de traitements initialement prévues dans l'étude, il a ainsi été décidé, après d'âpres débats, de tester la possible efficacité de l'hydroxychloroquine. *«Dès qu'une molécule génère un buzz scientifique assez robuste, il est tout à fait logique de l'intégrer dans l'étude comme molécule candidate»*, a commenté Florence Ader, infectiologue au CHU de Lyon qui pilote l'essai, lors d'une conférence de presse en ligne.

Lancé le 22 mars, cet essai prévoit d'inclure 3.200 patient·es européen·nes en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Espagne (et peut-être d'autres pays à venir). Il est prévu d'inclure 800 patient·es hospitalisé·es en France pour une infection Covid-19 dans un service de médecine ou directement en réanimation. *«Cinq hôpitaux français participeront au départ (Hôpital Bichat AP-HP, Lille, Nantes, Strasbourg, Lyon) puis nous ouvrirons d'autres centres pour arriver au moins à une vingtaine d'établissements participants*, précise la Pr Ader. *Notre stratégie d'ouverture de centre suivra la réalité épidémiologique de l'épidémie avec une priorisation à l'ouverture de l'essai dans des hôpitaux sous forte pression.»*

## La précipitation assumée du Pr Didier Raoult, au nom d'Hippocrate

Refusant d'attendre les conclusions à venir de l'essai Discovery, le spécialiste marseillais a pris une décision spectaculaire. Depuis le 23 mars, il prescrit son traitement en s'affranchissant de toutes les règles pharmaceutiques en vigueur. Et ce au nom de l'urgence et de la morale médicale, comme il vient de l'annoncer sur le site de son institut:

*«Conformément au serment d'Hippocrate que nous avons prêté, nous obéissons à notre devoir de médecin. Nous faisons bénéficier à nos patients de la meilleure prise en charge pour le diagnostic et le traitement d'une maladie. Nous respectons les règles de l'art et les données les plus récemment acquises de la science médicale.*

*Nous avons décidé:*

*– Pour les tous les malades fébriles qui viennent nous consulter, de pratiquer les tests pour le diagnostic d'infection à Covid-19;*
*– Pour tous les patients infectés, dont un grand nombre peu symptomatiques ont des lésions pulmonaires au scanner, de proposer au plus tôt de la maladie, dès le diagnostic:*

*Un traitement par l'association hydroxychloroquine (200 mg x 3 par jour pour dix jours) + Azithromycine (500 mg le 1er jour puis 250 mg par jour pour cinq jours de plus), dans le cadre des précautions d'usage de cette association (avec notamment un électrocardiogramme à J0 et J2), et hors AMM* [autorisation de mise sur le marché, ndlr]. *Dans les cas de pneumonie sévère, un antibiotique à large spectre est également associé.*

*Nous pensons qu'il n'est pas moral que cette association ne soit pas inclue systématiquement dans les essais thérapeutiques concernant le traitement de l'infection à Covid-19 en France.*

*Pr Philippe Brouqui, Pr Jean-Christophe Lagier, Pr Matthieu Million, Pr Philippe Parola, Pr Didier Raoult, Dr Marie Hocquart»*

L'écho fut immédiat. Dès le 23 mars, et en dépit des mesures de confinement, plusieurs centaines de personnes inquiètes se sont rassemblées devant l'Institut hospitalo-universitaire Méditerranée infection afin de pouvoir se faire tester par les collaborateurs et collaboratrices du Pr Didier Raoult et, éventuellement, se faire prescrire son traitement.

## Incompréhensions d'un côté, appels à la prudence de l'autre

Dans le même temps, une pétition pour «tester en masse et traiter à la chloroquine» a été lancée et un nombre croissant de personnalités politiques ont réclamé ouvertement que ce traitement puisse, en urgence, être prescrit puisque le médicament est (pour d'autres indications) disponible sur le marché. C'est ainsi, notamment, que le député Julien Aubert (Les Républicains) a adressé un courrier à Emmanuel Macron cosigné par six parlementaires (Valérie Boyer, Thibault Bazin, Bernard Brochand, Sébastien Meurant, Bérangère Poletti et Patrice Verchère); un courrier qui prend fait et cause pour le Pr Raoult. Les signataires expliquent en substance ne pas comprendre pourquoi le gouvernement français n'a pas pris la décision d'utiliser massivement l'hydroxychloroquine.

Le maire (LR également) de Nice, Christian Estrosi, diagnostiqué positif au Covid-19 a pour sa part déclaré qu'il avait décidé de prendre le traitement prescrit par le Dr Raoult sans attendre les résultats de l'étude plus approfondie. Il a par ailleurs exhorté le gouvernement à faciliter au plus vite l'accès à ce traitement sans attendre la confirmation scientifique de son efficacité.

*«La chloroquine, pourquoi ne l'utilise-t-on pas?* s'est emporté le 22 mars sur France Inter Bruno Retailleau, président du groupe LR au Sénat. *Elle a un avantage, elle n'est pas chère. Est-ce que c'est parce que les grands labos aimeraient se faire de l'argent sur le dos de nos concitoyens?»* Et le sénateur de plaider pour *«qu'on n'attende pas ce que les milieux académiques peuvent attendre, c'est-à-dire des règles standards, académiques, de la recherche de risques.* [...] *Peut-être faut-il simplement le prescrire en milieu hospitalier. Mais on élargit tout de suite la prescription. Et il faut que le directeur général de la Santé dise à tous les hôpitaux de France: allez-y! De toute façon, qu'est-ce qu'on risque? Les gens meurent.* [...] *On a eu suffisamment de retard sur les masques, les tests, le confinement, pour qu'on n'en prenne pas sur le traitement».*

---

## «Ne donnons pas de faux espoirs, c'est une question d'éthique.»

Françoise Barré-Sinoussi, virologue à la tête du CARE

---

À l'inverse, de nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer les dangers inhérents à une telle précipitation. C'est notamment le cas aujourd'hui de l'association Aides ou de Françoise Barré-Sinoussi, colauréate du Nobel 2008 de médecine pour ses travaux sur la découverte du VIH.

*«L'emballement médiatique pour une stratégie thérapeutique a existé dans l'histoire du sida. Parfois pour le meilleur, parfois pour le pire,* rappelle Aides. *Nous appelons à la plus grande prudence face à des potentielles pistes de traitement invalidés par les chercheurs-euses. Le génie seul contre tous n'existe pas, pas plus que le complot de tous contre un seul. Ce qui est efficace, c'est la démarche collective et la discussion argumentée. Parmi les enseignements à retirer de l'épidémie de sida, il y a la place des malades dans la définition des stratégies de recherche à mettre en œuvre et des stratégies thérapeutiques à recommander.»*

*«Ne donnons pas de faux espoirs, c'est une question d'éthique»*, souligne pour sa part, dans les colonnes du Monde, Françoise Barré-Sinoussi qui vient d'être nommée à la tête du Comité analyse, recherche et expertise (CARE, composé de douze chercheurs, chercheuses et médecins) chargé de conseiller le gouvernement pour tout ce qui concerne les traitements du Covid-19.

## Les interdictions finalement décidées par le gouvernement

Le 23 mars, dans une nouvelle intervention destinée à faire le point sur l'évolution de l'épidémie, le ministre de la Santé a annoncé de nouvelles mesures concernant l'usage qui pourra ou non être fait de d'hydroxychloroquine chez les patient·es souffrant de Covid-19. Il a expliqué avoir pris sa décision en se fondant sur un avis demandé au Haut Conseil de la santé publique.

Cet avis recommande de ne pas utiliser ce médicament à l'exception de formes graves hospitalières, et uniquement sur décision collégiale des médecins ainsi que sous surveillance médicale stricte. Soit, en d'autres termes, une forme d'usage compassionnel. *«Le Haut Conseil exclut toute prescription dans la population générale ou pour des formes non sévères»*, a insisté Olivier Véran qui va prendre des mesures réglementaires interdisant de telles prescriptions.

## À quoi faut-il désormais s'attendre?

On ne saura sans doute pas (sauf énorme surprise) avant deux ou trois semaines, et grâce notamment à l'essai Discovery, si des faits reproductibles et scientifiquement démontrés confirment les certitudes et les extrapolations du Pr Didier Raoult. Pour autant, tout ne sera pas dit. Si une forme –même modeste– d'efficacité était établie, il resterait encore à préciser les indications de ce médicament: en traitement seulement (et dans quels cas) ou en prévention pour prévenir les transmissions? Et, dans tous les cas, comment pourrait-on traiter sans avoir, au préalable, effectué un test de dépistage?

Dans l'attente de nouvelles données scientifiques solides, il est peu vraisemblable que l'on interdise au Pr Raoult de poursuivre, à Marseille, sa spectaculaire opération dépistage-prescription; et ce, paradoxalement, en dépit des nouvelles règles édictées par le ministre de la Santé. Les difficultés pourraient en revanche survenir ensuite, s'il devait malheureusement être établi que l'hydroxychloroquine n'est pas le médicament miracle dans lequel certains veulent, coûte que coûte, aujourd'hui croire.

D'ici là, l'Agence nationale de sécurité du médicament et la multinationale Sanofi démentent l'existence d'une pénurie de Plaquenil®, tout en mettant en garde contre une utilisation hors des indications de l'autorisation de mise sur le marché –à l'exception des essais cliniques officiellement autorisés. Pour l'heure, ce médicament doit impérativement être réservé aux malades à qui il était déjà prescrit. C'est, là aussi, une question de morale médicale.

L'EST RÉPUBLICAIN

Article du 28 mars 2020

ROSIÈRES-AUX-SALINES Coronavirus

# Des masques solidaires

**Jeudi, Gisèle Martel, Aline Husson et Françoise Patiès sont venues livrer des masques cousus main pour les intervenants de l'ADMR, en première ligne pour l'aide indispensable à domicile des personnes les plus vulnérables.**




**Delphine et Rudy, de l'ADMR, ont reçu ce matin les masques cousus main. De gauche à droite : Philippe Bund, adjoint au maire, Gisèle, Françoise, Delphine (ADMR), Rudy (ADMR), et Aline.**

Les écoles, les Atsem et les commerces rosiérois ont déjà bénéficié cette semaine des masques fabriqués par le groupe de couseuses, qui rassemble douze bénévoles, quatre aux ciseaux et huit au fil et à l'aiguille.

Les associations des Roselières et Familles rurales ont été contactées la semaine dernière par la municipalité, à l'initiative de Thibault Bazin et de Marie-Hélène Bouvier. Elles se sont tout de suite montrées solidaires.

Les modèles trouvés sur internet, les matériaux, tout s'est rapidement organisé pour que chacune participe, depuis son domicile, en raison du confinement.

### La réserve des puces

Les Roselières ont pu utiliser les réserves de tissus préparées pour les « puces des couturières », le rendez-vous du week-end dernier qui a dû être annulé en raison des consignes de confinement.

Plus de 30 masques lavables en tissu ont déjà été livrés à l'ADMR, et plus de 50 en comptant les commerçants et les services communaux. Le double est en cours de fabrication. Le tout devrait être distribué d'ici 48 heures.

## Les élastiques manquent

Si vous en avez, merci de contacter la mairie au 03.83.48.14.02 ou par mail à « accueil@rosieres-aux-salines.fr ».

Le Monde

# Pour les députés confinés, « il y aura un avant et un après » la crise du coronavirus

Très sollicités, les parlementaires se sont recentrés sur leur circonscription pour servir de relais avec l'Etat et aider les habitants.

Par Manon Rescan • Publié le 29 mars 2020 à 23h46 - Mis à jour le 30 mars 2020 à 10h03



Un huissier désinfecte un micro, lors des questions au gouvernement, à l'Assemblée nationale, le 24 mars. JACQUES WITT / AFP

*« Mais papa, il est où ton bureau ? »* Pas facile pour la plus jeune fille de Thibault Bazin, âgée de 2 ans, de comprendre où travaille son père, député. *« Le séjour de la maison est devenu mon bureau »*, explique l'élu Les Républicains (LR), depuis son domicile de Meurthe-et-Moselle. Comme tous les parlementaires, le voilà contraint par l'épidémie de Covid-19 d'exercer ses fonctions confiné. Pas vraiment l'occasion pour lui de voir plus ses trois enfants. *« C'est même frustrant car je suis là sans être là ! »*, relate celui qui dit vivre *« la période la plus intense depuis le début du quinquennat en termes de sollicitations »*.

Le quotidien des députés confinés est – presque tous le disent – au moins aussi chargé que celui de parlementaire, habituellement partagé entre les déplacements à Paris, le temps à leur permanence et sur le terrain. D'une maison à l'autre, leurs journées se ressemblent, ponctuées de nouveaux rituels : les rendez-vous téléphoniques et les visioconférences.

# «Renoncer à faire respecter le confinement dans les quartiers, c'est abandonner les populations sur place!»

FIGAROVOX/TRIBUNE - Un collectif de parlementaires et d'élus locaux, mené par le député de Vaucluse Julien Aubert, interpelle le Premier ministre sur le confinement dans les quartiers dits sensibles. La même fermeté doit selon eux être appliquée sur l'ensemble du territoire national.

Par Julien Aubert
Publié le 30 mars 2020 à 12:28, mis à jour le 30 mars 2020 à 17:03



Opération anti-drogues en plein confinement dans la cité des Oliviers à Marseille, 25 mars 2020
*CLEMENT MAHOUDEAU/AFP*

Monsieur le Premier ministre,

La crise sanitaire que connaît la France actuellement a conduit le Président de la République et le gouvernement que vous dirigez à prendre des mesures indispensables de restriction de la liberté de circulation des Français, dans le but d'endiguer la propagation de l'épidémie.

Cette situation exceptionnelle nous amène à vous poser une série de questions, dans le cadre du contrôle démocratique, parce qu'il nous a semblé que des contradictions existaient entre l'objectif recherché (la protection des populations) et les mesures déployées, et que des inquiétudes légitimes se font jour de la part d'un certain nombre d'élus locaux.

## Des chiffres contradictoires circulent sur le nombre de policiers et de gendarmes déployés.

Afin de faire respecter ce confinement en place depuis le mardi 17 mars à 12h, des policiers et des gendarmes ont été déployés sur le terrain afin de réaliser des contrôles et, le cas échéant, de verbaliser les contrevenants. Lors d'un point presse le vendredi 27 mars la porte-parole du ministère de l'Intérieur Camille Chaize annonçait que, depuis le début de ce confinement, 4,3 millions de contrôles avaient été réalisés par les forces de l'ordre et 260 000 verbalisations avaient été dressées.

Pouvez-vous nous indiquer, Monsieur le Premier ministre, combien de policiers et de gendarmes sont actuellement déployés pour faire respecter les mesures de confinement? Des chiffres contradictoires circulant, pouvez-vous nous indiquer quelle proportion des effectifs opérationnels cela représente-t-il?

En effet, le virus poursuit sa propagation et commence à faire des victimes chez nos personnels soignants. Or, les forces de l'ordre étant également très exposées, les syndicats de police ont lancé des appels solennels pour pouvoir être dotés de moyens de protection, voire des appels à la grève. Nous pensons que vous ne pouvez considérer ce risque de neutralisation des forces de l'ordre comme un sujet annexe par rapport à la crise sanitaire: dès lors, pouvez-vous préciser le nombre de policiers et gendarmes contaminés et donc confinés chez eux? Pouvez-vous également indiquer enfin en complément le nombre de policiers et gendarmes ayant exercé leur droit de retrait, pour des raisons de protection sanitaire (absence de masques, notamment de masques FFP2, seuls capables de les protéger) ou leur droit de grève?

Sur le point de la protection des forces de l'ordre, une précision s'impose. La porte-parole du ministère de l'Intérieur, Camille Chaize, a annoncé vendredi 27 mars que: *«Les services du ministère de l'Intérieur (police, gendarmerie, préfecture) ont été livrés de plus de 800.000 masques (…) une commande d'un million de masques chirurgicaux devrait arriver de l'étranger ce week-end ou en début de semaine prochaine.»* Cette annonce fait suite à la décision du ministère de l'Intérieur de donner son stock de 1,4 million de masques FFP2 aux personnels soignants. Or, l'emploi du terme «chirurgicaux» pour qualifier les masques n'est pas anodin: les masques dits «chirurgicaux» ne visent pas à protéger son porteur, mais son entourage. Seuls les masques FFP2 sont capables de protéger leurs porteurs contre les gouttelettes chargées en coronavirus. Aussi, pouvez-vous nous préciser si les masques dont les services du ministère de l'Intérieur sont en train d'être approvisionnés, en comptant également les 300 000 donnés par la Poste, sont des masques FFP2 en mesure de protéger nos forces de l'ordre? Pouvez-vous préciser également le nombre total de masques à ce jour disponibles pour les services de ce ministère?

Enfin, Monsieur le Premier ministre, je souhaiterais que vous nous apportiez des précisions sur l'application des mesures de confinement dans «certains quartiers». Un article du *Canard enchaîné* révèle en effet des propos qui auraient été tenus par le secrétaire d'État Laurent Nuñez: *«Ce n'est pas une priorité que de faire respecter dans certains quartiers les fermetures de commerces et de faire cesser les rassemblements».*

La notion pudique de «quartiers» mérite que l'on fasse ici une distinction préliminaire importante.

---

**Il faudrait cependant veiller à ce que la même sévérité soit appliquée sur tout le territoire.**

---

Nous pouvons parfaitement comprendre, et soutenir le gouvernement, sur le fait qu'un confinement allégé puisse être toléré dans certains quartiers populaires où la population est hyperconcentrée et où un confinement total est compliqué à mettre en œuvre.

Il faudrait cependant veiller dans ce cas à ce que la même sévérité soit appliquée sur tout le territoire. Pourquoi, alors qu'il a été décidé d'alourdir les peines pour les contrevenants aux mesures de restriction de circulation, et l'alléger ailleurs? Il s'agit d'un «deux poids deux mesures» qui, sur la durée, ne pourra qu'apparaître insupportable pour nos compatriotes, lesquels se plient dans leur immense majorité à ces mesures très contraignantes, pour le bien de tous.

La notion de «quartiers» recouvre cependant une autre acceptation. Celle de «quartier sensible». D'après le site Atlantico, qui s'est fait l'écho d'un chiffre particulièrement inquiétant (seulement 20 % des 6 000 policiers opérationnels seraient mobilisables dans le grand Paris, soit 1 300 policiers), cette politique du confinement «léger» serait en réalité directement imputable à la faiblesse du maillage policier en Île-de-France: 20 policiers pour 10 000 habitants en Seine-Saint-Denis, 16 dans le Val-de-Marne, 14 dans les Hauts-de-Seine. Pouvez-vous valider ces chiffres?

---

**Abandonner le confinement dans les quartiers sensibles revient à abandonner les populations sur place à un double fléau : le crime mais aussi un risque sanitaire accru.**

---

Nous craignons dans ces conditions que votre secrétaire d'État n'ait voulu cibler ces quartiers sensibles en particulier. Sur ce point, nous voudrions vous lancer une mise en garde solennelle: nous ne pouvons accepter que cet allègement de fait soit appliqué dans des quartiers certes populaires mais surtout dits «sensibles» où un cocktail détonnant de délinquance, de criminalité et de radicalisation communautaire domine.

Abandonner le confinement dans les quartiers sensibles revient à retirer *de facto* les forces de police et donc abandonner les populations sur place à un double fléau: le crime mais aussi un risque sanitaire accru.

Nous souhaiterions avoir une réponse claire de votre part et vous proposer une solution alternative.

Nous sommes parfaitement au courant que les contrôles qui sont réalisés dans ces quartiers mettent gravement en danger nos forces de l'ordre qui, malgré leur courage et leur dévouement que nous voulons saluer ici, ont eu beaucoup de mal à faire respecter les mesures de confinement. Elles subissent des agressions inqualifiables lors de ces contrôles. Les exemples sont malheureusement nombreux: le 24 mars, une policière était gravement blessée à la tête par une pierre dans la cité de la Roseraie, à Beauvais ; à Sarcelles un équipage de police qui menait des contrôles en pleine journée a reçu une pluie de projectiles, avant de riposter par des jets de grenades lacrymogènes ; ou encore un policier qui a été mordu à Clichy-sous-Bois.

---

**La loi de la République doit s'imposer à tous et partout, à plus forte raison en temps de crise.**

---

Reste que la loi de la République doit s'imposer à tous et partout, à plus forte raison en temps de crise.

Aussi, Monsieur le Premier ministre, afin que ce confinement puisse être pleinement respecté et face aux violences qui ont lieu lors des contrôles, nous souhaiterions connaître votre opinion sur le déploiement d'unités adaptées de l'armée dans un certain nombre de quartiers sensibles pour lesquels les forces de l'ordre ne sont plus assez nombreuses pour permettre à l'ordre républicain d'opérer. L'armée pourrait venir en appui de ces dernières, avec les règles d'engagement qui sont les siennes, tout en prévoyant une présomption de légitime défense pour les militaires, puisque les forces de l'ordre sont manifestement hors d'état de faire appliquer la loi et que dans le même temps, le ministre de la Justice a annoncé la libération préventive de 5 000 détenus. Un tel déploiement impliquerait que ces unités militaires soient équipées de protections indispensables pour leur santé (masques FFP2), au même titre que doivent l'être les forces de l'ordre.

Toutefois, si vous jugez que l'option d'un déploiement militaire n'est pas praticable, pourriez-vous nous indiquer ce que vous entendez faire pour compléter les forces manquantes actuellement déployées?

## Les zones de non-droit ne peuvent devenir des zones de non-santé.

En effet, il ne s'agit pas seulement d'une question de «muscles», ni même de droit, mais aussi d'un épineux problème sanitaire: on ne peut pas abandonner des dizaines de milliers de citoyens qui ont le malheur de vivre dans des quasi-zones de non-droit pendant plusieurs semaines, au risque que la «cocotte-minute» criminelle ne se mue aussi en boîte de Petri géante pour l'incubation du coronavirus. Les zones de non-droit ne peuvent devenir des zones de non-santé.

Veuillez recevoir, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Julien Aubert

---

*Listes des cosignataires:*

***Claude Melquior**, Député suppléant de Julien Aubert ; **Thibault Bazin**, député de Meurthe-et-Moselle ; **Valérie Boyer**, député des Bouches-du-Rhône ; **Alain Dufaut**, sénateur de Vaucluse ; **Bernard Fournier**, sénateur de la Loire ; **Philippe Gosselin**, député de la Manche ; **Sébastien Meurant**, sénateur du Val-d'Oise ; **Bérengère Poletti**, député des Ardennes ; **Stéphane Viry**, député des Vosges ; **Bernard Carayon**, maire de Lavaur, ancien député du Tarn ; **Jean-Philippe Mallé**, ancien député des Yvelines ; **Philippe Meunier**, vice-président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, ancien député du Rhône ; **Jacques Myard**, maire de Maisons-Laffitte, ancien député des Yvelines ; **Jeannine Douzon**, conseillère régionale de la région Sud ; **Thierry Hory**, conseiller régional de la région Grand Est et maire de Marly (59) ; **Martine Tison**, conseillère régionale de Bretagne ; **Antonia Dufour**, conseillère départementale de Vaucluse ; **Marie-Hélène Herry**, conseillère départementale du Morbihan, maire de Saint-Malo-de-Beignon (56) ; **Jean-Marie Verani**, conseiller départemental des Bouches-du-Rhône ; **Monique Barnouin**, maire de Sannes (84) ; **Stéphane Loth**, maire de Talmont-sur-Gironde (17) ; **Joëlle Richaud**, maire de Saint-Martin de la Brasque (84) ; **Jean-Louis Robert**, maire de Villelaure (84) ; **Jean-Louis Ghiglione**, adjoint au maire de Châtenay-Malabry (92) ; **Nathalie Hornero**, adjointe au maire de Moins (69) ; **Thierry Le Gac**, adjoint au maire d'Asnières-sur-Seine (92) ; **Claude Liogier**, adjoint au maire de Saint-Étienne (42) ; **Giovanni Schipani**, adjoint au maire d'Aubagne (84) ; **Claudette Auffray**, conseillère municipale de Couëron (44) ; **Jérôme Besnard**, conseiller municipal de Mont-Saint-Aignan (76) ; **Louis Bonnet**, conseiller municipal de Mazan (84) ; **Josette Botet**, conseillère municipale Clichy (92) ; **Laurent Castillo**, conseiller départemental suppléant (06) ; **Christian Coste**, conseiller municipal de Loriol du Comtat (84) ; **Philippe Garnier**, conseiller municipal de Saint-Christol (84) ; **Édouard Jordan**, conseiller municipal de Carcassonne (11) ; **Romain Lefebvre**, conseiller municipal de Montluçon (03) ; **Hervé Lour**, conseiller municipal de Pont-de-l'Arche (27) ; **Pierre Pieve**, conseiller municipal de Salon de Provence (13) ; **Geneviève Rouvier**, conseillère municipale de Saint-Hippolyte-le-Graveyron (84) ; **Frédéric Sacco**, conseiller municipal d'Apt (84), vice-président de la Communauté des Communes Pays d'Apt Luberon ; **Thomas Zlowodzki**, conseiller municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois (91).*

VALEURS

# Une crise, 15 questions : dans une lettre ouverte à Emmanuel Macron, des députés LR dénoncent la gestion de la crise sanitaire



Emmanuel Macron, en visite dans une usine de masques. Photo © LOIC VENANCE-POOL/SIPA

*Emmenés par le député du Vaucluse Julien Aubert, 14 députés Les Républicains critiquent la gestion de la crise du coronavirus par le gouvernement, dans une lettre adressée au président de la République.*

Monsieur le Président,

Le lundi 23 mars dernier nous vous avons adressé un courrier dans lequel nous vous interrogions sur un certain nombre de points concernant la gestion de la crise sanitaire actuelle.

Nous notons avec satisfaction que vous avez progressivement évolué vers certaines des préconisations que nous avions établies. Ainsi, le changement de doctrine en matière de tests a été pris simultanément à notre courrier, avant de trouver une application plus concrète le 6 avril lorsqu'Olivier Véran a annoncé un plan de dépistage dans les EHPAD. Sur l'utilisation possible de l'hydroxychloroquine, un décret du 26 mars a rendu possible son administration, avant qu'un décret correctif ne la restreigne aux cas les plus graves, mais nous y reviendrons.

La situation ayant évolué sur plusieurs points, nous nous permettons de vous écrire à nouveau car de nouvelles interrogations — quinze au total — surgissent et car nous n'avons pas reçu de réponse à notre premier courrier. Nous avons numéroté dans le corps de cette lettre ces 15 questions, de manière à faciliter votre réponse, qui, nous n'en doutons pas, nous parviendra.

> *De nouvelles interrogations surgissent et nous n'avons pas reçu de réponses.*

Dans notre premier courrier nous vous interrogions tout d'abord sur la composition du conseil scientifique, notamment sur la façon dont ses membres ont été sélectionnés et sur quels critères. Surtout, nous vous demandions de nous indiquer comment les décisions sont prises en son sein, ainsi que le rôle du président du conseil.

Depuis, il semblerait que le professeur Raoult ait claqué à demi-mot la porte de ce comité et vous avez créé un second comité au nom anglophone, un choix curieux, le CARE pour : « Comité analyse, recherche et expertise », à la tête duquel vous avez installé Françoise Barré-Sinoussi, une épidiémologiste spécialiste du VIH. Celle-ci a dans *le Monde* insisté sur l'impératif de la "rigueur scientifique", notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'hydroxychloroquine, "*dont l'efficacité n'a pas été prouvée de façon rigoureuse*", selon elle, en parlant de faux-espoirs.

Pourtant, vous avez vous-même décidé de vous rendre en personne rencontrer le professeur Raoult, jeudi 9 avril, après près de deux mois de polémiques et de débats intenses, manifestant ainsi votre soutien à la recherche de l'IHU de Marseille.

Il semblerait que notre stratégie sanitaire soit prise en otage de querelles de personnes, voire mandarinales. Dans notre premier courrier, nous souhaitions connaître la répartition entre les spécialistes d'épidémies de maladies aiguës et ceux spécialistes du traitement des épidémies d'infections chroniques (de type VIH par exemple). Votre choix d'une spécialiste du VIH très critique du professeur Raoult ne fait que renforcer notre interrogation première.

À ces interrogations, que nous vous renouvelons respectueusement, nous souhaiterions ajouter aujourd'hui la question suivante : (1) pourquoi, vue l'importance de ce conseil dans les décisions publiques prises pour gérer la crise actuelle, ne pas avoir demandé à ses membres de publier une déclaration d'intérêt à l'image de ce qui est prévu par la loi pour les membres des commissions et conseils siégeant auprès du ministre en charge de la santé ?

Pour quoi ne pas avoir demandé aux membres de votre conseil scientifique de publier une déclaration d'intérêts ?

En effet, les détracteurs des uns et des autres se plaisent à souligner les liens de tel ou tel avec l'industrie pharmaceutique, ce qui ne peut qu'alimenter les thèses complotistes.

Par ailleurs, notre premier courrier pointait que le conseil scientifique n'était pas uniquement composé d'épidémiologistes et d'infectiologues, mais aussi par exemple d'experts en modélisation mathématique. Par conséquent, nous souhaiterions avoir des précisions sur les hypothèses et les modèles qui ont présidé à la

décision de mettre en place un confinement en France. En effet, celui-ci aurait été instauré, d'après nos informations, à la suite de la présentation d'une étude du Professeur Neil Ferguson de l'Imperial College, établissant une fourchette de 300 000 à 500 000 morts en France en l'absence de toute mesure de restriction de circulation. Peut-on toutefois considérer ce modèle infaillible ?

L'épidémiologiste britannique Roland Salmon relève ainsi que le modèle mathématique sur lequel cette modélisation s'appuie s'est trompé concernant la pandémie de grippe de 2009, ce qui a amené le Cabinet Office britannique à critiquer l'année suivante l'utilisation de ce modèle sans réflexion.

Aussi, (2) pouvez-vous nous indiquer si d'autres hypothèses et études ont été prises en compte avant de décider de mettre en place cette mesure, et si vous vous appuyez sur d'autres modèles pour décider de son prolongement ? (3) Est-ce que le fait qu'un des membres du Conseil scientifique soit un ancien chercheur de l'Imperial College aurait pu interférer avec une éventuelle critique scientifique de leur modèle ?

Par ailleurs, une étude publiée récemment et réalisée par le cabinet américain Boston Consulting Group prévoit pour la France un pic épidémique pour la troisième semaine de mai, et une fin de confinement au plus tôt à la mi-juin et au plus tard lors de la dernière semaine de juillet. (4) Pouvez-vous nous indiquer les hypothèses qui ont prévalu en faveur du scénario envisagé aujourd'hui par le gouvernement pour le 11 mai ?

> *Pourquoi tant de revirements dans la communication gouvernementale ?*

La date du 11 mai qui a été retenue, beaucoup plus tardive que nos voisins espagnols, inquiète notamment les personnels des établissements scolaires et les parents d'élèves qui ne comprennent pas pourquoi les restaurants et les bars seraient plus dangereux que des salles de classe. Elle interroge ensuite car en gardant les frontières ouvertes avec l'Espagne, on autorise des citoyens espagnols porteurs du virus à venir propager ce dernier ici. Où est la logique ?

De manière plus générale, nous nous interrogeons sur la pertinence d'un confinement par éclipses. S'agissant d'un virus qui se propage de manière exponentielle et qui sature au bout d'un certain moment un seuil de capacité qui est légèrement en augmentation, toute période de déconfinement ne peut que se traduire par une saturation à brève ou moyenne échéance si le virus est encore sur le territoire puisqu'il croit par deux toutes les 72h.

En ce qui concerne le port du masque nous nous étonnons des nombreux revirements en matière de communication gouvernementale. En effet, le 20 mars dernier, la porte-parole du Gouvernement déclarait : *« Les masques ne sont pas nécessaires pour tout le monde. »* Vendredi 3 avril c'est pourtant une toute autre parole qui était portée par le Directeur général de la Santé Jérôme Salomon : *« Nous encourageons le grand public, s'il le souhaite, à porter des masques… »* Il est vrai qu'entre-temps la production de masques alternatifs s'est multipliée, que l'AFNOR a publié un guide de fabrication de masque chez soi et que l'Académie de médecine a recommandé le port du masque pour tous. Monsieur le Président, comment une telle attitude des pouvoirs publics ne pourrait pas nous amener à penser que les consignes qui ont été données en matière de masques ont été adaptées aux stocks disponibles ?

Il s'agit d'une question particulièrement cruciale car on ne saurait tolérer que des consignes de sécurité aient été modifiées pour dissimuler l'incurie de l'État.

Sur ce point, cette situation nous interroge : (5) qu'avait préconisé le Conseil scientifique en matière de port du masque pour la population au début de l'épidémie ? (6) Comment comptez-vous prendre en compte les recommandations formulées par l'Académie de médecine le vendredi 3 avril, en sachant que votre intervention du 13 avril n'était pas très précise ? (7) Comment expliquer que plusieurs pays européens (la République Tchèque dès le 19 mars, la Slovaquie, la Slovénie, l'Autriche depuis le 30 mars) aient déjà imposé le port du masque ou d'une protection du visage dans les lieux publics et que nous ne l'ayons toujours pas fait ? Surtout, (8) pourquoi le ministre de l'Intérieur a-t-il décidé d'entraver l'action des communes qui souhaitaient imposer le port du masque, en demandant le retrait des arrêtés municipaux pris en ce sens ?

Nous vous avons également interrogé Monsieur le Président sur le retard pris par la France en matière de dépistage massif de la population. Le lundi 6 avril, les 75 laboratoires départementaux d'analyse ont enfin été mobilisés pour participer à l'effort de dépistage, chose qu'ils ont eux-mêmes demandé le 15 mars. Trois semaines sont ainsi passées entre leur demande et leur mobilisation effective. Trois semaines précieuses qui ont malheureusement été perdues. Aussi, Monsieur le Président, (9) pouvez-vous nous indiquer quelle est désormais la capacité de tests de notre pays, à la fois en tests de dépistage du virus et en tests sérologiques visant à détecter l'immunité ?

> *Pourquoi ne réserver le traitement préconisé par le professeur Didier Raoult qu'aux cas graves, alors qu'il doit être appliqué dès l'apparition des premiers symptômes ?*

Par ailleurs, dans notre courrier du 23 mars nous vous alertions sur les résultats positifs obtenus par le traitement préconisé par le docteur Raoult à base d'hydroxychloroquine en association avec de l'azithromycine, dans le traitement du COVID-19, et vous demandions, compte tenu de la situation d'urgence, de les prendre en compte. Le ministre des Solidarités et de la Santé a ensuite publié le 25 mars un décret réglementant les conditions de prescription des spécialités à base d'hydroxychloroquine, sans les réserver explicitement aux cas graves. Deux jours plus tard un nouveau décret, venant préciser le premier, en restreignait la portée en ne réservant le traitement qu'aux cas graves. Aussi, Monsieur le Président, nous nous interrogeons : (10) pourquoi ne réserver ce traitement qu'aux cas graves, alors que le professeur Raoult considère que le traitement doit être appliqué dès l'apparition des symptômes pour être réellement efficace ? (11) De ce point de vue-là, est-ce que l'étude Discovery et celle actuellement en cours au CHU d'Angers sont réalisées de sorte que ce caractère liant précocité du traitement avec son efficacité puisse apparaître ?

Une étude réalisée par des médecins chinois et publiée en ligne sur MedRxiv le 14 avril n'a pas constaté de résultats positifs sur des patients traités avec de l'hydroxychloroquine. (12) Pouvez-nous indiquer si les études qui se déroulent actuellement en France et en Europe sont conduites avec les mêmes paramètres ou si des différences notables doivent être constatées ?

Quels que soient les débats scientifiques ayant lieu sur l'efficacité des spécialités à base d'hydroxychloroquine dans le traitement du COVID-19, il est aujourd'hui nécessaire, par application du principe de précaution, de constituer des stocks de ces médicaments au demeurant peu onéreux. (13) Pourriez-vous nous indiquer si vous entendez prendre des mesures pour constituer des stocks de ces médicaments, et anticiper, le cas échéant, leur utilisation pour un traitement à grande échelle ?

> *Pourquoi ne pas avoir fait appel aux compétences de l'ANSM ?*

En outre, l'avis rendu par le Haut Conseil de la Santé publique le 24 mars 2020 relatif aux recommandations thérapeutiques dans la prise en charge du COVID-19 est systématiquement visé par les textes réglementaires relatifs aux restrictions de prescription des spécialités à base d'hydroxychloroquine. Cette instance, quelle que soit la compétence de ses membres, ne regroupe pas que des médecins, mais également des experts en sciences sociales. Il est permis de s'interroger sur leur compétence pour évaluer l'efficacité d'un médicament. (14) Pourquoi n'avez-vous pas fait également appel aux compétences de l'ANSM dont le rôle habituel est d'évaluer le rapport bénéfice/risque des médicaments ?

Enfin, le vendredi 20 mars dernier plusieurs organes de presse révélaient que vous aviez été destinataire le 5 septembre 2016 d'une note confidentielle rédigée par l'actuel Directeur général de la Santé Jérôme Salomon. Cette note pointait notamment l'impréparation de la France face à un risque pandémique. (15) Aussi, Monsieur le Président, pouvez-vous nous indiquer si vous et le gouvernement avez tenu compte des recommandations de cette note dans la politique que vous avez menée depuis 2017 ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Signataires :
- Julien Aubert, député du Vaucluse
- Claude Melquior, député suppléant du Vaucluse
- Thibault BAZIN, député de Meurthe-et-Moselle
- Valérie BOYER, député des Bouches-du-Rhône
- Alain DUFAUT, sénateur de Vaucluse
- Bernard FOURNIER, sénateur de la Loire
- Philippe GOSSELIN, député de la Manche
- Sébastien MEURANT, sénateur du Val-d'Oise
- Bérengère POLETTI, député des Ardennes
- René-Paul SAVARY, sénateur de la Marne
- Guy TEISSIER, député des Bouches-du-Rhône
- Patrice VERCHERE, député du Rhône
- Stéphane VIRY, député des Vosges

L'EST RÉPUBLICAIN

Article du 3 avril 2020

ROSIÈRES-AUX-SALINES Initiative

# Le virus des visières 3D

**Vincent, un Rosiérois de la rue Pasteur, fabrique des visières avec ses imprimantes 3D, que des bénévoles distribuent, depuis plus d'une semaine, dans les hôpitaux, cliniques et Ehpad de la région.**



Des soignants équipés en visières 3D remercient en envoyant au groupe une photo.

Vincent possède deux imprimantes 3D depuis 2 ans. Inspiré par un groupe formé à Paris, il se lance comme eux, à l'aide de son imprimante 3D, dans la fabrication de visières de protection. Il commence seul, crée un groupe Facebook pour produire à plusieurs en Meurthe-et-Moselle, puis est rapidement contacté par Christophe, de Bayon, qui avait aussi commencé la fabrication de son côté. Contacté par de nombreux services soignants, ils ont distribué des dizaines puis des centaines de visières, gratuitement.

## Recherche filament 3 D

L'engouement des soignants a été immédiat, conquis par ce système de protection, idéal face aux projections. Le CHU de Nancy, la Polyclinique de Gentilly, des Ehpad, labos, hôpitaux…, il a fallu chercher des renforts, car ils ne pouvaient fournir à deux toute la Meurthe-et-Moselle.

Vincent et Christophe ont contacté le proviseur du lycée Loritz, et plusieurs fournisseurs. Beaucoup les ont rejoints, de nombreux « Makers » à leur domicile et des professionnels, dont un fournisseur (Damien Munier de 3D Advance à Nancy), qui a fait don de 10 bobines de filament. Ils ont ainsi pu répondre à de nombreux soignants, dont les services d'urgence et de réanimation, en produisant des dizaines de visières de protection par jour. L'engouement est total, beaucoup aident même s'ils ne fabriquent pas directement, en livrant les visières par exemple. Le groupe a essaimé également de nombreux contacts créant ensuite leur propre groupe dans leur zone.

« Le retour des soignants est extraordinaire. Leurs sourires récompensent tous nos efforts. Merci à eux pour leur confiance. »

Le groupe a, depuis les premiers jours, le soutien du député Thibault Bazin, qui les a d'abord aidés auprès du préfet pour obtenir une dérogation de circulation, puis auprès des mairies pour la prise en charge des matières premières. La mairie de Rosières en particulier a apporté son aide. Cette formidable mission, ils la prennent très au sérieux. « Nous côtoyons le milieu de la santé et nous sommes très respectueux des protocoles et règles sanitaires. A ce jour, il commence à nous manquer du filament « 3D PLA » afin de continuer à imprimer. Mais nous cherchons des solutions… et aussi de nouveaux « Makers » pour nous rejoindre ! »

### Des visières fabriquées à domicile

Des centaines de visières ont déjà été distribuées. Environ 20 visières sont créées par jour et par imprimante. Il faut une bobine de fil pour 40 visières. Une feuille semi-rigide transparente par visière. Plus de 45 bénévoles sont liés au projet.

Lorraineactu

# En Lorraine, votre député a-t-il voté pour ou contre le plan de déconfinement ?

Les députés ont dû voter à l'Assemblée nationale pour ou contre le plan de déconfinement dévoilé par Édouard Philippe mardi 28 avril 2020. 368 d'entre eux ont soutenu le projet.

Publié le 29 Avr 20 à 11:35



Les 21 députés de Lorraine ont dû se prononcer sur le plan de déconfinement présenté par le gouvernement, mardi 28 avril 2020. (©Illustration/Wikimédia)

Les députés étaient invités à se prononcer sur le plan de **déconfinement** du gouvernement, présenté par le Premier ministre Édouard Philippe mardi 28 avril 2020 à l'Assemblée nationale.

Cette sortie du **confinement**, dans un contexte sanitaire critique d'épidémie liée au **coronavirus**, prévoit un retour progressif à la normale à partir du 11 mai, si les conditions le permettent. Une première phase sera conduite jusqu'au 2 juin, avec des réouvertures de **commerces**, des **transports en commun** avec des mesures spécifiques, certains établissements toujours fermés…

Au niveau national, sur les 577 parlementaires, 571 ont pris part au scrutin. 368 députés ont voté pour, 100 se sont abstenus et 103 ont voté contre. Voici le vote des 21 députés de **Lorraine** (neuf en **Moselle**, six en **Meurthe-et-Moselle**, quatre dans les **Vosges** et deux dans la **Meuse**).

## Le vote de vos députés

### Moselle

- **Belkhir Belhaddad** (1re circonscription, La République en marche) : **pour**
- **Ludovic Mendes** (2e circonscription, LREM) : **pour**
- **Richard Lioger** (3e circonscription, LREM) : **pour**
- **Fabien Di Filippo** (4e circonscription, Les Républicains) : **contre**
- **Nicole Trisse** (5e circonscription, LREM) : **pour**
- **Christophe Arend** (6e circonscription, LREM) : **pour**
- **Hélène Zannier** (7e circonscription, LREM) : **pour**
- **Brahim Hammouche** (8e circonscription, LREM) : **pour**
- **Isabelle Rauch** (9e circonscription, LREM) : **pour**

### Meurthe-et-Moselle

- **Carole Grandjean** (1re circonscription, LREM) : **pour**
- **Laurent Garcia** (2e circonscription, MoDem) : **pour**
- **Xavier Paluszkiewicz** (3e circonscription, LREM) : **pour**
- **Thibault Bazin** (4e circonscription, LR) : **contre**
- **Dominique Potier** (5e circonscription, Parti socialiste) : **abstention**
- **Caroline Fiat** (6e circonscription, La France insoumise) : **contre**

### Vosges

- **Stéphane Viry** (1re circonscription, LR) : **contre**
- **Gérard Cherpion** (2e circonscription, LR) : **contre**
- **Christophe Naegelen** (3e circonscription, Union des démocrates et indépendants) : **abstention**
- **Jean-Jacques Gaultier** (4e circonscription, LR) : **contre**

### Meuse

- **Bertrand Pancher** (1re circonscription, Libertés et territoires) : **contre**
- **Émilie Cariou** (2e circonscription, LREM) : **pour**

Ainsi, sur 21 parlementaires, **12 d'entre eux ont voté en faveur** de la stratégie de l'exécutif (les 11 députés de la majorité LREM et Laurent Garcia, du MoDem), **sept ont voté contre** (cinq des Républicains, une de La France insoumise et un du groupe Libertés et territoires) et **deux se sont abstenus** (un du PS et un de l'UDI).

"atlantico
ÊTES-VOUS PRÊT À CHANGER D'AVIS




MESURES D'URGENCE

# Crise sanitaire : il faut un pilote dans l'avion

Valérie Boyer, députée LR des Bouches-du-Rhône et Julien Aubert, député LR de Vaucluse, ont cosigné ce texte avec d'autres députés et sénateurs Les Républicains sur la question du déconfinement, du traçage et des solutions pour le pays face à la crise du Coronavirus.

Alors que la date fatidique du 11 mai approche, il devient urgent de préciser notre stratégie sanitaire de déconfinement. Pour le moment, une forme de confusion règne : la France ne s'est pas dotée d'une doctrine harmonisée de port du masque et de protection des personnels, les collectivités locales ont dû suppléer en urgence l'impéritie de l'État, et le plus grand flou circule sur la typologie de masques disponibles (FFP2, chirurgicaux, tissus) : qui doit porter quoi et se le procurer où. Il en est de même pour le dépistage.

Nous pensons, à l'image de ce qui se passe dans d'autres pays, qu'il est temps qu'un seul acteur soit aux manettes, un acteur reconnu, national, dont c'est la mission. Cet acteur, en France, c'est la sécurité sociale, fille du Conseil national de la Résistance. Bien que née sous « l'Ancien monde », elle a la capacité d'opérer le suivi de la distribution de masques qui précèdera puis accompagnera le déconfinement, ce qui suppose de s'assurer que les points de distribution soient équitablement répartis sur le territoire et que chacun puisse y avoir accès.

Dès lors, il nous paraîtrait logique que ce soit le réseau des pharmacies qui assure cette première distribution de masques en urgence, le coût devant être pris en charge par l'assurance maladie, au moment de la distribution. Via la carte vitale, la Sécurité sociale sera en mesure de suivre la diffusion des masques de protection, d'assurer une équité dans la distribution et d'éviter que certains ne fassent des stocks de précaution. Les communes qui ont fait l'acquisition de masques pourront choisir de les distribuer elles-mêmes ou de la confier au réseau des pharmacies d'officine, extraordinaire réseau de professionnels de la santé de proximité. L'envoi de millions de masques par la poste ou bien la distribution à domicile est une gageure logistique, qui ne permet pas de suivi de la santé publique.

Ce choix stratégique Sécurité sociale/pharmacies n'est pas seulement une option de court-terme, mais devrait être l'épine dorsale de notre organisation sanitaire, y compris pour les choix futurs. Le gouvernement a par exemple proposé une forme de traçage numérique des malades, ce qui a évidemment aiguisé l'appétit d'Apple et de Google, qui ont uni leur force pour développer une application de géolocalisation.

Nous proposons que la France reste éthique et souveraine avec une solution technologique dont elle est déjà dotée : le fichier de l'Assurance maladie. Comme pour les masques, la clé d'entrée, si cette mesure était choisie, pourrait être non pas un numéro d'identification aléatoire mais le numéro de sécurité sociale, qui permettrait de s'inscrire sur une application en liaison avec l'Assurance maladie.

Néanmoins, nous récusons l'idée qu'on puisse pister un citoyen avec un bornage GPS ou bluetooth : les données de cette application resteraient, jusqu'à preuve de contamination, stockées dans le téléphone des intéressés comme n'importe quelle donnée personnelle, et consultables uniquement par l'assurance maladie en cas de contamination avérée. Au traçage gouvernemental proactif, nous opposons un traçage médical rétroactif, sur le modèle de ce qui est en réalité fait en Corée.

Un traçage médical signifie que ce traçage ne saurait être opéré par une quelconque application ou autorité gouvernementale. Les données devraient être anonymisées et uniquement utilisables dans une perspective médicale, au même titre que les données médicales soumises aux articles 1111-7 et 1111-8 du code de la santé publique. Il devrait donc se faire avec le numéro d'immatriculation d'assuré social, le NIR, figurant sur la carte vitale, ce qui conduit à faire de la caisse nationale d'assurance maladie, et non le ministère de la santé ou les ARS, le pilote de l'opération. Le NIR étant relié à l'adresse physique de l'assuré, on aurait ainsi les données nécessaires pour la comptabilisation.

Un traçage rétroactif signifie qu'il ne concernerait pas les actions futures : une enquête serait ouverte sur les quinze jours précédents une contamination pour prévenir les personnes ayant pu croiser une personne infectée. Les données stockées seraient envoyées à l'assurance maladie avec alerte pour les personnes concernées éventuellement contaminées. Pendant la durée d'isolement du malade, aucun traçage ne devra être effectué, le suivi s'opérant par des contrôles téléphoniques, sur le modèle de l'inspection du travail ou des enquêtes de santé publique actuellement conduite.

Pour faire en sorte que l'application permettant ce traçage rétroactif soit massivement utilisée, nous proposons qu'en cas de confinement ou d'isolement suite à un signalement numérique de ladite application, une garantie financière de 100% du salaire tout au long de la durée du confinement soit mise en place si le télétravail est possible ou bien une indemnisation de 100% sans jour de carence si ça ne l'est pas. Enfin, cette base de données temporaire aura une durée de vie légale limitée et devra être hébergée sur des serveurs extérieurs à l'Etat.

Nous ne devons pas avoir peur des mots, mais des atteintes à la liberté. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un réseau d'alerte anonymisé, géré dans une stricte perspective médicale, sans aucun « traçage » ni « fichage » de la population ; un réseau éthique indépendant des GAFAM ou de tout autre prédateur de nos données santé. Ce système existe c'est l'Assurance maladie, notre modèle français.

**Auteurs :**

Valérie Boyer, député des Bouches-du-Rhône et Julien Aubert, député de Vaucluse

**Cosignataires :**

Thibault Bazin, député de Meurthe-et-Moselle

Bernard Fournier, sénateur de la Loire

Sébastien Meurant, sénateur du Val-d'Oise

Bérengère Poletti, député des Ardennes

René-Paul Savary, sénateur de la Marne

Guy Teissier, député des Bouches-du-Rhône

Patrice Verchère, député du Rhône

MEURTHE-ET-MOSELLE Députés au cœur de la crise (3/4)

# Thibault Bazin revient « à l'essentiel »

**Les députés confinés eux aussi, incarnent ce lien souvent distendu entre la vie des citoyens et les lieux de pouvoir. Comment vivent-ils cette crise ? Quels enseignements en retirent-ils ? Aujourd'hui, Thibault Bazin député Les Républicains de la 4e circonscription de Meurthe-et-Moselle.**



« Autrefois, les députés-maires pouvaient vérifier que ce qui était dit au niveau national était appliqué localement ». Photo d'archives ER/Alexandre MARCHI

**Dans quel état d'esprit vous trouvez-vous face à cette crise sanitaire sans précédent ?**

Aujourd'hui, je suis dans une démarche de me battre pour aider ceux qui en ont besoin. Après, il faudra tirer les enseignements de ce qui a été fait, pas fait, insuffisamment fait, mal fait... Mais ce n'est pas le moment. Nous sommes dans le moment de sauver des vies et de sauver des emplois.

**Sur quoi avez-vous porté vos efforts ?**

Dans tous les secteurs où l'on m'a sollicité. J'ai créé une cellule d'écoute où on pouvait nous contacter à tous moments, même les soirs. On écoute, on prend en compte et on trouve des solutions pour les masques, le gel, les blouses, les visières...

**Êtes-vous dans le temps sanitaire ou le temps économique ?**

Dans tous les temps, je suis très pragmatique, les besoins sanitaires sont toujours là, les besoins économiques étaient là même avant la crise. Je ne dis à personne, écoutez votre temps viendra plus tard.

**Qu'avez-vous d'ores et déjà appris de la crise ?**

Elle vient renforcer notre rôle de contrôle de l'action du gouvernement et d'évaluation des politiques. Car il y a de tels décalages entre les annonces et la réalité.

Nous devons aussi être les porte-voix des oubliés. Les sujets de fractures sociales, d'inégalités, sont plus encore révélés par la crise. Dans ma circonscription de 190 communes et 131 000 habitants, il n'y avait que 3 bureaux de poste ouverts. On a pu en rouvrir 12, mais il a fallu intervenir.

**Quels enseignements politiques en tirez-vous ?**

Il y a un problème sur le non-cumul des mandats. Les parlementaires aujourd'hui n'ont pas le droit de siéger dans les conseils de surveillance des hôpitaux, ni dans les commissions départementales de présence postale.

Il y a une schizophrénie. Les parlementaires font les lois, donnent les moyens, votent les budgets mais ne sont pas du tout associés pour vérifier que localement c'est bien mis en œuvre, que cela fonctionne. Autrefois, les députés-maires pouvaient vérifier que ce qui était dit au niveau national était appliqué localement.

**Comment voyez-vous la société de l'après Covid-19 ?**

On a repris conscience du besoin de proximité. Si on prend un peu de recul, je crois qu'il y aura un retour à l'essentiel avec une reconsidération des bases qui tiennent la société. Je pense à la commune, le premier vecteur de lien social et à la famille, lieu de paix, de ressourcement, et quand cela ne l'est pas le cas, on voit les dégâts que cela engendre.

Il faut aussi que le travail soit mieux valorisé. Certains métiers négligés tiennent aujourd'hui la société. Ces efforts doivent être récompensés. Ce ne serait que justice. Il faut que notre ascenseur social fonctionne à nouveau. Le cœur de notre société doit être est la justice sociale et l'équité territoriale.

**P.R.**

L'EST RÉPUBLICAIN

Lunéville | Interview

# Installation des conseils municipaux : « Aujourd'hui, il n'y a pas encore de date »

Pour Thibault Bazin, député de la 4e circonscription de Meurthe-et-Moselle, la relance de l'économie locale passera par le lancement de chantiers, notamment dans le BTP. À condition que les collectivités locales soient en place pour en voter les budgets et décider du déclenchement des travaux.

**Thibault Bazin, où en est-on actuellement concernant la situation des élus qui sont sortis vainqueur du 1er tour des élections municipales ?**

Nous avons actuellement les élus sortants sur le pont. Ils assurent avec dévouement la gestion de cette crise et heureusement que les communes sont là, car elles sont les cellules de base du soutien. D'où l'importance d'installer les nouveaux conseils municipaux, car il en va de la dynamique locale et ensuite de la cohésion sociale.

**Qu'en est-il du décret qui fixera l'installation des prochains conseils municipaux ?**

L'exécutif a été peu clair sur cette installation et la seule chose que je peux dire c'est qu'aujourd'hui, il n'y a pas encore de dates. Le Premier ministre a rappelé qu'il fallait se baser sur la loi du 23 mars qui fixe au 23 mai, au plus tard, la date de remise d'un rapport au Parlement par le gouvernement, fondé sur une analyse du comité scientifique. Ce qui permet d'espérer une installation vers fin mai ou début juin, "si les conditions sanitaires le permettent" et je cite là Sébastien Lecornu, le ministre chargé des collectivités territoriales.

> **« Il est important d'installer les nouveaux conseils municipaux, il en va de la dynamique locale et ensuite de la cohésion sociale. »**
>
> **Thibault Bazin, député**

Il nous faut donc aujourd'hui attendre ce rapport et la parution, dans la foulée, du décret qui fixera les dates d'installation des nouveaux conseils municipaux. Et cette date n'est pas liée au déconfinement. En tout cas plus maintenant…

**Ces questions, les élus vous les posent-i l s ?**

Tout le temps, ne serait-ce que pour prévoir le cadencement du calendrier. Sur un premier conseil municipal, c'est de l'installation mais ensuite, il faut organiser tout le reste, créer les commissions, penser aux intercommunalités aussi. Cette question de l'intercommunalité, les élus, en place ou battus, se la posent également.

Aujourd'hui, nous sommes dans un principe de poursuite des exécutifs locaux jusqu'à l'installation des nouveaux conseils intercommunaux dans l'attente de la mise en place du deuxième tour des élections municipales, fixé pour le moment en juin, si le rapport scientifique le permet. Mais nous sommes là dans du droit fiction avec beaucoup de « si ».

**Les communes et les intercommunalités seront également les premières collectivités à permettre la relance de l'économie locale !**

Et c'est pour cela que nous devons les soigner car ce sont elles qui relanceront les chantiers, notamment dans le BTP. Mais pour cela, il faut pouvoir voter des budgets et lancer des chantiers.

La gazette

# Stratégie du déconfinement : pourquoi ces huit députés ont voté contre

Huit parlementaires Les Républicains, dont Antoine Savignat (Val-d'Oise), ont voté contre le plan de déconfinement proposé par le Premier ministre. Ils expliquent pourquoi.

Publié le 30 Avr 20 à 17:18 | Modifié le 30 Avr 20 à 17:22

Ils sont huit. Ces huit **députés,** estampillés **Les Républicains**, ont tous voté contre le plan de **déconfinement** présenté, mardi 28 avril, à l'Assemblée nationale par le **Premier ministre**.

Ces huit parlementaires(*), dont **Antoine Savignat** (député de la première circonscription du **Val-d'Oise)** l'ont fait savoir vie un communiqué de presse commun.

> *Il est temps qu'un horizon puisse se dessiner pour les millions de Français qui ont mis, pendant ces longues semaines, leur vie et leur activité professionnelle sur pause. Notre pays doit progressivement sortir du confinement dans lequel il est soudainement entré pour faire face à l'urgence le 17 mars dernier, c'est une évidence », estiment les huit députés.*

## Contre la stratégie exposée

Toutefois, ces parlementaires ne soutiennent pas la stratégie exposée par **Édouard Philippe**, « dans un discours trop éloigné de la clarté exigée par la situation et du quotidien de nos territoires où les communes se retrouvent seules à gérer les incohérences et difficultés concrètes des annonces ».

C'est en partie pourquoi, ils ont décidé de voter contre ce plan de sortie. Selon les huit députés, la France est à un instant décisif de cette crise.



Antoine Savignat, député de la 1re circonscription du Val-d'Oise. (©Gilbert Perreau)

« Ce temps exige de la cohérence pour susciter l'indispensable confiance des Français. Le plan développé par le Premier Ministre ne permet pas cela. En effet, les écoles maternelles devraient rouvrir leurs portes quand celles des lycées resteraient fermées, sans que davantage de raisons ne soient avancées. Les musées pourraient rouvrir alors même que les petits cafés de nos communes, rurales notamment, resteraient fermés. Les règles avancées dans les transports, notamment de distanciation sociale, paraissent très difficilement applicables. Sur tous ces aspects, l'effort de clarté attendu n'a pas été satisfait. »

Selon les parlementaires, ce plan souffre « d'un biais profond ».

## Précipitation

« Il ne reconnaît pas un principe simple, celui de la responsabilité qui devrait être la règle, claire et simple. La distanciation sociale est notre meilleure protection, la vie et les activités devraient pouvoir reprendre là où celle-ci peut être respectée. En posant ce principe fort, explicite pour tous les Français, notre pays prendrait le chemin d'une sortie de crise mieux acceptée par chacun. N'infantilisons pas les Français en considérant que, par nature, ils ne respecteraient pas les règles d'hygiène ! »

Pour les huit parlementaires, le vote du 28 avril ne portait pas sur la fin du confinement mais bien sur la stratégie de levée de ce confinement.

> *Nous sommes pour la sortie du confinement. C'est contre la stratégie gouvernementale que nous votons. Nous souhaitions l'enrichir, l'occasion n'a pas été donnée au parlement de le faire. »*

Les parlementaires fulminent contre la méthode employée par le gouvernement qui a demandé aux députés de voter à la hâte sur un plan dont ils découvrent le contenu sur l'instant, « alors même que devait se tenir aujourd'hui à l'Assemblée nationale un débat sur l'application de traçage numérique StopCovid, sujet majeur en terme de libertés individuelles ».

« Le Parlement, et notamment l'opposition parlementaire, ont démontré leur grand sens des responsabilités depuis plusieurs semaines en adoptant fin mars un projet de loi d'urgence et deux projets de lois de finances rectificatives, octroyant à cette occasion de larges pouvoirs à l'exécutif compte tenu de l'urgence de la menace sanitaire. Notre démocratie méritait mieux aujourd'hui qu'un vote organisé dans la précipitation », concluent les huit députés.

**Les huit députés signataires**

(*) Antoine Savignat (député du Val-d'Oise), Thibault Bazin (Meurthe-et-Moselle), Pierre Cordier (Ardennes), Fabien Di Filippo (Moselle), Julien Dive (Aisne), Pierre-Henri Dumont (Pas-de-Calais), Maxime Minot (Oise), Raphaël Schellenberger (Haut-Rhin), Stéphane Viry (Vosges).

L'EST RÉPUBLICAIN

Article du 2 mai 2020

LUNÉVILLE Questions à

**Thibault Bazin**, député de la 4e circonscription de Meurthe-et-Moselle

# Installation des conseils municipaux



Pour Thibault Bazin, député de la 4e circonscription de Meurthe-et-Moselle, la relance de l'économie locale passera par le lancement de chantiers, notamment dans le BTP. À condition que les collectivités locales soient en place pour en voter les budgets et décider du déclenchement des travaux.

**Thibault Bazin, où en est-on actuellement concernant la situation des élus qui sont sortis vainqueur du 1er tour des élections municipales ?**
Nous avons actuellement les élus sortants sur le pont. Ils assurent avec dévouement la gestion de cette crise et heureusement que les communes sont là, car elles sont les cellules de base du soutien. D'où l'importance d'installer les nouveaux conseils municipaux, car il en va de la dynamique locale et ensuite de la cohésion sociale.

**Qu'en est-il du décret qui fixera l'installation des prochains conseils municipaux ?**
L'exécutif a été peu clair sur cette installation et la seule chose que je peux dire c'est qu'aujourd'hui, il n'y a pas encore de dates. Le Premier ministre a rappelé qu'il fallait se baser sur la loi du 23 mars qui fixe au 23 mai, au plus tard, la date de remise d'un rapport au Parlement par le gouvernement, fondé sur une analyse du comité scientifique. Ce qui permet d'espérer une installation vers fin mai ou début juin, "si les conditions sanitaires le permettent" et je cite là Sébastien Lecornu, le ministre chargé des collectivités territoriales.
Il nous faut donc aujourd'hui attendre ce rapport et la parution, dans la foulée, du décret qui fixera les dates d'installation des nouveaux conseils municipaux. Et cette date n'est pas liée au déconfinement. En tout cas plus maintenant…

**Ces questions, les élus vous les posent-ils ?**
Tout le temps, ne serait-ce que pour prévoir le cadencement du calendrier. Sur un premier conseil municipal, c'est de l'installation mais ensuite, il faut organiser tout le reste, créer les commissions, penser aux intercommunalités aussi. Cette question de l'intercommunalité, les élus, en place ou battus, se la posent également. Aujourd'hui, nous sommes dans un principe de poursuite des exécutifs locaux jusqu'à l'installation des nouveaux conseils intercommunaux dans l'attente de la mise en place du deuxième tour des élections municipales, fixé pour le moment en juin, si le rapport scientifique le permet. Mais nous sommes là dans du droit fiction avec beaucoup de « si ».

**Les communes et les intercommunalités seront également les premières collectivités à permettre la relance de l'économie locale !**
Et c'est pour cela que nous devons les soigner car ce sont elles qui relanceront les chantiers, notamment dans le BTP. Mais pour cela, il faut pouvoir voter des budgets et lancer des chantiers.

**Propos recueillis par A.A.**

LA GACETA

# «¿La libertad de culto es menos importante que la libertad de consumir?»

Redacción

**Mundo** / 06 mayo, 2020




***La libertad de culto es una libertad fundamental y el gobierno se ha olvidado de ella, afirman preocupados 67 diputados en una tribuna publicada en Le Figaro.***

Por razones sanitarias, estamos en un periodo de restricción considerable de nuestras libertades: libertad de desplazamiento, de trabajar, de actividades de las asociaciones, de ver a nuestros familiares y amigos. Y de restricción de la libertad de culto para todas las religiones, cristianas o no. Esta restricción de libertad ha sido hasta ahora aceptada por una gran mayoría de nuestros conciudadanos, conscientes de la necesidad de dominar la epidemia; sin embargo, esto no es óbice para que sean igualmente conscientes de que esta restricción de las libertades fundamentales es temporal.

El presidente de la República nos ha anunciado el fin gradual del confinamiento a partir del 11 de mayo, es decir, la recuperación progresiva de las libertades cuya pérdida se había permitido de manera provisional.

Llevarlo a la práctica no es fácil; se necesitan normas que vienen de arriba y confianza en el sentido de responsabilidad de nuestros compatriotas.

El gobierno ha elegido un plan de desconfinamiento progresivo. Ha promulgado una orden que enumera las prioridades y que se ha convertido rápidamente en un orden de importancia.

A este respecto, los ciudadanos franceses creyentes y que practican su religión en un lugar de culto no comprenden este orden de importancia.

En primer lugar, constatan la ignorancia de nuestros gobernantes en lo que atañe a las prácticas religiosas, y la pereza de algunos de ellos cuando se trata de hacer el esfuerzo de conocer mejor y comprender las religiones. Cuando el primer ministro ha dicho, en la tribuna de la Asamblea Nacional, que los lugares de culto permanecerán abiertos, pero que no se podrán celebrar «ceremonias», ha tomado el camino equivocado. Las ceremonias no están prohibidas, sólo las reuniones lo están. Es a causa de este tipo de inexactitud por lo que la policía nacional entró armada en la iglesia de San Andrés de Europa, en París, mientras el sacerdote celebraba la misa, sin fieles. Nunca como ahora han sido nuestros gobernantes tan ignorantes sobre la realidad religiosa de nuestros conciudadanos.

Los franceses creyentes y practicantes constatan que nuestros gobernantes consideran la práctica religiosa como algo accesorio en sus vidas, cuando la realidad es que para la mayoría de ellos es fundamental en el sentido etimológico del término. Estos gobernantes, debido tal vez a que ellos no son practicantes, no se imaginan lo imprescindible que la práctica religiosa pueda ser para nuestros conciudadanos que sí lo son. Creen que se puede prescindir de la práctica religiosa como se prescinde de un hobby superfluo. Su ignorancia les lleva a tomar medidas que hieren a los franceses practicantes, o que juzgan indispensable reunirse en un lugar de culto para celebrar un funeral. ¿En qué se convierte una civilización que ya no honra a sus muertos?

Los ciudadanos franceses practicantes han dado prueba de una gran sabiduría, de una gran «resiliencia» desde el principio de la pandemia. Muchos han dedicado su tiempo a acciones de solidaridad. No son menos responsables que los demás cuando se trata de organizar el culto respetando las normas establecidas debido a la pandemia, y no comprenden que sus propuestas de organización sean descartadas como si nada.

El tamaño de los lugares de culto permite tomar las medidas necesarias para separar las sillas y distribuir a los fieles de tal modo que se cumplan las normas sanitarias. Estos no son menos que el resto de los franceses, dignos de confianza. La prohibición de reunión en los lugares de culto antes del 2 de junio próximo, es decir, después de las grandes fiestas cristianas de la Ascensión y Pentecostés, es vivida como una humillación y un ataque inédito a la libertad de culto.

No, los franceses practicantes no son ciudadanos de segunda, que valen menos que los franceses que consumen y que han sido autorizados a ir a su tienda preferida.

Los prefectos podrían reunir a los representantes departamentales responsables de los cultos para estudiar, a nivel local, las condiciones para restablecer las celebraciones religiosas a partir del 11 de mayo. Los distintos cultos son capaces de respetar las mismas medidas sanitarias que los otros lugares públicos que ya están abiertos. Es, por tanto, incomprensible que tan pronto como las medidas sanitarias básicas sean respetadas en los lugares de culto, no se autoricen las reuniones para celebrar las funciones religiosas.

Interpelamos formalmente a nuestro gobierno para que dé marcha atrás y examine con más «benevolencia» y atención la petición de las grandes religiones de Francia, que desean poder ejercer el culto en total libertad. Llamamos su atención sobre las graves consecuencias que se pueden derivar del ataque sin precedentes a una de las libertades fundamentales de los ciudadanos franceses: la libertad de culto.

*Marc Le Fur, Vicepresidente de la Asamblea Nacional, Diputado de Costas de Armor*

*Damien Abad, Diputado de Ain, Presidente del Grupo de los Republicanos en la Asamblea Nacional*

*Bruno Retailleau, Senador de Vandea, Presidente del Grupo de los Republicanos en el Senado*

*François-Xavier Bellamy, Eurodiputado, Presidente de la delegación francesa en el grupo del PPE*

*Emmanuelle Anthoine, Diputada de Drôme*

*Julien Aubert, Diputado de Vaucluse*

*Serge Babary, Senador de Indre y Loira*

*Philippe Bas, Senador de la Mancha*

*Jérôme Bascher, Senador de Oise*

*Thibault Bazin, Diputado de Meurthe y Mosela*

*Valérie Beauvais, Diputada de Marne*

*Jean Bizet, Senador de la Mancha*

*Céline Boulay-Espéronnier, Senadora de París*

*Bernard Bonne, Senador de Loira*

*Jean-Claude Bouchet, Diputado de Vaucluse*

*Xavier Breton, Diputado de Ain*

*Bernard Brochand, Diputado de Alpes Marítimos*

*Anne Chain-Larché, Senadora de Sena y Marne*

*Marie-Christine Chauvin, Senadora de Jura*

*Guillaume Chevrollier, Senador de Mayenne*

*Martha de Cidrac, Senadora de Yvelines*

*Pierre Cordier, Diputado de Árdenas*

*Pierre Cuypers, Senador de Sena y Marne*

*Laure Darcos, Senadora de Essonne*

*Marc-Philippe Daubresse, Senador del Norte*

*Jacky Deromédi, Senadora de los Franceses en el Extranjero*

*Dominique de Legge, Senador de Ille y Vilaine*

*Louis-Jean de Nicolay, Senador de Sarthe*

*Catherine Di Folco, Senadora de Ródano*

*Julien Dive, Diputado de Aisne*

*Pierre-Henri Dumont, Diputado de Paso de Calais*

*Dominique Estrosi-Sassone, Senadora de Alpes Marítimos*

*Daniel Fasquelle, Diputado de Paso de Calais*

*Joëlle Garriaud-Maylam, Senadora de los Franceses en el Extranjero*

*Annie Genevard, Diputada de Doubs*

*Philippe Gosselin, Diputado de la Mancha*

*Pascale Gruny, Senadora de Aisne*

*Patrick Hetzel, Diputado de Bajo Rin*

*Brigitte Kuster, Diputada de París*

*Antoine Lefèvre, Senador de Aisne*

*Constance Le Grip, Diputada de París*

*Olivier Marleix, Diputado de Eure y Loir*

*Jean-Louis Masson, Diputado de Var*

*Gérard Menuel, Diputado de Aube*

*Sébastien Meurant, Senador de Valle del Oise*

*Brigitte Micouleau, Senadora de Alto Garona*

*Jean-Marie Morisset, Senador de Deux-Sèvres*

*Philippe Mouiller, Senador de Deux-Sèvres*

*Jérôme Nury, Diputado de Orne*

*Jean-François Parigi, Diputado de Sena y Marne*

*Bernard Perrut, Diputado de Ródano*

*Didier Quentin, Diputado de Charente Marítimo*

*Damien Regnard, Senador de los Franceses en el Extranjero*

*Frédéric Reiss, Diputado de Bajo Rin*

*Jean-Marie Sermier, Diputado de Jura*

*Bruno Sido, Senador de Alto Marne*

*Eric Straumann, Diputado de Alto Rin*

*Guy Teissier, Diputado de Bocas del Ródano*

*Jean-Louis Thiériot, Diptuado de Sena y Marne*

*Laurence Trastour-Isnart, Diputado de Alpes Marítimos*

*Michel Vaspart, Senador de Costas de Armor*

*Pierre Vatin, Diputado de Oise*

*Patrice Verchère, Diputado de Ródano*

*Jean-Pierre Vial, Senador de Saboya*

*Stéphane Viry, Diputado de Vosgos*

*Eric Woerth, Diputado de Oise*

Actualité

# Datajust : Une proposition de résolution visant à encadrer la justice prédictive et empêcher que l'intelligence artificielle prenne les décisions a été déposée

Par Pierre-yves Gerlat - 12 mai 2020



N° 2912

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 mai 2020

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à **encadrer** la **justice prédictive** et **empêcher** que l'**intelligence artificielle** prenne les **décisions** de **justice** en **lieu** et **place** des **juges**,

Suite à la publication du décret n° 2020-356, 27 mars 2020, JO 29 mars, permettant la mise en place d'un algorithme Datajust, recensant les montants d'indemnisation des préjudices corporels dans les décisions de justice (judiciaire et administrative), une proposition de résolution a été déposée ce 11 mai par Patrick Hetzel. Elle vise à encadrer la justice prédictive et empêcher que l'intelligence artificielle prenne les décisions de justice en lieu et place des juges.

La proposition a été déposée à l'Assemblé nationale ce 11 mai par Patrick HETZEL, Nathalie BASSIRE, Thibault BAZIN, Valérie BEAUVAIS, Émilie BONNIVARD, Ian BOUCARD, Xavier BRETON, Bernard BROCHAND, Fabrice BRUN, Josiane CORNELOUP, Marie-Christine DALLOZ, Jean-Pierre DOOR, Daniel FASQUELLE, Nicolas FORISSIER, Annie GENEVARD, Philippe GOSSELIN, Michel HERBILLON, Brigitte KUSTER, Valérie LACROUTE, Marc LE FUR, Constance LE GRIP, Geneviève LEVY, David LORION, Jean-Louis MASSON, Gérard MENUEL, Frédérique MEUNIER, Guillaume PELTIER, Bernard PERRUT, Bérengère POLETTI, Frédéric REISS, Bernard REYNÈS, Vincent ROLLAND, Raphaël SCHELLENBERGER, Jean-Marie SERMIER, Éric STRAUMANN, Jean-Charles TAUGOURDEAU, Jean-Louis THIÉRIOT, Isabelle VALENTIN, Patrice VERCHÈRE, Arnaud VIALA, Jean-Pierre VIGIER, Stéphane VIRY.

La voici dans son intégralité :

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Alors que la France entière est confinée pour éviter la propagation du covid-19, la Chancellerie a publié au journal officiel le dimanche 29 mars un décret (n° 2020-356) portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé *DataJust*.

Ce décret prévoit, pour une durée de deux ans, le développement d'un algorithme destiné à permettre « l'évaluation rétrospective et prospective des politiques publiques en matière de responsabilité civile et administrative, l'élaboration d'un référentiel indicatif d'indemnisation des préjudices corporels, l'information des parties et l'aide à l'évaluation du montant de l'indemnisation à laquelle les victimes peuvent prétendre afin de favoriser un règlement amiable des litiges ».

Sur le site d'Etalab, l'équipe chargée du projet indique qu'avec *Datajust*, les victimes « pourraient comparer en pleine connaissance de cause les offres d'indemnisation des assureurs et les montants qu'elles pourraient obtenir devant les tribunaux ; les avocats disposeraient d'informations fiables leur permettant de conseiller leurs clients ; les magistrats auraient un outil d'aide au chiffrage des préjudices grâce à un accès facilité à des jurisprudences finement ciblées ».

Bien que présenté par la Chancellerie comme un « outil de qualité », ce projet est controversé.

Car il pose de nombreuses questions.

Va-t-on arriver à la disparition progressive des avocats ?

Avance-t-on vers une société de « juges-robots » ?

Peut-on laisser aux algorithmes le pouvoir de juger ?

La machine est-elle en voie de remplacer le juge ?

Est-ce la fin programmée des décisions individualisées ?

Va-t-on vers l'automatisation de la justice ?

Lorsque les avocats y recourent pour préparer leur défense ou mettre en place les bases d'une négociation, comment s'assurer que le socle jurisprudentiel sur lequel s'appuient les résultats est fiable et exhaustive ?

Quelle garantie a-t-on que le raisonnement qui a conduit à la prédiction judiciaire est incontestable ?

Si la justice prédictive repose sur le postulat que peut être anticipé le résultat d'une procédure grâce à la puissance de calcul de solutions informatisées agrégeant des milliers des décision de tribunaux et cours combinées avec les paramètres spécifiques d'une affaire, arrivera-t-on à des jugements prédéterminés en fonction du lieu ?

Peut-on préserver l'anonymat des personnes citées dans un jugement tout en diffusant l'essentiel du contenu d'un jugement anonymisé ?

Ne court-on pas le risque d'une réidentification des personnes simplement en croisant ces données avec d'autres sources ?

Est-ce que toute vie « judiciaire » civile ou pénale, tout auteur ou toute victime, doit être sur la place publique d'Internet ?

Comment s'assurer que les données dérivant des décisions juridictionnelles proviennent de sources certifiées et ne puissent pas être altérées jusqu'à leur utilisation effective par l'algorithme ?

Comment prévoir l'instauration d'un barème en matière de réparation des préjudices corporels et de création d'un fichier comportant des données personnelles hors le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD) ?

Comment encadrer les sociétés qui contribuent à la réalisation d'une fonction régalienne qu'est la justice ?

Comment maîtriser la transparence de la méthodologie utilisée ?

Comment éviter une commercialisation des données ?

Comment mettre en place une éthique pour les « fabricants » d'algorithmes ? Est-il prévu une autorité de régulation des algorithmes ?

Face à toutes ces interrogations, il est urgent de rappeler que l'interprétation de la règle et du droit doit rester une prérogative strictement humaine.

Le Conseil national des barreaux a déposé un recours devant le Conseil d'État.

La présidente de la conférence des bâtonniers a exprimé son mécontentement de ne pas avoir été consultée sur ce décret, publié en plein état d'urgence sanitaire.

Au vu de toutes ces interrogations, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la proposition de résolution suivante.

# PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

L'Assemblée nationale,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale,

Considérant l'importance d'une justice individualisée ;

Considérant qu'un algorithme ne peut remplacer magistrats et juges dans les affaires de responsabilité civile ;

Considérant les risques de réidentification par croisement des données ;

Invite le Gouvernement à retirer ce décret aucunement prioritaire en ce temps de pandémie.

L'EST RÉPUBLICAIN

Grand Est | Politique

# « Réformer l'Agence régionale de santé en profondeur »

« Il faut changer la vocation des ARS et impulser une politique territoriale », demande Carole Grandjean, députée LREM. Une analyse largement partagée par d'autres élus qui exigent un contrôle de l'institution ARS.

12 juin 2020 à 06:00 | mis à jour à 06:36 - Temps de lecture : 2 min



Jean Rottner, président de la région Grand Est : « En cas de crise, il faut redonner le pouvoir aux préfets ». Photo ER /Cedric JACQUOT

« L'annelongue, au fond, n'a été qu'un fusible, il appliquait la doctrine du gouvernement dont l'ARS est le bras armé », estime Mathieu Klein. « Les ARS sont conçues pour appliquer les normes du ministère partout, leur marge de manœuvre est faible, de fait, les relations avec les élus sont compliquées. La question que l'on peut se poser est de savoir si on leur a confié la bonne mission », fait remarquer, Bernard Dupont, directeur général du CHRU de Nancy, en vieux routier de la santé. « Si le ministre veut avancer, il devra s'appuyer sur la province », ajoute-t-il.

« Cela suppose d'abord que l'institution fasse preuve d'humilité pour que la logique comptable et la suffisance ne reproduisent pas les mêmes tragédies », pose Dominique Potier, député PS du Toulois, qui sort « d'un conflit dur » avec la nouvelle patronne de l'ARS Grand Est (N.D.L.R. : réduction de la permanence des soins de nuit à Toul).

## « Redonner le pouvoir aux préfets »

« Ce qui est sûr c'est que l'ARS, organisme budgétaire, était inadaptée pour gérer une crise sanitaire », tranche Jean Rottner, le président de la Région Grand Est. « En cas de crise, il faut redonner le pouvoir aux préfets ».

Si personne, au fond, ne demande la suppression des ARS, les élus de tous bords tombent d'accord pour exiger « une réforme en profondeur ». Pour « impulser une politique territoriale », suggère Carole Grandjean, députée LREM. « Une politique partenariale », renchérit Laurent Hénart, « associant les collectivités, les établissements publics et privés, les libéraux ». « Retrouver en tout cas la voie du dialogue, jusqu'à présent parfois tendu et difficile », ajoute Mathieu Klein. « Notre mission de parlementaire est de contrôler et d'évaluer les politiques publiques, elle doit pouvoir s'exercer sur l'ARS et ses décisions », estime Thibault Bazin.

« À condition de réinventer un système de soins et de consolider le secteur public, tout en associant le privé dans les GHT (groupements hospitaliers de territoire), ce qui n'est pas le cas aujourd'hui », prévient Olivier Jacquin selon qui « Macron a organisé le déficit des comptes sociaux ».

Le débat est ouvert.

L'EST RÉPUBLICAIN

DOMBASLE-SUR-MEURTHE Solidarité

# 1.082 personnes à la marche pour Nina

**Les organisateurs l'espéraient. La marche pour « Nina, un rayon de soleil » a remporté un beau succès. Une une belle opération de solidarité. Prochain rendez-vous le 29 août pour un tournoi de football.**

L'association « Nina, un rayon de soleil » a été créée en mars 2020 suite au décès de Nina, 9 ans, d'une maladie appelée la gliomatose cérébrale. Alexandra, la maman, et Sébastien Véchambre, le papa président, étaient émus devant une foule venue nombreuse à leur domicile point de départ de la marche, ce dimanche.



Belle émotion lors du lâcher de ballons, ce dimanche matin.

## Plus de 6.000 €

Famille, amis, anonymes ont répondu présent à l'événement. Parmi eux, le premier adjoint de la commune Olivier Mazur et le maire de Sommerviller Stéphane Lejeune. Ils accompagnaient le député de la circonscription Thibault Bazin. Tous solidaires. 1.082 personnes se sont inscrites en 23 jours. « Un engouement extraordinaire, des personnes de tout âge, venues même de loin, de région parisienne ou de Champagne » a témoigné Charline du staff d'organisation qui a récolté plus de 6.000 €.

La prochaine manifestation prévue par l'association est le samedi 29 août pour un tournoi de football organisé par le FC Dombasle.

« En attendant que cette marche devienne un rendez-vous de la solidarité tous les ans à la fête des pères » a conclu Sébastien Véchambre. En mémoire de sa fille et pour aider ceux qui sont atteints de la gliomatose cérébrale.

➤ Renseignements, « www.nina-unrayondesoleil.com ».

➤ Plus de photos, sur « estrepublicain.fr ».

L'EST RÉPUBLICAIN

MONTREUX Politique locale

# Le député Thibault Bazin rend visite à Mme le maire

Élue maire depuis quelques semaines, Marie Humbert a accueilli le député Thibault Bazin, ce mardi, en fin d'après-midi. En visite officielle auprès des nouveaux maires de sa circonscription, le député veut comprendre les difficultés rencontrées par les petites communes « qui ont moins de moyens mais ont besoin de plus d'écoute. »

Mme le maire n'a pas hésité à exposer ses questions et inquiétudes sur l'assainissement collectif. Le député s'est empressé de la rassurer en lui indiquant qu'il n'y avait pas encore de projet de loi imposant cette mise aux normes, mais qu'un assainissement autonome était recommandé.

Le vrai sujet concernait le devenir des écoles et l'engagement du député à la réflexion, à son soutien et au souci de se tenir à l'étude démographique.

Pour conclure cette rencontre, le député de la circonscription a assuré Mme Humbert de son aide si, au cours de son mandat, d'autres sujets lui posaient problème.



Marie Humbert en pleine discussion avec Thibault Bazin.

SAINT-MAURICE-AUX-FORGES Vie communale

# Député et élus échangent sur les futurs projets

**En visite dans la commune, le député, Thibault Bazin, a échangé avec le nouveau maire, Patrick Mangin, ses conseillers et des adjoints. Au cœur des discussions, la réouverture de l'église après sa mise en péril a notamment été mise sur la table.**



Un échange entre le député, le maire et ses conseillers.

Mardi dernier, en début d'après-midi, le maire, Patrick Mangin, nouvellement élu, a accueilli avec six de ses conseillers et adjoint présents, le député de la 4e circonscription de Meurthe-et-Moselle, Thibault Bazin. Une visite aux nouveaux maires que le député a présentée comme importante pour connaître les réels besoins des communes rurales.

### La réouverture de l'église

Après les présentations et félicitations des nouveaux élus, M. Bazin a demandé au maire de lui exposer les projets et les besoins de la commune. Suite à l'énumération de ceux-ci, un des projets de la nouvelle équipe concernant la valorisation du patrimoine communal a suscité beaucoup de réflexions et d'interrogations. Il s'agit de la réouverture de l'église après sa mise en péril.

Le député a donné des conseils sur les démarches, études de mise aux normes, sécurisation et d'aides de financement, tout en proposant son soutien pour de futures démarches concernant également le signalement sur les difficultés de la couverture de téléphonie mobile. Sans oublier un point soulevé par un conseiller sur une question concernant les dispositifs à déployer pour remédier à l'insécurité et aux actes d'incivilité commis dans la commune. Des conseils sur des sujets concrets qui ont permis au député de conclure que sa préoccupation était de tenir son rôle et qu'il tenait « à toujours rester connecté au terrain, pour ne pas avoir des oubliés. »

# Thibault Bazin (LR) : « Une telle précipitation est sidérante »



JACQUES DEMARTHON / AFP

Le député LR Thibault Bazin, dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale.

*Alors que la date du 6 juillet vient d'être annoncée pour l'examen du projet de loi bioéthique en deuxième lecture en séance à l'Assemblée, le député LR Thibault Bazin, membre de la commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée d'examiner le texte, fait part auprès d'Aleteia de sa « sidération ».*

C'est une annonce qui était autant attendue que redoutée par ses opposants. Le projet de loi bioéthique, qui ouvre notamment la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules, doit être examiné en seconde lecture par les députés dès le mois de juillet, peut-on lire dans le décret de convocation de la session extraordinaire paru ce mardi 16 juin au Journal officiel. La date du 6 juillet a été annoncée pour son examen en séance, alors même que Gilles Legendre, patron des députés LREM avait affirmé fin mai qu'il serait « impossible » d'adopter l'élargissement de la PMA « avant l'été ». « C'est un texte complexe, technique, qui demande des conditions d'examen apaisées », assure à Aleteia le député LR Thibault Bazin, membre de la commission spéciale chargée d'examiner le texte. « Hors ce n'est pas le cas actuellement ! Je suis sidéré par une telle précipitation ».

**Aleteia : Un examen début juillet en deuxième lecture à l'Assemblée du projet de loi bioéthique vous paraît-il être un délai raisonnable ?**

**Thibault Bazin :** Absolument pas. Je suis sidéré pour plusieurs raisons. La première est que ce texte n'est ni urgent ni prioritaire à l'heure où il y a une réelle urgence économique et sociale dans notre pays au sortir de la crise sanitaire. La seconde est qu'il s'agit d'un texte qui divise la société alors même que notre pays a besoin d'unité et de cohésion comme en témoigne l'actualité récente. Entre l'utilisation du 49-3 pour les retraites, les tensions économiques et sociales à l'œuvre, la crise sanitaire… La société a un besoin urgent d'être apaisée et ce texte ne va clairement pas y mener.

**La crise sanitaire a-t-elle apporté un nouveau regard sur ce texte ?**

La crise sanitaire a posé des questions éthiques sur la pénurie des ressources ainsi que notre rapport aux personnes vulnérables. Nous avons besoin de recul pour tirer les enseignements de ce que nous venons de traverser mais une chose est sûre : quand nos moyens sont limités, nous devons tout faire pour que la dignité de chaque personne soit respectée.

> *« Annoncer un examen en séance le 6 juillet signifie qu'on l'a examiné en commission spéciale juste avant. »*

**Qui dit examen en séance début juillet dit examen en commission spéciale quelques jours avant…**

Exactement. C'est un texte complexe, technique, qui demande des conditions d'examens apaisés. Or annoncer un examen en séance le 6 juillet signifie qu'on l'a examiné en commission spéciale juste avant. Le texte ayant été largement modifié par le Sénat, notamment sur la filiation, cela laisse très – trop – peu de temps pour préparer et déposer les amendements avant la commission spéciale en vue de la séance. Il n'y a pas encore eu de convocation pour la commission spéciale ni à ce jour de de date fixée pour les dépôts des amendements… et nous sommes le 16 juin. Si on doit déposer les amendements avant le 24 il faudrait qu'on le sache ! On renouvelle une mauvaise méthode qui est celle de se précipiter et ne pas laisser un temps convenable pour prendre du recul. Avancer la date du 6 juillet donne l'impression qu'on laisse deux semaines aux députés pour se préparer, or c'est faux. Si l'examen du texte commence effectivement le 6 juillet dans l'hémicycle, cela signifie que des amendements ont été déposés etc. À travers cela, le message envoyé est clair : il n'y a pas de echerche de conditions apaisées ou de consensus sur ce texte.

**Le départ de l'ancienne ministre de la Santé Agnès Buzyn peut-il changer quelque chose ?**

Certainement. Agnès Buzyn s'était profondément impliquée pour éviter que certaines lignes rouges ne soient franchies, je pense notamment à la PMA post-mortem. Je ne sais pas s'il en sera de même avec Olivier Véran.

POLITIQUE

# Emmanuel Macron et Marine Le Pen gaullistes ? Une imposture et une provocation !

Publié le 18/06/2020 à 10:52



En ce 80ème anniversaire de l'appel du 18 Juin, Julien Aubert, David Desgouilles, Zaïr Kédadouche et Anne-Marie Le Pourhiet condamnent la récupération du gaullisme par Emmanuel Macron et Marine Le Pen, dans une lettre cosignée par une vingtaine d'élus.

Mon Général,

Il y a deux actes pour lesquels les Français entretiennent des remords coupables : le régicide de 1793, qui guillotina un roi faible pour que naisse la démocratie, et le « Non » au référendum de 1969, qui a entraîné votre départ du pouvoir et votre entrée dans la légende de la Vème République.

Voilà en effet 50 ans que vous avez rejoint sur votre char le cimetière de Colombey et, pourtant, jamais votre souvenir n'a autant porté sur la scène publique. Votre ombre tutélaire plane sur cette année 2020, qui marque à la fois le 130ème anniversaire de votre naissance, le 80ème anniversaire de l'appel du 18 juin, et le 50ème anniversaire de votre mort. Une année marquée par une grave crise, l'une de ces années difficiles auxquelles vous avez si souvent dû et su faire face.

Fracturée par de multiples divisions, engluée dans les miasmes d'un régime des partis qui compte désormais autant de groupes parlementaires qu'en 1950, tétanisée par son déclin qu'elle perçoit comme inéluctable, percluse par des finances publiques qu'elle ne parvient plus à maîtriser, lorsqu'elle se regarde, la France se trouve des airs de IVe République. Elle cherche ce que vous nous auriez conseillé ou ce que vous auriez fait, si vous aviez encore été des nôtres. Souvent au bord du renoncement, parfois en prise au désespoir, la flamme intérieure qui l'a toujours animée brille encore en elle et entretient ses rêves de grandeur. Sans oser se l'avouer, elle aspire au retour d'un homme providentiel qui saurait la faire revivre, lorsque ses instincts ne la portent pas à songer à un nouveau 13 mai 1958.

> « Dans une sorte de blitzkrieg dialectique, les deux finalistes de la dernière élection présidentielle, qui entendent tous les deux rejouer le match en 2022, escomptent mettre la main sur votre héritage. »

Mon Général, les Français sont perdus.

Pour nous, qui croyons à la permanence de vos idées et pour lesquels les mots ont un sens nous sommes de surcroît confrontés à une redoutable offensive.

Dans une sorte de blitzkrieg dialectique, les deux finalistes de la dernière élection présidentielle, qui entendent tous les deux rejouer le match en 2022, escomptent mettre la main sur votre héritage - il est vrai mal défendu par ceux qui s'en réclament, et qui sont empêtrés dans une ligne Maginot aux alliages idéologiques improbables.

Voilà qui nous pose un problème logique : comment deux forces aussi contraires pourraient communier dans la même philosophie ? Et si eux sont gaullistes, alors qui sommes-nous ?

Soyons clairs : il ne s'agit pas de disputer à quiconque le droit d'honorer la mémoire de l'homme d'État que vous fûtes. Elle appartient à tous les Français, y compris ceux qui vous ont combattu ou s'inscrivent dans une telle tradition - de Marine Le Pen à Daniel Cohn-Bendit en passant par Régis Debray et tant d'autres, sincères ou non, la liste est aussi longue que parfois savoureuse. Cependant, cela n'exclut pas de faire preuve de prudence et de vigilance. Du devoir de mémoire à la captation d'héritage, en politique, il n'y a parfois qu'un pas.

> “Macron le fédéraliste européen, ami des banques et de Bruxelles, nous semble davantage le descendant de Jean Monnet, votre adversaire le plus irréductible.”

S'agissant d'Emmanuel Macron, un homme élu sur la croyance que l'économie guidait le monde, que la souveraineté nationale était dépassée et qu'il fallait transformer notre pays en vulgaire start-up, nous avons du mal à percevoir les gènes gaullistes. L'économie était pour vous, comme pour vos Ministres de l'Économie ou vos conseillers, Jacques Rueff, Antoine Pinay, Michel Debré ou même Valéry Giscard d'Estaing, un moyen et non une fin en soi.

Macron le fédéraliste européen, ami des banques et de Bruxelles, nous semble davantage le descendant de Jean Monnet, votre adversaire le plus irréductible. N'essaierait-il pas en réalité de faire comme les Romains et de vous intégrer dans son panthéon polythéiste personnel pour mieux accélérer une « divinisation impériale » qu'il appelle de ses vœux ?

Lorsque l'on creuse un peu derrière les mots du macronisme, c'est le vide idéologique qui domine : Emmanuel Macron est capable « en même temps » de célébrer la culture nationale et de prétendre qu'elle n'existe pas ; de parler de souveraineté puis de proposer de la dissoudre dans l'Europe ; de se dire social et d'abaisser le montant des APL. Il y a une imposture et un opportunisme macroniens, qui le conduisent en pratique à multiplier les « repentances » et à flatter toutes les féodalités qui sont autant de trahisons du gaullisme. Emmanuel Macron ne célèbre que ce qu'il appelle la “société civile” et qui désigne en réalité les factions de toutes sortes qu'il courtise une à une.

S'agissant de Marine Le Pen, la problématique est encore plus complexe, surtout quand on parle d'héritage. Nous avons par le passé pu constater qu'au Front National - devenu Rassemblement National en empruntant au passage le vocable de « Rassemblement » cher aux gaullistes - l'obsession de l'héritage, matériel, mercantile ou politique n'avait généralement qu'un seul but : le profit.

En l'espèce, nous n'oublions pas que l'ancêtre récent du RN s'est, qu'on le veuille ou non, créé contre le gaullisme. Et donc, par conséquent, qu'elle le veuille ou non, Marine Le Pen est l'héritière d'une tradition d'une extrême-droite anti gaulliste.

> “Aucune pose ne masquera le problème comportemental de la présidente du RN : l'agressivité, le ton, le manque de culture, l'outrance.”

Néanmoins, il serait un peu facile et sans doute injuste de s'arrêter là pour contester à Marine Le Pen le droit de renier son père et devenir gaulliste. Le souci d'indépendance nationale est un des objectifs du RN, même si parfois confondu avec un « splendide isolement », tandis que les autres partis ont parfois péché en sens inverse, en minorant la réflexion sur la souveraineté. Mais il y a dans la nature du rassemblement national promis par Marine Le Pen un élément qui nous dérange : il est passé d'une logique déjà détestable de combat contre un adversaire extérieur (l'immigré, présenté comme le responsable de tous les maux) à une rhétorique plus vicieuse d'« ennemi intérieur », la critique de l'islam dérapant en rejet de plusieurs millions de musulmans, dont beaucoup sont des patriotes sincères. Un rassemblement qui se construit en rejetant hors de la Nation des Français qui n'y auraient pas leur place en raison de leur origine et de leur religion est incompatible avec nos valeurs, car cette essentialisation abusive est la conséquence d'une conception profondément ethnique, et non civique, de la Nation.

Surtout, cet adversaire obsessionnel permet de masquer la vacuité abyssale de la pensée lepéniste et l'inconsistance du programme du RN dans tous les domaines. Ainsi au plan économique, ce parti est libéral lorsqu'il parle aux patrons de PME et étatiste avec les fonctionnaires. Ce puits sans fond se double du dilettantisme et de la paresse intellectuelle de sa dirigeante, passée d'un mentor à l'autre sans barguigner. De son père à Soral, de Soral à Philippot, de Philippot à Olivier, qui sera le prochain ? L'amateurisme de Marine Le Pen en dit long sur le mépris dans lequel elle tient en réalité son électorat. La politique française ne se fait pas à la corbeille de la Bourse. Elle n'a pas plus vocation à se faire sur les *dancefloors* de l'idéologie, en changeant de partenaire au gré de ses envies.

La problématique du RN n'est donc pas d'être une résurgence fasciste, comme le croient les « antifas » obsessionnels : son vrai sujet est l'absence totale de fond. Il est une sorte de bateau ivre, aux atours séduisants, mais dont le capitaine serait à mi-temps et le gouvernail en roue libre. Son sabordage en sera l'issue fatale. Pour l'heure, votre képi sert à lui donner certes une contenance et une consistance. Néanmoins aucune pose ne masquera le problème comportemental de la présidente du RN : l'agressivité, le ton, le manque de culture, l'outrance, des qualités qui fonctionnent sans aucun doute aux États-Unis, mais qui perturbent dans un pays qui apprécie davantage la hauteur de vue, la culture, l'inscription dans une histoire collective.

Dès lors, mon Général, nous nous demandons si sur le fond Emmanuel Macron et Marine Le Pen ne partagent pas davantage qu'ils ne le pensent : une absence de fond idéologique, qui les empêche de proposer à la Nation un projet de long-terme.

Ils ont tous deux le mépris des institutions, la propension à exciter la division des Français pour s'assurer une victoire personnelle, le refus de faire une Nation civique, l'hostilité à la France (soit en l'effaçant dans l'Europe, soit en la réduisant à une communauté ethnique), la démagogie de la table rase et du nouveau monde, l'obscénité du gouvernement par les peurs.

Mon Général, depuis le 18 juin 1940, vous faites partie des géants de l'Histoire au côté de Jeanne d'Arc, Bonaparte, Clemenceau... On a le droit (ou le devoir) de s'inspirer de vous sans ostentation (sens de l'État, vision de l'Histoire, respect du peuple et de la démocratie...). En revanche détourner votre image, l'utiliser grossièrement et ostensiblement à des fins électoralistes, 50 ans après votre disparition, comme le font le Marine Pen et Emmanuel Macron, ces deux faces d'une même imposture, mêler votre souvenir au marécage actuel et à la course à l'Elysée est une provocation.

Mon Général, votre souvenir appartient à l'Histoire, et doit être sanctuarisé face aux calculs et aux récupérations politiciennes de bas étage. Nous y veillerons.

### > Coauteurs :

**Julien Aubert**, député de Vaucluse

**David Desgouilles**, romancier, chroniqueur

**Zaïr Kédadouche**, haut-fonctionnaire

**Anne-Marie Le Pourhiet**, juriste, professeur des universités en droit public

### > Liste des cosignataires :

Bernard Accoyer, ancien président de l'Assemblée nationale

Thibault Bazin, député de Meurthe-et-Moselle

Valérie Beauvais, député de la Marne

Bernard Carayon, maire de Lavaur, ancien député du Tarn

Josiane Corneloup, député de Saône-et-Loire

Alain Dufaut, sénateur de Vaucluse

Bernard Deflesselles, député des Bouches-du-Rhône

Jean-Pierre Door, député du Loiret

Bernard Fournier, sénateur de la Loire

Philippe Gosselin, député de la Manche

Michel Hannoun, ancien député de l'Isère

Constance Le Grip, député des Hauts-de-Seine

Sébastien Meurant, sénateur du Val-d'Oise

Philippe Pemezec, sénateur des Hauts-de-Seine

Bérengère Poletti, député des Ardennes

Éric Straumann, député du Haut-Rhin

Laurence Trastour-Isnart, député des Alpes-Maritimes

Patrice Verchère, maire de Cours, ancien député du Rhône

Photos

# Lunéville : cérémonies de l'appel du 18 juin

De nombreux Lunévillois masqués ont participé aux commémorations rappelant le message fort envoyé par le général de Gaulle, il y a 80 ans.

18 juin 2020 à 12:50 | mis à jour à 14:21 - Temps de lecture : 1 min

| | Vu 786 fois



03 / 20 Le général de Gaulle était de tous les discours prononcés entre l'église et le monument aux morts.

# NOTES

# ME CONTACTER



*<u>Par voie postale en circonscription :</u>*
Permanence parlementaire du Député Thibault BAZIN
17 rue Sadi Carnot
54300, Lunéville

*<u>Par voie postale à l'Assemblée Nationale :</u>*
Thibault BAZIN – Député Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355, Paris 07 SP



*<u>Par téléphone :</u>*
03 83 73 79 58



*<u>Par e-mail :</u>*
permanence.bazin@gmail.com

*Imprimé par nos soins*
*Ne pas jeter sur la voie publique*